



De l'industrie rurale. Approche de l'industrie sous l'Ancien-Régime : le cas de Sassenage (1759-1791)

Gaëtan Fougereau

► To cite this version:

Gaëtan Fougereau. De l'industrie rurale. Approche de l'industrie sous l'Ancien-Régime : le cas de Sassenage (1759-1791). Histoire. 2019. dumas-02503876

HAL Id: dumas-02503876

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02503876>

Submitted on 10 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike| 4.0 International License

Gaëtan FOUGEREAU

De l'industrie rurale,
approche de l'industrie sous l'Ancien-Régime : le cas de Sassenage
(1759-1791)



Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire

Parcours: Histoire appliquée : société, environnement, territoires

Sous la direction de M. Alain BELMONT

Année universitaire 2018-2019



Gaëtan FOUGEREAU

De l'industrie rurale,
approche de l'industrie sous l'Ancien Régime : le cas de Sassenage
(1759-1791)

Mémoire de Master 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire

Parcours : Histoire appliquée : société, environnement, territoires

Sous la direction de M. Alain BELMONT

Année universitaire 2018-2019

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université ;
- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je m'engage à citer la source ;
- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire ;
- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance ;

Fait à :

Le :

Signature :

Remerciements

Un grand merci à mon directeur de mémoire Alain Belmont qui m'a guidé et appris les caractéristiques de la recherche en Histoire au cours de ces deux années de Master.

Je remercie l'équipe des Archives Départementales de l'Isère qui m'a permis de consulter la majorité des documents nécessaires à mon étude, pour leur efficacité et leur écoute.

Je remercie Alain Jam, responsable de la conservation au château de Sassenage de m'avoir une nouvelle fois permis d'utiliser certains documents des fonds privés du château de Sassenage.

Merci aux bibliothèques du campus universitaire de Grenoble (ARSH et Droit-lettre) qui m'ont communiqué la majorité des ouvrages en rapport avec mon sujet de recherche.

Mes remerciements vont aussi à ma famille et mes proches qui m'ont soutenu dans mon travail tout au long de l'année.

L'Université Grenoble Alpes qui m'a permis d'avoir accès à de nombreuses documentations en ligne notamment via les sites internet Persée, Cairn, etc.

Merci également au Musée dauphinois qui m'a gentiment communiqué un document nécessaire pour mon étude sous format numérique.

Table des matières

PARTIE 1 - L'INDUSTRIE EN FRANCE AU XVIII^E SIÈCLE, DE L'APPROCHE GÉNÉRALE À LA L'ÉTUDE LOCALE.....	15
CHAPITRE 1 – L'INDUSTRIE SOUS L'ANCIEN-RÉGIME ET SON HISTORIOGRAPHIE.....	16
La France et l'industrie.....	16
L'industrie en Dauphiné au XVIII ^e siècle.....	20
CHAPITRE 2 – SASSENAGE AU XVIII ^E SIÈCLE.....	24
Géographie et peuplement de Sassenage.....	24
État des professions à Sassenage.....	27
CHAPITRE 3 – LES TAILLEURS DE PIERRES.....	34
Organisation du secteur d'activité.....	34
Une activité difficile à reconstruire.....	39
PARTIE 2 - LES ARTIFICES DE SASSENAGE AU XVIII^E SIÈCLE.....	43
CHAPITRE 4 – DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DES BÂTIMENTS.....	44
Des artifices au fil de l'eau.....	44
Les artifices : des possessions valorisées.....	51
CHAPITRE 5 – LES BERTET, UNE DYNASTIE DE MEUNIER DE RIVIÈRE.....	56
Meuniers et moulins.....	56
Un profil hors-norme.....	59
CHAPITRE 6 – RAYONNEMENT ET CONTINUITÉ DE L'INDUSTRIE.....	65
Une production importante au XVIII ^e siècle.....	65
Le XIX ^e siècle, un indicateur de la valeur des biens ?.....	70
PARTIE 3 - LA MANUFACTURE DE BLONDES DE SASSENAGE (1770-1791).....	72
CHAPITRE 7 – RÉUSSITES ET DÉBOIRES DE LA MANUFACTURE AU CHÂTEAU DE SASSENAGE (1772-1784) 73	73
La Manufacture au Château de Sassenage.....	73
Le départ de la manufacture du château.....	78
CHAPITRE 8 – VIVRE ET TRAVAILLER À LA MANUFACTURE.....	82
TRAVAILLEURS ET TECHNIQUES.....	82
Antoine-Henri Ducoin : un riche entrepreneur du Dauphiné.....	88
CHAPITRE 9 – UNE MANUFACTURE TOMBÉE EN DÉSUÉTUDE DURANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.....	96
Les manufactures et la révolution.....	96

La manufacture en quête de fonds (1789-1791).....	100
---	-----

Introduction

«Il est donc nécessaire et équitable que l'industrie raffinée du négociant paye plus que l'industrie grossière du laboureur. »¹

Tels sont les mots de Voltaire dans son ouvrage *l'homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre* de 1768. Il illustre ici la pensée du pouvoir à propos de la production, caractérisée par la recherche de profit. L'industrie est un domaine économique fondamental, dont la monarchie cherche très tôt à capter les bénéfices. C'est au XVII^e siècle qu'elle devient particulièrement importante dans la société, notamment lorsque le ministère en charge de l'économie est pris sous la coupe de Jean-Baptiste Colbert. Celui-ci mène une véritable « guerre d'argent » pour les caisses de l'État. Constatant que la France importe trop, il veut reformer l'économie par des mesures protectionnistes s'appliquant au domaine industriel.

En fin de compte, qu'est-ce que l'industrie ? Bien sûr on parle d'un domaine, mais c'est surtout la mobilisation humaine et matérielle qui caractérise ce secteur. C'est donc principalement l'échelle productive qui détermine si oui ou non nous pouvons employer le terme. Le terme est cependant très général puisqu'il existe une multitude d'industrie : métallurgique, textile, meunerie... Sous l'Ancien-Régime, celle-ci agit en total accord avec les réglementations de l'État, notamment dans les manufactures. Mais qu'en est-il du terme « industrie » sous l'Ancien régime ? Il faut savoir que le terme n'existe pas à cette époque et pour donner une définition les contemporains de l'époque préfèrent parler d'arts, de métiers et de manufactures². Ces dernières sont des établissements industriels réglementés sur le plan de la production et du volume de vente par le pouvoir. Nous ne parlons pas seulement des établissements industriels les plus volumineux, puisque partout en France et dans tous les secteurs industriels ces caractéristiques se distinguent. Il est donc clair que l'industrie se caractérise par la multiplicité des cas à cette époque.

¹Voltaire, *L'homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre*, 1768, p. 319.

²Pierre LÉON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 1.

L'étude de l'industrie d'Ancien-Régime est particulièrement intéressante pour nos sociétés contemporaines. Elle permet d'approcher les prémices de notre système économique puisque c'est au XVIII^e siècle que se prépare le capitalisme. Le système sous sa forme commerciale du moins. Les négociants et entrepreneurs contrôlent de plus en plus l'activité des industries rurales. En ville, ces derniers commencent aussi à prendre le pas sur l'organisation artisanale, devenant une organisation salariale.

Notre étude porte sur l'application de l'industrie en territoire rural dans une commune proche de Grenoble. Il nous est apparu intéressant au fil de notre mémoire de M1 d'illustrer par une étude de cas un exemple spécifique de l'industrie, limité à un espace et hors de l'étude des corporations urbaines, particulièrement développées par les historiens. L'espace présente la particularité de présenter des caractéristiques de proto-industrie, c'est à dire une délocalisation d'une part de la production en dehors des zones urbaines. C'est un terme théorisé par Franklin Mendels en 1969³, sur lequel nous reviendrons dans notre premier chapitre. Dans la province dauphinoise, l'industrie s'est surtout formée dans les plaines aux vues des contraintes du relief que présente le territoire⁴. Comme l'a montré le travail de Pierre Léon, l'histoire de l'industrie est surtout l'histoire de l'intervention humaine, et ce d'autant plus dans une province assez accidentée telle que le Dauphiné. Les discussions avec notre directeur de mémoire Alain Belmont ont amené à une première approche des particularités de l'industrie à Sassenage. Celle-ci est caractérisée par les moulins et artifices de Sassenage, la manufacture de blondes de Sassenage et les carrières de pierre, éléments qui ont ensuite été confirmés par nos dépouillements. Ces centres mobilisent différents groupes sociaux et professions qui donnent tout l'intérêt de notre étude. La manufacture est gérée par la monarchie sur le plan productif et financier mais celui qui dirige l'établissement est bien évidemment son entrepreneur, Antoine-Henri Ducoin. Celui-ci est directeur en chef de cette fabrique de dentelle brodée au fil d'or à partir de son implantation à Sassenage. L'histoire des artifices et de la manufacture se croise avec l'histoire des Béranger Sassenage qui sont propriétaires des bâtiments. Ce clan nobiliaire est une famille historique de la province dauphinoise trouvant ses origines au X^e siècle et va peu à peu prendre le non de la localité comme patronyme grâce à son pouvoir⁵. Les descendants vont ensuite peu à peu prendre de l'importance territoriale en devenant marquis du Pont en Royan, baron de Sassenage, sieur et seigneur d'Izeron et Brulon et comte de

³Franklin MENDELS, *Industrialization and Population Pressure in XVIIIth Century Flanders*, Thèse de l'Université du Winsconsin, 1969.

⁴Pierre LÉON, *Op.cit.*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 2.

⁵Lise SOULBIEU, *Le château de Sassenage*, Grenoble, PUG, 2015.

Montélier. Dans notre mémoire de Master 1 en 2018, nous avons pu mettre en évidence certaines particularités d'implantation et de gestion de leurs territoires⁶.

La multiplicité des courants historiographiques qui peuvent intéresser l'historien pour travailler sur le sujet de l'industrie démontre tout l'intérêt de la question. Nous pouvons ici parler des principaux, qui sont ceux de l'industrie en général, de l'élite et l'historiographie de la province dauphinoise. Le premier courant étant développé en détail dans notre premier chapitre, nous avons jugé pertinent de ne pas trop le développer dans l'introduction pour éviter les répétitions. Nous avons jugé bon de contextualiser convenablement notre sujet d'étude avec son historiographie au début de notre développement. Nombreuses études à ce propos concernent l'industrie de manière globale, mais peu concernent des thématiques spécifiques et provinciales comme nous allons traiter dans cette étude. Il est donc nécessaire de croiser notre travail avec des travaux comme ceux de Denis Woronoff⁷, avec les études de Pierre Léon⁸ concernant le Dauphiné. Quoi qu'il en soit, toutes les études se situent au carrefour de l'histoire des techniques, de l'entrepreneuriat mais aussi de l'histoire sociale pour traiter des mouvements ouvriers et de la structure interne des établissements industriels⁹. Les études de Gérard Gayot sont notamment fondamentales pour leurs apports à concernant l'histoire des manufactures et des entrepreneurs. L'intérêt de ces travaux est mis en évidence dans l'ouvrage *Manufacture, territoire et société en révolution*¹⁰, mettant en contexte une quinzaine d'articles de l'auteur. Mais lorsque l'on parle d'historiographie de l'industrie, il revient également de nous pencher sur les travaux qui concernent son application en périphérie urbaine ou en milieu rural. Notre travail se base notamment sur les travaux concernant la meunerie qui, depuis les années 60 est devenu un sujet de recherche à part entière. La création de la T.I.M.S en 1965 (The International Molinological Society) met en place une société de chercheurs regroupant 500 membres répartis sur 30 pays sur la question des moulins. L'intérêt de leur étude repose principalement sur la place qu'ils ont occupé dans nos sociétés occidentales qui permet une reconstitution de la vie de village de l'époque. Depuis le Moyen-Age, chaque village, rivière, montagne et plaine ont leurs moulins, même dans les terrains les plus accidentés. Concernant ce sujet d'étude, il faut obligatoirement parler des recherches de Claude Rivals concernant le métier de meuniers et l'évolution de l'activité

⁶Gaëtan FOUGEREAU, Mémoire de M1 sous la direction de M. Alain Belmont, *Gérer son patrimoine foncier en Dauphiné au XVII^e siècle, l'exemple de Joseph-Louis-Alphonse de Sassenage*, 2018.

⁷Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France: du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994.

⁸Pierre LÉON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954.

⁹Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1975.

¹⁰Gérard GAYOT, *Manufacture, territoires et sociétés en révolution*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2016.

industrielle au fil des siècles. Sa synthèse publiée en 2000 identifie la multiplicité des métiers et son évolution au XIX^e siècle faisant peu à peu disparaître le métier au profit des minoteries¹¹. Mais impossible de parler de ce champ d'études sans citer la recherche à propos des meuniers de la région parisienne de Steven Laurence Kaplan¹². L'ouvrage identifie la bonne condition financière de meuniers-marchands travaillant aux abords de la ville de Paris.

Notre sujet traitant du Dauphiné, il est aussi indispensable de nous appuyer sur les historiens qui ont travaillé sur la question. Cette province est restée longtemps indépendante, mais finit par être rattachée au royaume de France en 1349. L'un des premiers à démontrer l'intérêt de l'étude de cet espace est Bernard Bligny, qui écrit en 1973 *Histoire du Dauphiné*¹³ dans laquelle il étudie les principales caractéristiques du territoire. Dans la continuité de cette étude nous pouvons trouver l'ouvrage majeur sous la direction de René Favier *Nouvelle histoire du Dauphiné*¹⁴ dont Clarisse Coulomb¹⁵, Stéphane Gal¹⁶ et Alain Belmont ont notamment contribué. Mais hormis ces ouvrages généraux, nous pouvons aussi compter sur les ouvrages plus spécifiques comme la thèse de Bernard Bonnin sous la direction de Maurice Garden qui concerne la répartition de la terre dans la province¹⁷. Il observe que l'usufruit de celle-ci est majoritairement dominé par la moyenne et petite propriété mais que le pouvoir des négociants se fait de plus en plus ressentir. En rapport avec les profils professionnels, il faut aussi noter l'apport des recherches d'Alain Belmont centrées sur la place des artisans dans la société rurale de la province¹⁸. Témoin de l'histoire très peu traité dans l'historiographie, l'auteur dévoile tout l'intérêt de leur étude en constatant la multiplicité des métiers implantés un peu partout sur le territoire.

Pour étudier cette question, nous pouvons aussi nous appuyer sur l'histoire sociétale en général, en particulier celle de l'élite. Celle-ci est fondamentale pour traiter notre sujet puisque les principaux mouvements financiers de l'industrie proviennent de l'élite, nobiliaire ou bourgeoise. D'autant plus que deux ensembles industriels de Sassenage appartiennent à la famille Bérenger-Sassenage. Dans ce domaine, ce sont surtout les études découlant de l'histoire socioculturelle des années 1980-1990 qui nous intéressent. Notamment les premières études provinciales de Laurent Bourquin portant sur la noblesse champenoise¹⁹. Il

¹¹Claude RIVALS, *Le moulin et le meunier*, Portet-sur-Garonne, : Empreinte éditions, 2000, 2 vol.

¹²Steven Laurence KAPLAN, *Les ventres de Paris*, Paris, Fayard, 1988.

¹³Bernard BLIGNY, *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973.

¹⁴Sous la direction de René FAVIER, *Nouvelle histoire du Dauphiné*, Grenoble, Glénat, 2007.

¹⁵Clarisse COULOMB, *Les pères de la patrie*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

¹⁶Stéphane GAL, *Les diguières*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007.

¹⁷Bernard BONNIN, *La terre et les paysans en Dauphiné au XVII^e siècle*, 1979.

¹⁸Alain BELMONT, *Des ateliers au village*, Grenoble, : Presses universitaires de Grenoble, 1998, 2 vol.

¹⁹Laurent BOURQUIN, *Noblesse seconde et pouvoir en champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1994

faut aussi compter sur les travaux de Jean-Marie Constant²⁰ et de Michel Figeac²¹ qui ont étudié les particularités du second ordre, en identifiant notamment sa diversité et les conflits entre la noblesse de robe et d'épée. Hormis ces ouvrages qui apportent un socle de connaissance nécessaire à la connaissance de la noblesse, c'est aussi toute l'historiographie de l'entrepreneuriat noble qui est fondamentale. La base des études concernant ce sujet est certainement Guy Chaussinant Nogaret qui met en évidence le rôle de la noblesse dans la mise en place d'établissements industriels tels que des forges, faïenceries et verreries²². Des idées qui sont ensuite confirmées par des études de cas comme celle de Jean-François Belhoste à propos du rôle de la famille Barral dans le développement des hauts fourneaux d'Allevard en Dauphiné²³.

Hormis cette riche historiographie, notre travail est surtout fait à partir d'un dépouillement de documents, qui proviennent pour l'essentiel des archives départementales de l'Isère et des fonds privés du château de Sassenage. Quoi qu'il en soit, nous verrons que chacune des archives sont à mettre en relation pour comprendre l'ensemble de notre sujet d'étude.

De manière à jauger l'implantation industrielle dans le secteur Sassenageois, le cœur de notre dépouillement concerne les archives notariales de Sassenage de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Deux notaires concernent cette période : Jean-Antoine Disdier et François Joseph Repelin. Le premier est beaucoup plus actif que le second puisque quatorze registres sont produits entre 1760 et 1788 et apparaissent sous la cotation 3E1403²⁴. Son confrère rédige un seul volume englobant la période 1759-1782 sous la côte 3E2750²⁵. Chacun d'eux font en moyenne 450 folios et rédigés de manière chronologique. Sur toute cette période, notre travail de dépouillement s'est déroulé de manière méthodique ; nous avons commencé par dépouiller les documents par ordre chronologique en identifiant les actes qui concernent l'industrie à Sassenage. Une fois un acte identifié, nous avons commencé à garnir des tableaux afin de noter les noms des personnes concernées, la nature de l'acte, le lieu et sa référence. Pour les plus importants écrits, il fut entrepris de transcrire une partie voir l'intégralité des documents. La majorité des documents concernent le patrimoine : baux à ferme, arrentements, locations, quittances ou obligations ; d'autres documents concernent davantage

²⁰Jean-Marie CONSTANT, *La Noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1994.

²¹Michel FIGEAC, *Les noblesses en France du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2013.

²²Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle : De la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Complexe, 1976.

²³Jean-François BELHOSTE, *Histoire des forges d'Allevard: des origines à 1970*, Grenoble, D. Richard, 1982.

²⁴Archives départementales de l'Isère (désormais ADI), 3E1403, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage, 1760-1788.

²⁵ADI, 3E2750, Protocole du notaire François-Joseph Repelin de Sassenage, 1759-1782.

la vie familiale tels que des contrats de mariage, actes de décès, testaments ; enfin une autre partie des actes sont des procès.

De manière à mettre en relation nos découvertes dans les archives notariales avec la politique de l'état, nous avons mis la main sur le registre d'enquêtes industrielles en Dauphiné 2C96, aujourd'hui en microfilm 2MI998²⁶. S'y trouve à l'intérieur l'intégralité des rapports concernant les établissements industriels de la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment les manufactures. L'intérêt de celles-ci est reconnu parmi les historiens pour situer et comparer les établissements industriels. Elles servent tout aussi bien pour connaître les politiques du pouvoir visant à valoriser, légiférer ou contrôler l'industrie, notamment autour de Grenoble et Sassenage.

Les ouvrières de la manufacture provenant des fonds de mendicité de Grenoble, il était *de facto* important de regarder les documents 2C qui concernent cette administration. C'est le cas des registres de mendicité qui mentionnent certains départs de jeunes filles à l'atelier de dentelles²⁷. En croisant cette source avec le journal des sorties, il est possible de distinguer la trajectoire de vie de certaines ouvrières²⁸.

Parmi les documents des archives, nous avons aussi trouvé judicieux d'utiliser certains documents de la période révolutionnaire en série L. Il s'agit premièrement du dossier L286 comportant plusieurs pièces relatives à des demandes de fonds de l'entrepreneur de la manufacture à partir de 1789²⁹. Ces pièces comportent notamment des correspondances envoyées à Jacques Necker, ministre des Finances de Louis XVI et des plaintes critiquant les mœurs de la fabrique de blondes. Nous laisserons le lecteur découvrir ceci dans notre chapitre 8. Cette demande se prolonge durant la période révolutionnaire lors d'une séance au parlement de Grenoble le 11 novembre 1791. Le déroulé de cette séance est entièrement écrite dans le registre L54³⁰, support intéressant puisqu'il précise la fin de la manufacture.

Nous pouvons aussi compter sur des procédures judiciaires qui apportent des précisions sur les artifices de Sassenage. Le dossier 1761 des pièces de procédures 4B745 apporte la connaissance d'un procès qui concerne la fourniture aux vivres des armées dauphinoises³¹.

²⁶ADI, 2MI998, Microfilm de 2C96, Compte rendu concernant les établissements industriels en Dauphiné, deuxième moitié du XVIII^e siècle.

²⁷ADI, 2C1028, Journal des Vagabonds et mendiant détenus au couvent des recollets de St Joseph servant de fond de mendicité entre 1775 et 1776.

²⁸ADI, 2C1017, Registre d'entrée et sortie du fond de mendicité de Grenoble, 1769-1785.

²⁹ADI, L286, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage, 1789-1791.

³⁰ADI, L54, Recueil de séances parlementaires, 1780-1790, « Séance du 11 novembre 1791 » à propos de la manufacture de blondes de Sassenage, 11 novembre 1791.

³¹ADI, 4B745, Pièces de procédures civiles dans la baronnie de Sassenage, « Dossier 1761 », 1761-.

Dans cette affaire, le meunier de Sassenage est impliqué dans un contentieux qui concerne les denrées destinées aux armées françaises en 1743. Nous parlerons de ce procès dans notre sixième chapitre.

Le dernier lot de nos principales sources du XVIII^e provient des fonds privés du château de Sassenage. L'avantage de ce fond repose par sa facilité de navigation matérialisée par une base de données notifiant l'intégralité des documents. Ceux-ci concernent pour la plupart l'histoire des Bérenger-Sassenage et de leur patrimoine. C'est dans ces archives que nous avons pu mettre la main sur des descriptifs³², inventaires³³ et baux artifices³⁴. Ceux-ci nous renseignent considérablement les manières de gérer les établissements industriels implantés sur les bords du Furon. Dans le cadre d'un stage au château de Sassenage, nous avons également travaillé sur des archives du XIX^e siècle qui portent sur des sujets similaires³⁵. C'est grâce à ces investigations que nous délivrerons, par moment, des événements postérieurs, illustrant tantôt une continuité ou une rupture avec le XVIII^e siècle. Il en est de même pour la manufacture de blondes puisqu'elle s'implante dans un premier temps sous une forme locative au château de Sassenage³⁶.

C'est grâce à nos sources que nous avons pu émettre des bornes chronologiques strictes qui englobent la majorité de nos dépouillements : 1759- 1791. Notre recherche questionne donc l'industrie du territoire Sassenageois sur cette période en vue d'en confronter les structures et leurs acteurs. Nous nous demandons ici quelles sont les formes d'application de l'industrie à Sassenage et leur évolution dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Quels sont les enjeux de l'industrie rurale d'Ancien-Régime ? En quoi ces activités peuvent apporter des conflits de patrimoines et sociaux ? Et finalement, en quoi une étude localisée met en évidence des éléments concernant la société de l'époque ?

Nous suivrons l'évolution industrielle de Sassenage par ordre chronologique en abordant chaque ensemble industriel. Pour se faire, notre première partie abordera la question plutôt générale de l'industrie pour aboutir aux profils professionnels de Sassenage. Ceci nous permettra d'identifier la place de l'industrie dans la localité, il sera alors question de parler des carrières de pierre autour de Sassenage qui présentent des caractéristiques évolutives sur notre période d'étude. Nous nous centrerons ensuite sur les artifices de Sassenage, ce sera

³²Archives du château de Sassenage (désormais ACS), A3505-10, Devis pour diverses réparations, 1773.

³³ACS, B1603-10, Inventaire et description des moulins, foulons et artifices de Sassenage, 26 mars 1738.

³⁴ACS, B1601-13, Bail à ferme concernant les moulins, foulons à draps et pressoir battoir de Sassenage, 26 novembre 1721

³⁵ACS, B7311, Comptes et baux des moulins de Sassenage, 1835-1878.

³⁶ADC, E3301-12, Actes et procédures concernant le bail à ferme du château de Sassenage passé à la manufacture de blondes, 1770-1784, folio 37.

notamment l'objet d'une étude approfondie de son principal fermier, Antoine Bertet, qui présente un profil qui sort de l'ordinaire de ses confrères. Enfin, nous nous centrerons sur l'histoire de la manufacture de dentelles de blondes, les niveaux de vies des travailleurs et de l'entrepreneur ainsi que les conflits qui concernent cette structure. Des recherches seront confrontées à notre étude afin de les comparer.

Partie 1

-

L'industrie en France au XVIII^e siècle, de l'approche générale à la l'étude locale

Chapitre 1 – L’industrie sous l’Ancien-Régime et son historiographie

C’est à juste titre que Denis Woronoff explique la mise en place de l’industrie par la nécessité dans son ouvrage *Histoire de l’industrie en France*³⁷. La conjuncture industrielle est effectivement le fruit d’une augmentation de la demande et du mouvement de fonds. Bien que seuls 20 % de la population vive en milieu urbain, c’est en ville qu’elle se développe le plus, notamment par le biais des corporations. C’est d’ailleurs l’augmentation de la population en ville qui va accélérer le processus tout au long du XVIII^e siècle. L’industrie s’est d’abord un établissement, presque mesure politique qui fonctionne en système avec l’État. L’intervention du pouvoir royal dans ce domaine va d’ailleurs être l’un des principaux moteurs de la conjuncture. L’industrie et son développement sont aussi un véritable champ d’études qui amène à de nombreux questionnements quant à sa structure et ses acteurs. Nous verrons dans ce chapitre que l’industrie ne se limite pas à l’espace urbain, à l’image des installations en milieu rural qui produisent à des échelles dépassant celles d’artisanat rural³⁸.

La France et l’industrie

L’industrie face à son historiographie

L’étude de l’industrie concerne nombreux champs de recherches. Si toutefois l’histoire économique s’est emparée de ce domaine, les économistes se sont très tôt intéressés à cette question afin de la questionner. Lorsque le comte de Chaptal, chimiste de formation s’est penché sur la question industrielle en 1817, il a mis en avant les fluctuations économiques du XVIII^e siècle comme premiers éléments de croissance industrielle³⁹. Celui-ci a été beaucoup critiqué, notamment par les historiens de la seconde moitié du XIX^e siècle dénonçant un discours élitiste et peu fiable sur le plan des données statistiques. Cette étude est néanmoins un point d’entrée, mais ne peut en aucun cas être considérée comme totalement objective.

³⁷Denis WORONOFF, *Histoire de l’industrie en France: du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994.

³⁸BELMONT Alain, *Des ateliers au village*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998.

³⁹CHAPTAL Jean Antoine et BERGERON Louis, *De l’industrie française*, Paris, Impr. Nationale, Éd (coll. « Collection acteurs de l’histoire »), 1993, p. 34.

Lorsque Chaptal étudie les centres industriels français, la ville apparaît comme un ensemble où « les connaissances sont plus répandues, l'émulation plus active »⁴⁰ alors que le monde rural apparaît comme un monde paysan sans aucune volonté d'innovation industrielle.

Pour aborder le champ d'études et ses controverses, nous n'étudierons pas en détail les études livrées par les historiens du XIX^e siècle, qui, bien qu'étant un socle de connaissance, ont été largement critiquées au XX^e siècle. Ils furent néanmoins les premiers à aborder la question de l'État et les conduites économiques en matière d'industrie. Les historiens de cette époque ont pu notamment mettre en avant le rôle central de Colbert dans la conduite protectionniste de l'économie de la monarchie Louis XIV^e. Au tout début du XX^e, Paul Mantoux met en évidence les innovations techniques et inventions de machines comme des marqueurs essentiels de l'industrie⁴¹.

Au milieu du XX^e, le champ d'études se diversifie par les approches tantôt plus générales ou cantonnées à une échelle géographique ou un type d'industrie. Bertrand Gilles, spécialisé dans l'étude de certaines industries sur le plan technique, aborde les spécificités de l'industrie française dans leurs différentes filières, notamment dans son ouvrage à propos *des forges françaises en 1772*⁴². Les sources utilisées pour les études de cette époque sont traditionnellement les enquêtes industrielles et les rapports des inspecteurs des manufactures. C'est d'ailleurs ce que Pierre Leon utilise dans son ouvrage au sujet de la fondation de l'industrie en Dauphiné⁴³, en particulier ceux de l'intendant Fontanieu. L'historien soutient que l'industrie s'est développée en fonction du relief et de l'activité humaine en créant des pôles industriels. Il s'oppose alors dans ce sens aux recherches de Paul Mantoux qui voyait en la machine le principal moteur de changement industriel. Tout au long de son étude, il met en évidence les ensembles industriels et leur évolution entre le XVII^e siècle et 1869. Aujourd'hui son travail demeure une référence pour l'historiographie, mais néanmoins critiquable sur le plan des sources utilisées. En effet, elles permettent d'identifier les grands centres industriels mais les petits ateliers artisanaux et l'industrie rurale ne sont que très peu identifiés. Après avoir identifié les grands ensembles, il identifie les permanences et mutations de l'industrie dauphinoise jusqu'en 1869.

Les années 1960 sont charnières en ce qui concerne les études à propos de l'industrie. Comme nous l'avons vu brièvement dans l'introduction, les recherches de Franklin Mendels donnent

⁴⁰*Ibid.*

⁴¹Paul MANTOUX, *La révolution industrielle au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. Génin, 1959, p. 13.

⁴²Bertrand GILLE, *Les forges françaises en 1772*, [Paris], S.E.V.P.E.N., 1960.

⁴³Pierre LÉON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 2.

naissance à la notion de Proto-industrialisation⁴⁴. Le terme renvoie aux ateliers industriels situés en milieu rural aux XVIII^e et XIX^e siècles en Flandre. Il constate qu'une partie de la production nationale est délocalisée en campagne, dont la majorité concerne la métallurgie et le textile. Cette notion identifie également la notion de pluriactivité chez les paysans utilisant l'emploi industriel comme source complémentaire de revenus. L'étude amène des réflexions quant à la récurrence des implantations proto-industrielles en d'autres lieux.

Par la suite, de nombreuses recherches abordant la question, alternant l'échelle générale et locale dont Denis Woronoff est une référence. Son approche est centrée sur l'économie proto-industrielle⁴⁵ mais aussi les plus grandes infrastructures industriels⁴⁶. Il réunit l'ensemble dans un ouvrage fondamental en 1994 liant le tout dans une *histoire de l'industrie en France*⁴⁷. En parallèle les thèses et travaux de recherches à propos de certaines industries complètent considérablement la connaissance historique du développement industriel d'Ancien-Régime⁴⁸.

Les manufactures et l'État

Les manufactures sont les fruits du colbertisme et de l'interventionnisme de la monarchie. Mais bien avant, le pouvoir commençait déjà à intervenir pour soutenir la productivité de la nation. Saint Louis avait notamment commencé à réglementer le commerce de la soie. Au XVII^e siècle, les mesures colbertistes intensifient cette logique de réglementation. En 1664, le pouvoir crée le Conseil de commerce où siègent des délégués au commerce provenant de 18 villes françaises rendant compte de la conduite des échanges provinciaux⁴⁹. Suite à la mise en place de nombreux établissements manufacturiers, le pouvoir crée le corps des inspecteurs généraux des manufactures le 13 août 1750. Ces derniers caractérisent la surveillance de la monarchie sur toute l'activité industrielle entre 1669 et 1791. Ils ont pour mission de faire respecter les réglementations dictées par le contrôle

⁴⁴Franklin MENDELS, *Industrialization and Population Pressure in XVIIIth Century Flanders*, Thèse de l'Université du Wisconsin, 1969.

⁴⁵Denis WORONOFF, *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle de bois*, Paris, éditions de l'EHESS, 1990.

⁴⁶Denis WORONOFF, *L'Industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, éditions de l'EHESS, 1984.

⁴⁷Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France: du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994.

⁴⁸Jean-François BELHOSTE, *Histoire des forges d'Allevard: des origines à 1970*, Grenoble, D. Richard, 1982.

⁴⁹Denis WORONOFF, *Op.cit.*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994, p. 50.

général du bureau des finances et de punir ceux qui ne la respecte pas⁵⁰. Avec leurs commissaires, ils contrôlent notamment les pièces d'étoffes et surveillent la qualité de leur production. En effet, Colbert exige que la France se dote d'une qualité de production capable de concurrencer les grands d'Europe : « (...) des objets de qualité susceptibles de chasser les produits étrangers du marché national »⁵¹. Les rapports des inspecteurs sont ensuite transmis aux intendants qui réunissent ensuite l'ensemble dans des mémoires que nous trouvons aujourd'hui en série C des archives départementales. Au XVIII^e siècle, la France compte environ 50 inspecteurs des manufactures répartis dans toutes les provinces du royaume⁵².

Nous constatons l'organisation de l'État d'Ancien-Régime en matière de politique économique pour le commerce et l'industrie. En Dauphiné, la monarchie accroît son autorité et son influence par les intendants. Leur pouvoir remplace peu à peu celui du lieutenant-général en vérifiant la conduite de la politique provinciale. À partir de 1679 ils ont un pouvoir très large sur l'ensemble de la province⁵³. Ils sont logés au sein des villes de grandes instances telles que Grenoble, y vérifient le prélèvement des tailles royales et cherchent à lutter contre l'usure. Tel des fonctionnaires, ils sont logés directement dans les villes décisionnaires, dont Grenoble pour le Dauphiné.

Selon les historiens, la tendance au colbertisme interventionniste dure jusqu'en 1750⁵⁴. Les études s'appuyant sur les rapports d'inspecteurs ont mis en évidence le passage d'une politique économique provinciale intervenant de manière très stricte à une conduite plus libérale et encourageante à partir du milieu du XVIII^e siècle⁵⁵. Ceci démontre une certaine tendance qui entraîne peu à peu le basculement du système corporatif à la mise en place du libéralisme. À la fin de l'Ancien-Régime, l'intendant dauphinois Christophe Pajot de Marcheval a notamment une politique plutôt libérale. Ce qui est foncièrement différent auparavant, notamment au début du siècle des Lumières, lorsque l'intendant Fontanieu élabore une visite des industries dauphinoises entre 1724 et 1740⁵⁶.

Les intendants provinciaux ont souvent été étudiés sous le seul prisme de leur politique, sans étudier l'individu en lui même⁵⁷. Dans sa thèse, Philippe Minard aborde d'ailleurs la question

⁵⁰Philippe MINARD, « L'inspection des manufactures en France de Colbert à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997.

⁵¹Michel VERGÉ-FRANCESCHI, *Colbert, la politique du bon sens*, Petite Bibliothèque Payot, 2003, p. 347.

⁵²Denis WORONOFF, *Op.cit.*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994, p. 50.

⁵³BLIGNY Bernard, *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, édition Privat, 1973, p. 290.

⁵⁴Denis WORONOFF, *Op.cit.*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994, p. 47.

⁵⁵Pierre LÉON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 138.

⁵⁶*Ibid.*

⁵⁷Étienne-Jean BOUCHU, *Le Dauphiné en 1698, suivant le Mémoire de l'intendant Bouchu sur la généralité de Grenoble : notes, dissertations & commentaires / par J. Brun-Durand,...*, s.l., 1874.

des intendants sous ce regard qui intéresse davantage la recherche d'aujourd'hui⁵⁸. Il utilise comme source des archives diverse : à la fois la série C des archives départementales qui comporte l'ensemble des enquêtes industrielles qui livrent une lecture plutôt récurrente de la question, mais il cherche aussi à dégager les personnalités par le biais d'archives privées. Son objectif novateur est alors de présenter les alliances entre intendants par l'utilisation de correspondances et les papiers d'inspecteurs.

L'histoire de l'industrie française n'existe pas sans celle de l'intervention de l'État puisque tous deux ont évolué ensemble. L'intervention est en quelque sorte établis sous la forme d'un triptyque de politiques: arbitrer, contrôler, soutenir. Il est aussi important dans ce contexte de mettre en œuvre des innovations comme améliorer le rendement des moteurs hydrauliques par exemple. Cependant, cette étude peut aussi porter sur des questions différentes que l'intervention, notamment pour les manufactures. L'élaboration d'une histoire de la main-d'œuvre et des ateliers permet de mettre en évidence l'histoire sociale des établissements⁵⁹. Il est intéressant d'étudier un entrepreneur et les ouvriers de son établissement. L'ambition de notre troisième partie est d'ailleurs de reconstruire ce cadre pour la manufacture de blondes de Sassenage.

En fin de compte, la manufacture est l'une des manifestations les plus caractéristiques de l'intervention de l'État du siècle des Lumières. Après avoir situé et mis en évidence de manière brève l'histoire de l'industrie française, il est nécessaire de mettre en évidence la caractéristique dauphinoise avant d'aborder l'échelle du village de Sassenage.

L'industrie en Dauphiné au XVIII^e siècle

Les industries dauphinoises

L'industrie dauphinoise est très peu développée avant le XVII^e siècle. Au moment où l'intendant Bouchu écrit son mémoire, il y apparaît que très peu d'établissements à vocation industrielle⁶⁰. Il y a cependant des traces de ceux-ci remontant même jusqu'à la période médiévale.

⁵⁸Philippe MINARD, *L'inspection des manufactures en France, de Colbert à la Révolution*, thèse, Paris 1, s.l., 1994.

⁵⁹GAYOT Gérard, *Manufacture, territoires et sociétés en révolution*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2016, p. 108.

⁶⁰Pierre LÉON, *Op.cit.*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 8.

La montagne a formé selon Pierre Léon un élément fondateur concernant son implantation dans la province. En effet, ce qui était à l'origine une contrainte est devenu dans un sens une force. Les importantes ressources en bois conduisent notamment à de nombreuses fabriques de charbon en Chartreuse, Vercors⁶¹. De plus, les torrents qui s'écoulent depuis les zones montagneuses conduisent à la mise en place d'usines métallurgiques, de papeteries, tanneries et draperie qui fonctionnent grâce à la force de l'eau.

Traditionnellement, l'industrie dauphinoise accorde une première importance à la fabrication du textile, comme d'ailleurs dans la majorité des provinces françaises, en particulier les draperies, qui ne sont pas réputées comme étant les plus raffinées sur le plan de la production. Le compte rendu des enquêtes industrielles 2C96⁶² conservé aux archives départementales de l'Isère concernant la seconde moitié du XVIII^e siècle apporte des précisions à ce propos. En particulier, il est expliqué qu'une majorité de la fabrication du Haut Dauphiné concerne les draps mi-forts, textile qui ne peut servir à la fabrication d'étoffes de haute qualité. Il est même expliqué que les draps produits sont souvent destinés aux paysans et qui n'intéressent par vraiment la société française de l'époque. Dans cette région de la province, six établissements dispensent de cette production : les fabriques de Bourgoin, Crémieux, la Côte St. André, Voiron, Gap, Embrun.

Plus loin, l'enquête précise néanmoins des divergences qualitatives suivant les centres de production :

« Les laines qui s'emploient dans la fabrication de ces draperies sont du crû de Provence et languedoc lesquelles sont achetée par les marchands et fabriquants du Dauphiné en foire de Beaucaire. Celles du Dauphiné notamment des cantons apellée Royanné, Bayanné, valoire et quelques autres endroits du bas Dauphiné étant d'une qualité supérieure a celle de Provence et Languedoc sont employée à la fabrication des draps, ratine et serge, large et finettes espace de Montauban. »⁶³

Cette citation démontre que la production lainière dauphinoise ne suffit pas pour fabriquer les draps de la province. Il faut donc importer la matière première du sud du royaume. Il en est de même pour la production métallurgique qui nécessite une importation de la fonte⁶⁴. Les métaux sont fabriqués dans des hauts fourneaux, des forges ou bien dans des bas fourneaux. La différence entre ces deux outils réside principalement dans le procédé de fabrication.

⁶¹*Ibid.*, p. 17.

⁶²ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles.

⁶³*Ibid.*

⁶⁴Pierre LÉON, *Op.cit.*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 87.

Tandis que le premier se fait par la coulée du métal après chauffage dans une grande cuve, l'autre utilise souvent d'imposants marteaux appelés martinets qui frappent le métal. Celui-ci fonctionne souvent par l'action d'une roue à aube actionnée par l'eau qui met en action le maillot de frappe.

L'évolution des industries au siècle des Lumières

Au cours du XVIII^e siècle, l'industrie dauphinoise va évoluer. Les études à ce propos démontrent la forte croissance de l'industrie métallurgique dans la première moitié du XVIII^e siècle. Faisant l'acquisition des hauts-fourneaux d'Allevard en complément de leurs mines, les notables Barral de Clermont accroissent leurs influences dans le milieu industriel dauphinois. Voyant tout l'intérêt de cette propriété, la monarchie prête de l'argent à la famille. En effet, le pouvoir contribue financièrement à la construction de deux hauts fourneaux des Barral à Allevard⁶⁵. Pierre Léon définit leurs établissements comme une « agglomération d'entreprise »⁶⁶ qui demeure en activité de 1675 à 1817. Sur cette période plus de trois générations de Barral interviennent dans la gestion des infrastructures industrielles⁶⁷. L'action des propriétaires donne un nouvel élan à l'industrie métallurgique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'impact de ces mesures en Dauphiné souligne notre propos précédemment explicité. Il faut noter que les établissements métallurgiques avaient fortement été endommagés par la crise industrielle et productive de 1724, obligeant la fermeture de petits établissements⁶⁸. D'un autre côté, la draperie comme la production de cuir perd de l'influence. Mais le déclin de la production drapière est néanmoins à nuancer. Les recherches de Jérôme Rojon à propos de l'industrie en Bas Dauphiné ont démontré une diversification de certains centres. À Voiron, un système de collaborations entre négociants prend de l'ampleur et rend la réussite de leurs affaires plus efficaces. D'un autre côté, à Jallieu, l'industrie cotonnière se développe grâce à une intervention financière suisse, notamment une manufacture d'impression sur étoffe⁶⁹. La capacité des négociants dauphinois à créer des liens dans le Sud-Est de la France, avec la Suisse et l'Italie du Nord permet la mise en place d'alliances et

⁶⁵*Ibid.*, p. 153.

⁶⁶*Ibid.*, p. 63.

⁶⁷Jean-François BELHOSTE, *Histoire des forges d'Allevard: des origines à 1970*, Grenoble, D. Richard, 1982, p. 65.

⁶⁸Pierre LÉON, *Op.cit.*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 188- 202.

⁶⁹Jérôme ROJON, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné, le cas du textile (fin XVIII^e siècle à 1914)*, thesis, Lyon 2, s.l., 2007.

circuits commerciaux avec la province⁷⁰. C'est notamment ce qui explique la réussite de la famille Perier à Grenoble qui repose sur la pluralité de leurs affaires, avec les hommes d'affaires Lyonnais, Marseillais et Parisien notamment.

Hormis sur le plan de l'investissement des hommes d'affaires, la monarchie est particulièrement présente en Dauphiné en ce qui concerne la production drapière. Le 11 mars 1732, Louis XV produit un arrêt pour réglementer leur production et redistribution⁷¹. Il s'agit d'un véritable contrôle de la qualité et de la production, mesure généralisée pour tout le royaume de France. Plus que des mesures d'intervention, il s'agit surtout de mesure de contrôle. Mais au vu des disparités économiques des régions dauphinoises distinguées notamment par les travaux de René Favier⁷², l'intervention de la monarchie n'est pas identique suivant les places. Celle-ci concerne principalement le Bas-Dauphiné, où nous l'avons vu la concentration d'échanges et d'établissements manufacturiers sont plus importants⁷³.

Ce premier chapitre a mis en évidence le rôle central de la monarchie dans l'évolution de l'industrie entre les XVII^e et XVIII^e siècles. L'historiographie à ce propos démontre combien les liens entre industrie et État sont particulièrement présents sous l'Ancien-Régime. Ces mesures se remarquent particulièrement en province où l'État intervient considérablement. Mais cette intervention concerne souvent les plus importants centres et établissements industriels, notamment les manufactures. Les interventions financières de certains notables explique l'essor de certaines industries dans la première moitié du XVIII^e siècle, dont les Barral et les Périer par exemple.

Pour faire suite à ce point introductif, nous allons maintenant réduire notre échelle géographique pour nous centrer sur l'étude de Sassenage. L'étude de sa population dévoile les caractéristiques des professions dans ce village situé non loin de la porte de France.

⁷⁰Boris DESCHANEL, « Pratiques commerciales et mutations frontalières dans le Dauphiné préindustriel (de 1713 à la Restauration). Entre enjeux économiques, militaires et politiques », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 15 février 2016, n° 29, p. 26.

⁷¹ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles.

⁷²René FAVIER, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993.

⁷³Boris DESCHANEL, « Champ et habitus économiques dans le Dauphiné préindustriel au xviii^e siècle », *Revue Française de Socio-Economie*, 30 mai 2014, n° 13, n° 1, p. 49-65.

Chapitre 2 – Sassenage au XVIII^e siècle

L'étude de Sassenage révèle des éléments à propos de l'histoire de Grenoble, puisque situé non loin de l'implantation de la ville. L'histoire d'un village est aussi intéressante sur le plan politique. A l'époque ils possèdent une administration locale appelée communauté qui rassemble une partie des habitants. Chaque village a sa particularité mais on relève néanmoins une tendance sur le plan de leur histoire : un apogée de l'autonomie au XVI^e, des conflits face au pouvoir de la monarchie et une perte d'autonomie au XVIII^e siècle. En étudiant la première période Jean Jacquart, a voulu mettre en évidence le fait qu'il s'agisse de la période la plus intéressante pour étudier les pouvoirs communaux⁷⁴, grâce à leurs politiques plus vivaces.

Sassenage n'a que très peu été étudié par les historiens, hormis sur le plan géographique et démographique. Nous pouvons néanmoins compter sur les multiples travaux à propos de la famille Bérenger-Sassenage apportant la principale connaissance à propos du village. Cependant, aucune recherche sur l'histoire industrielle de la localité n'a vraiment été faite, c'est d'ailleurs ce qui fait tout l'intérêt de notre étude.

Dans ce chapitre, nous verrons les principales caractéristiques géographiques et professionnelles du village en nous appuyant sur des recherches fondamentales concernant la question.

Géographie et peuplement de Sassenage

Sassenage et Grenoble

Le village de Sassenage est situé sur la pointe nord-est du Vercors sur un territoire qui s'étend des rives du Drac et de l'Isère jusqu'à 200 mètres d'altitude⁷⁵.

Ce sont les seigneurs de Sassenage qui contrôlent le village sur le plan territorial depuis le XIV^e siècle. Pour refaire un rapide historique de la famille, il s'agit de la deuxième baronnie

⁷⁴Jean Jacquart, « Réflexions sur la communauté d'habitants », *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, no 3, 1976.

⁷⁵COLLECTIF, *Histoire des Communes de l'Isère*, Édition Horvath, 1988, p. 183-191.

du Dauphiné offert par récompense d'action militaire ce qui leur permis de siéger aux États provinciaux. Le fief de la famille se composait auparavant de dix paroisses divisées en deux territoires : le Haut et le Bas Sassenage⁷⁶. Le premier est aussi appelé « les quatre montagnes » regroupait les villages de Villard-de-Lans, Lans en Vercors, Méaudres et Autrans. Tandis que la seconde zone concernait Saint Pierre de Sassenage, Fontaine, Notre Dames des Vignes, Engins, Seyssinet et Noyarey. Le dernier espace de l'époque médiévale comprenait tout le versant ouest du massif du Vercors : Pont-en-Royans, Châtelus, Chorange, Echevis, Sainte-Euralie, Auberives, Saint Hilaire et Saint-Laurent-en-Royans. Au fil du temps, ce dernier territoire est devenu distinct de la baronnie de Sassenage en prenant le titre de Marquisat du Pont-en-Royans en 1615⁷⁷. Nous avons d'ailleurs identifié dans notre étude qu'il s'agissait au XVII^e siècle du territoire le plus étendu en termes de superficie territoriale, mais également la plus titrée de la famille⁷⁸.

Notre étude à propos des activités à Sassenage concerne le territoire du Bas Sassenage. Dans son dictionnaire de recherche visant à établir les démographies d'Ancien-Régime des communes de l'Isère, Bernard Bonnin dresse des tableaux de données dénombrant la population. Le point à propos de Sassenage a principalement été élaboré à l'aide du travail d'Odette Achard-Lirot⁷⁹ et des registres paroissiaux des Archives communales de Sassenage et Archives Départementales. L'étude est d'ailleurs de première importance pour notre étude, notamment sur le plan de la comptabilité et concernant les éléments exposés. Nous le verrons, notre étude confirme des éléments développés par l'historienne, mais n'aborde cependant pas la question industrielle. Sassenage y apparaît comme un village sous l'intendance et l'élection grenobloises⁸⁰. Avant 1790, la commune de Sassenage regroupe aussi celle des Côtes de Sassenage, s'agissant donc d'un regroupement de paroisses autour d'une même communauté. Leur parcellaire démontre une surface équivalente à 582 hectares⁸¹ dans lequel Fontaine fait aussi partie du même mandement. Les Côtes sont d'abord retirées du mandement en 1790 et remises par Gauthier, représentant du peuple, le 16 frimaire an III (6 décembre 1794).

⁷⁶SOULBIEU Lise, *Op.cit.*, Grenoble, PUG, 2015, p. 9.

⁷⁷Nicolas CHORIER, *Histoire genealogique de la maison de Sassenage, branche des anciens comtes de Lyon et de Forest. Par Nicolas Chorier advocat au Parlement de Dauphiné*, s.l., chez Jean Thioly, marchand libraire en-rue Merciere, à la Palme, 1672, p. 73.

⁷⁸Gaëtan FOUGEREAU, *Mémoire de M1 sous la direction de M. Alain Belmont, Gérer son patrimoine foncier en Dauphiné au XVII^e siècle, l'exemple de Joseph-Louis-Alphonse de Sassenage*, 2018.

⁷⁹Odette ACHARD-LIROT, *Sassenage du milieu du XVII^e siècle à la Révolution. Etude économique et sociale. Aperçu démographique*, TER, Université de Grenoble II, 1973.

⁸⁰Bernard BONNIN, *Paroisses et communes de France : Dictionnaire d'histoire administrative et démographique : Isère*, Paris, CNRS Editions, 2000, p. 607.

⁸¹COLLECTIF, *Histoire des Communes de l'Isère*, Édition Horvath, 1988, p. 187.

Dans l'étude des paroisses et commune de France, un tableau met en évidence la population des lieux. Par souci des bornes chronologiques de notre sujet, nous délivrerons seulement les chiffres correspondant à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Entre les XVII^e et XVIII^e siècles, le village des Cuves voit sa population augmenter de 30 %⁸². En 1730, Sassenage compte 848 habitants et en 1754 il est dénombré 900 individus. Enfin en 1790, le village dénombre au total 995 habitants. Nous observons une progression sur la période qui démontre l'activité du territoire sur le plan démographique. L'expliquer est néanmoins plus hasardeux : il peut s'agir d'une progression de la natalité et l'amélioration des conditions de vie des villageois. L'idée d'une polarisation à Sassenage qui pourrait être fait par activité de l'espace est à écarter puisque les deux villages voisins connaissent le même destin. En effet, Fontaine comme Noyarey voient tous deux leur population augmenter entre 1730 en 1790 ; de 174 habitants pour Fontaine⁸³ et 180 pour Noyarey⁸⁴. Les trois villages voisins connaissent donc un accroissement de plus de 150 habitants chacun, ce qui est considérable pour l'échelle géographique étudiée.

Lorsque l'on se penche sur un village, l'étude de sa communauté villageoise est très intéressante. Nous verrons durant notre étude qu'elle joue un rôle fondamental dans la conduite politique des villages. Cela en fait l'un des principaux rouages politiques des villages d'Ancien-Régime après la seigneurie⁸⁵. Elle est constituée d'entre 10 et 100 personnes du village qui se réunissent pour discuter de la gestion du territoire autour d'une assemblée. Celle-ci est présidée par le châtelain de la seigneurie jusqu'au règne de Louis XIV où l'office de maire le remplace. Les réunions sont souvent dans le but d'intenter un procès contre un particulier, de collecter les tailles, assurer la distribution en eau. Celles-ci démontrent qu'il existe sous l'Ancien-Régime une vraie notion de la collectivité et de l'espace publique⁸⁶. Le non respect des communaux entraîne souvent des peines qui peuvent parfois être très lourdes. Malgré ces prises de position fondamentales à l'échelle villageoise, elle demeure cependant soumise à l'autorité des notables. Effectivement, seuls les propriétaires terriens ont le droit de siéger aux assemblées et parfois même les villages mettent en place plus de sélection, en autorisant uniquement les plus riches par exemple. Quoique soit les spécificités, la communauté rédige des actes d'assemblée et des délibérations consulaire intéressant

⁸²*Ibid.*

⁸³Bernard BONNIN, *Op.cit.*, Paris, CNRS Editions, 2000, p. 260.

⁸⁴*Ibid.*, 382.

⁸⁵Bernard BONNIN, *La terre et les paysans en Dauphiné au XVIIe siècle*, sl, 1979.

⁸⁶*Ibid.*, p. 318.

l'historien pour mieux appréhender la vie villageoise et mettre en évidence certains conflits d'intérêts.

État des professions à Sassenage

Les fonds notariés révélateurs des professions industrielles

Les fonds notariés apportent de nombreuses informations à propos des personnes et de leurs affaires à Sassenage au XVIII^e siècle. Comme vu dans notre introduction, le principal notaire de Sassenage est Jean-Antoine Disdier. En l'espace de 18 ans, il rédige un total de 14 protocoles incluant une grande partie des affaires sassenageoises⁸⁷. Les registres font souvent plus de 500 folio, démontrant la réussite du notaire. D'un autre côté, un autre notaire nommé François-Joseph Repellin produit également un protocole qui englobe la longue période de 1759 à 1782. Les affaires de ce dernier apparaissent moins efficientes que celle de Jean-Antoine Disdier. Les mieux lotis proviennent bien souvent des dynasties de notaires les plus assis dans la société villageoise. Les recherches à propos des notaires contribuent à identifier les caractéristiques de ces dynasties. Nicole Lemaistre a étudié l'une d'elles dans le Limousin : les Terrade⁸⁸. Au sein de la ville moyenne de Montluçon, il y a également de véritables dynasties aux XVII^e-XVIII^e siècles⁸⁹. Dans tous les cas, les plus riches perpétuent leurs offices de génération en génération. Celle-ci est d'ailleurs très souvent héritée, il est rare d'en faire l'acquisition en ne venant pas du milieu. C'est souvent le fils aîné que l'on prépare très tôt à reprendre l'office. Il accompagne le père titulaire du poste et on lui confie du travail en guise d'apprentissage. Le fils cadet reçoit parfois l'éducation, au cas où l'aîné vient à mourir⁹⁰. Il existe des notaires royaux qui s'occupent des actes officiels, les notaires apostoliques pour les pièces ecclésiastiques et les notaires seigneuriaux. En dehors de ces notaires qui se cantonnent à un type de clients, certains rédigent les actes des locaux. C'est le cas des Disdier qui s'apparente à la dynastie de notaire de Sassenage et des environs. En

⁸⁷ADI, 3E1403-1 / 3E1403-14, 1760-1788, Protocoles du notaires Jean-Antoine Disdier de Sassenage.

⁸⁸Nicole LEMAITRE, *Le Scribe et le Mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 2000.

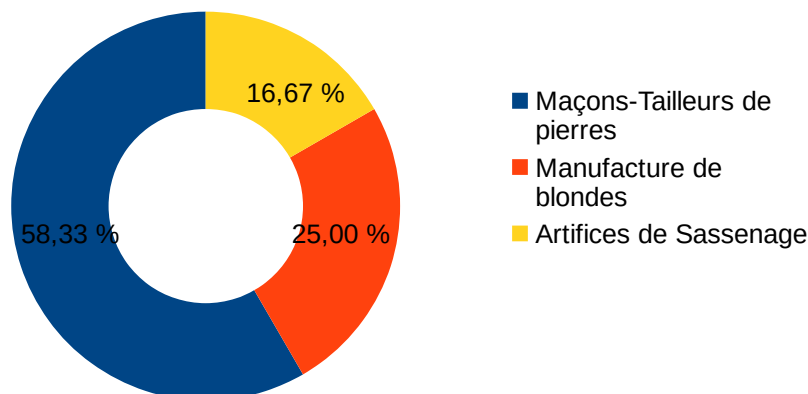
⁸⁹Samuel GIBIAT, « Les notaires royaux de Montluçon à l'époque moderne : l'institution, les offices, la pratique et les hommes », *Revue historique*, 2004, no 629.

⁹⁰Nicole LEMAITRE, *Op.cit.*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 2000, p. 154.

recherchant dans les registres 3E des notaires des archives départementales de l'Isère, nous constatons que déjà qu'à la fin du XVII^e siècle, Jean Disdier possédait un office à Grenoble. Il devient ensuite notaire de Pont-en-Royans à la toute fin du siècle. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, Antoine Disdier exerce à Sassenage et son fils Jean-Antoine, encore jeune à cette époque, rédige certains actes et assiste son père dans son travail. Par l'examen des protocoles de celui-ci, nous savons qu'il remplace son père dès 1760. En 1789, son fils du même nom prend la suite. La famille est donc titulaire d'un office notarial sur plus d'un siècle.

Sur les 18 années de production de pièces notariale, un certain nombre de professions sont mises en évidence. Tout au long de notre dépouillement, nous avons eu comme objectif de comptabiliser l'intégralité des emplois industriels. Par ceux-ci, nous entendons des professions qui ont une productivité importante, à une échelle industrielle. Hormis l'échelle, le secteur d'activité est également déterminant quant à cette évaluation. En effet, ce qui se rapporte à la production manufacturière est obligatoirement inclus à ceux-ci. Le secteur industriel se caractérise également par l'intervention de plusieurs branches de métiers différents. Les fonds notariés révèlent également que les travailleurs proviennent de lieux de proximité : Sassenage, les Côtes, Noyarey et Veurey. Mais notre objectif n'est pas de comptabiliser l'intégralité des professions de l'espace, mais d'intégrer les personnes ayant des affaires à Sassenage. Le graphique suivant comptabilise l'intégralité des sujets qui besognent dans l'industrie sassenageoise entre 1760 à 1788. Pour l'heure, nous exposerons les éléments les plus généraux à ce propos en vue de dresser le cadre professionnel de Sassenage. Nous expliciterons plus en détail les structures au fur et à mesure de notre développement. Les tailleurs de pierre seront abordés à la fin de cette partie, les artifices de Sassenage dans notre seconde partie et enfin la manufacture en dernière partie de notre recherche.

L'industrie à Sassenage entre 1760 et 1788



Le graphique englobe 36 sujets adultes ayant des affaires industrielles à Sassenage. Parmi eux, plus de la moitié sont liés aux carrières de pierres. Certains extraits la pierre, d'autres la taille pour en faire un matériau de construction. Le secteur est peut-être d'apparence un travail artisanal, mais nous le verrons, il s'agit bien d'une industrie à l'échelle de Sassenage et ses environs.

Le deuxième grand ensemble est celui de la manufacture de blondes dans laquelle coordonnent plusieurs corps de métiers, comme dans tout établissement manufacturier⁹¹. Au total plus de 400 jeunes-filles travaillent dans cet établissement, mais ne sont pas comptabilisées dans le graphique puisqu'elles ne sont pour la majorité âgées de moins de 16 ans. En revanche, les neuf personnes travaillant à la manufacture qui apparaissent dans les protocoles de Jean-Antoine Disdier sont des personnes plus âgées.

Enfin, les artifices de Sassenage polarisent aussi un certain nombre de professions. Nous pouvons notamment citer tous les métiers en rapport avec la mouture de blé ou tout autre céréales, une fabrique de draps, un battoir à céréales et chanvre et deux scies. Ceux-ci appartiennent depuis le XIV^e siècle aux Bérenger de Sassenage qui louent les lieux pour en tirer des bénéfices⁹². Tous les artifices fonctionnent à la force du Furon avec une logique bien précise d'acheminement de l'eau. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la draperie se trouve dans un seul bâtiment appelé « les foulons »⁹³ ; deux drapiers et un ouvrier y travaillent en tant que

⁹¹Cf Chapitre 8.

⁹²ACS, A4301-16, Arrentement des moulins de Sassenage, 1320.

⁹³Fonds privés du château de Sassenage (maintenant FCS), B1601-13, Bail à ferme concernant les moulins, foulons à draps et pressoir battoir de Sassenage, 26 novembre 1721.

sous-fermier des lieux, les principaux locataires étant la famille Bertet qui détient la majeure partie des établissements entre les XVIII^e et XIX^e siècles. La mise à l'écrit de l'inspection des draperies en Dauphiné est réalisée par Charles Boutillier le 26 mai 1746. Celui-ci occupe alors le poste d'inspecteur depuis 18 ans⁹⁴. Sassenage apparaît comme l'un des principaux centres de la production drapière autour de Grenoble, devant Claix et Vif. Le textile est fabriqué à partir de longs fils de chanvre et n'a pas pour vocation d'être utilisé afin de fabriquer des pièces de textile raffinées. Il s'agit d'un textile robuste qui est marqué de deux barres horizontales et parallèles pour être reconnaissable sur le marché :

« Les Draps qui se fabriquent dans les mandements de Gua et dans les montagnes de Sassenage, seront montés dans des rotz ou peignes de deux aunes moins un seize de largeur, la chaîne en sera composée au moins de quarante portées de trente-deux fils chacune, non comprise les lisières, ils auront en toile une aune trois quarts de largeur sur trente-neuf aunes de longueur, pour avoir étant foulés une aune de largeur, les lisères comprises, sur vingt-cinq à vingt-six aunes de longueur, & seront lesdits Draps marqués au chef et premier bout entre le nom de l'ouvrier et celui de sa demeure de deux barres faites d'une différente couleur, que celle dont le Draps sera fabriqué, comme Draps mi-forts, en cette manière. »⁹⁵

La monarchie réglemente la production de cette manière pour toutes les espèces de draps en circulation au XVIII^e siècle et chacune ont leur poinçon. Le pouvoir légifère directement sur le type de production suivant les espaces. Qui plus est, un même type de drap change de législation suivant les lieux dans lequel il est produit. Les artisans de Sassenage n'ont donc pas la possibilité de produire d'autres textiles et d'en changer certaines dimensions. À la lumière de la comptabilisation des établissements industriels dans les rapports d'inspection, nous sommes certains que les artifices sont les seuls établissements drapiers de Sassenage. Nous y trouvons en effet la mention de deux foulons dont il paraît parfaitement s'agir des « vieux » et « neufs » foulons des Bérenger. L'enquête mentionne les établissements comme producteur de draps mi-forts.

Sur 42 sujets qui travaillent à Sassenage mentionnés dans les registres du notaire, 36 habitent à Sassenage. Au regard de la moyenne de la population dans la deuxième moitié du XVIII^e, force est de constater que l'industrie n'est pas la première profession autour de Sassenage

⁹⁴ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles.

⁹⁵*Recueil des actes et déclaration de Roy... concernant le Dauphiné*, s.l., 1759, p. 5.

mais elle y est cependant centrale. Néanmoins, la paysannerie et l'artisanat touchent bien plus la vie villageoise.

La prédominance d'autres activités

En 1642, un quart des Sassenageois actifs n'était déjà pas paysans⁹⁶. Parmi cette population nous dénombrons donc une proportion importante d'artisans. Aux XVI^e et XVIII^e siècles, les guerres, la fiscalité, les débordement du Drac et de l'Isère ont fortement touché les activités paysannes autour de Grenoble⁹⁷. Nombreux artisans dauphinois sont forcés de revendre leurs terres. Selon Alain Belmont, la « part du sol détenue par les paysans s'est réduite inexorablement, comme une peau de chagrin »⁹⁸. Ceci en a obligé plus d'un à se reconverter dans l'artisanat ou à planter des denrées très demandées telles que les vignes ou les mûriers. Toutes deux intéressent nombreux par leur hausse de prix ; les fonds labourables de Sassenage sont notamment totalement recouverts de vignes à la fin du XVII^e siècle⁹⁹. Les muriers blancs sont aussi très demandés afin de nourrir les vers à soie destinés à fabriquer l'or des magnaneries. Les parcellaires d'Ancien-Régime révèlent aussi une baisse généralisée de la propriété paysanne bien souvent au profit de la bourgeoisie et seul un tiers de la population peut vivre pleinement de sa propriété¹⁰⁰. Ce sont des raisons qui font naître l'engouement autour des métiers artisanaux au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Ceux-ci sont particulièrement nombreux : tisserands, gantiers, forgerons, tailleurs... Une palette de métiers qui prennent de la place dans la vie des villages dauphinois du siècle des Lumières. À partir des études sur le sujet, nous pouvons considérer que Sassenage compte plus de sept métiers artisanaux¹⁰¹. Il peut donc très certainement s'y trouver des métiers tels que cordonnier, tailleur d'habit, maçon, tisserand... Les registres notariés ont permis d'en identifier certains, mais nous ne nous sommes pas penché sur l'ensemble des professions du village des Cuves. Ce travail aurait pu demander l'écriture d'un mémoire entier sur la question et ne revêt pas la problématique de l'industrie. Néanmoins, puisqu'ils illustrent l'activité du territoire, il était

⁹⁶COLLECTIF, *Histoire des Communes de l'Isère*, Édition Horvath, 1988, p. 187.

⁹⁷COLLECTIF, *Histoire des Communes de l'Isère*, Édition Horvath, 1988, p. 187.

⁹⁸Alain BELMONT, *Des ateliers au village Vol 1*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998, p. 59.

⁹⁹COLLECTIF, *Histoire des Communes de l'Isère*, Édition Horvath, 1988, p. 187.

¹⁰⁰Alain BELMONT, *Op.cit.*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998, p. 59.

¹⁰¹*Ibid.*, p. 97.

nécessaire de les aborder afin de repérer la part de l'industrie. Parmi eux, nous pouvons parler de la famille Charpennat qui apparaît à plusieurs reprises de 1760 à 1788. Les quittances qui leur sont destinées concernent leur activité de tailleur d'habits qui paraît leur permettre une certaine aisance financière. Sassenage fourmille d'artisans travaillant le textile tels que les tailleurs. D'autres sont cordonniers, charrons, fustiers mais également peigneurs de chanvre. Ce dernier est particulièrement intéressant lorsque l'on sait que le principal établissement destiné à la fabrication du textile fait partie des artifices du seigneur de Sassenage, démontrant son monopole industriel.

Sassenage compte également de nombreux journaliers, travaillant de l'usufruit de leurs mains. Il peut s'agir d'un travail au sein d'une boutique mais aussi d'un métier aux champs. Durant le siècle des Lumières, leur salaire s'est vu augmenter de manière considérable, mais il demeure encore bien bas. En moyenne, ils gagnent entre 100 et 300 livres par années¹⁰², ce qui reste faible.

Les nombreux journaliers repérés dans nos sources nous permettent de nuancer le déclin de l'effectif paysan. Bien qu'il soit souvent difficile d'identifier le type d'emploi journalier, nous constatons leur récurrence d'apparition. Il s'agit bien souvent d'un travail agricole sans la possession de la terre. Comme le démontrent certaines pièces notariales, ceux-ci ont un niveau de vie souvent bien bas. Les quittances concernant les journaliers démontrent qu'ils sont souvent endettés auprès de particuliers. De plus, un contrat de mariage daté de 1777, démontre le montant d'une dot pour un mariage de journalier équivalente à 100 livres¹⁰³. Il s'agit d'un montant relativement faible pour une cérémonie d'union d'Ancien Régime, démontrant la pauvreté des sujets d'étude. Mais hormis l'aspect purement professionnel, il est clair que l'usage de la terre à Sassenage demeure principalement agricole. Les multiples baux pour des terres de maraîchage, de plantation diverses ou de fermage soulignent particulièrement cette idée.

Ce second chapitre a été l'occasion d'aborder l'histoire de Sassenage. Nous avons abordé premièrement la question sur le plan général puis avons fini par nous centrer sur les professions du village. Notre étude des fonds notariés a révélé deux structures industrielles délimitées à un bâtiment industriel : les artifices de Sassenage et la Manufacture de blondes. Un autre grand ensemble est celui des tailleurs de pierres qui se caractérisent seulement par

¹⁰²Jean SGARD, « L'échelle des revenus », *Dix-Huitième Siècle*, 1982, vol. 14, n° 1, p. 425-433.

¹⁰³ADI, 3E1403/9, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage, folio 22 recto, 1777.

l'échelle géographique puisque l'essentiel du travail s'effectue en extérieur pour extraire la pierre. Notre prochain chapitre se centre de manière plus précise sur leur cas.

Chapitre 3 – Les tailleurs de pierres

Les tailleurs de pierres occupent une place centrale parmi les principales professions industrielles de Sassenage. Leurs activités apparaissent de façon récurrente au détour de l'étude des notaires. Ceux-ci apparaissent sous différentes dénominations : « maçon », maçons-tailleurs de pierres », « carriers », « pierreur ». Les deux premiers correspondent une véritable « population de bâtisseur »¹⁰⁴ organisée depuis la période médiévale. Il y a donc une multitude de métiers derrière cette profession. Leur hiérarchisation et leur production permettent d'identifier le caractère industriel du secteur d'activité. L'étendue de leurs activités dépend du potentiel du territoire sur le plan des ressources. En Dauphiné, il y a environ 8 % de bâtisseurs (charpentiers, maçons et tailleurs de pierres)¹⁰⁵. Sassenage comporte de multiples carrières, située principalement entre Sassenage et Fontaine. Il y est extrait du calcaire, de la molasse grise et des lauzes, matériaux principaux pour les constructions de l'époque. Cette activité d'extraction est d'ailleurs toujours effective de nos jours sur les façades du Vercors. Ce chapitre se centre sur l'activité et ses caractéristiques sociales, nous verrons que l'évolution de la profession met en lumière d'intéressants changements au sein du monde rural au XVIII^e siècle.

Organisation du secteur d'activité

Les carrières de pierre

Les tailleurs de pierres et les carrières ont été très peu étudiés pour les XVII^e et XVIII^e siècles, les sources étant souvent assez muettes à ce propos¹⁰⁶. Ces derniers n'étant pas groupés autour d'une corporation, il est compliqué de relever des éléments qui les concernent. Néanmoins, plusieurs métiers gravitent autour de l'activité dont celui de maçon-tailleur de

¹⁰⁴Philippe BERNARDI, *Bâtir au Moyen âge*, Paris, CNRS, 2014, p. 19.

¹⁰⁵Alain BELMONT, *Op.cit.*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998.

¹⁰⁶Laurent DUJARDIN, « Extraction et vente de la pierre dans une carrière de Caen de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Etude d'un registre d'exploitation », *Annales de Normandie*, 1995, vol. 45, n° 2, p. 116.

pierre pour laquelle l'activité découle directement de l'extraction des carrières. Leur travail consiste à tailler la pierre et à l'employer dans des chantiers bien souvent locaux. L'activité demande donc une diversification des tâches pour obtenir plus de revenus des ressources. Nous avons vu précédemment que 58,33% de l'occupation industrielle de Sassenage concerne cette activité. Plus précisément, 21 sujets travaillent dans le domaine entre 1760 et 1788¹⁰⁷. Il est intéressant de noter le lieu d'habitation de ces derniers. Les protocoles du notaire Disdier mentionnent quatorze chefs de famille de Sassenage, quatre de Fontaine, deux de Veurey et un du Fontanil. Sassenage est donc la principale zone d'implantation des sujets travaillant dans la filière professionnelle. Le village fait sa renommée grâce au calcaire blanc, appelé scientifiquement Urgonien¹⁰⁸. Une fois polie, cette pierre est utilisée comme matériau pour des usages divers. Les blocs sont robustes ce qui permet aux constructions de bien tenir face aux intempéries. L'essentiel des carrières est situé sur les hauteurs du village, aux Cotes de Sassenage.

Pour travailler, les maçons- tailleurs de pierres ont recours à différents outils : le compas, pour mesurer et tracer, maillets, ciseaux, truelles. La taille de la pierre est la partie la plus technique de l'activité puisqu'il doit scier la pierre en fonction des plans des maçons ou des architectes s'il s'agit d'un chantier d'envergure, mais avant tout cela, il doit y avoir l'extraction de la matière première. Celle-ci se fait essentiellement dans de vastes carrières à ciel ouvert qui sont pour certaines mentionnées dans les sources. L'histoire des carrières en extérieur est souvent difficile à cerner. Avec le temps, les zones d'extractions ont disparu et seules les analyses géologiques permettent de les appréhender¹⁰⁹. Celle sur laquelle nous avons pu recueillir le plus de données est la carrière de Fontaine dénommée « Aux Perrières »¹¹⁰. La zone d'extraction est alors détenue par Elisabeth Bonnet et Pierre Rancurel dans la seconde moitié du XVIII^e siècle¹¹¹. Nous savons de nos sources que la propriété est tenue en location par Mathieu Clément, un marchand pierreur de Fontaine le 3 février 1768¹¹². L'acte qui présente ces éléments démontre l'organisation de l'activité. Le marchand est autorisé à extraire la pierre afin de la faire transporter à Grenoble à un marchand dénommé Jean Agéron.

¹⁰⁷ADI, 3E1403/1-3E1403/14, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage, 1760-1788.

¹⁰⁸Jacques DEBELMAS, « les anciennes carrières de Grenoble et de ses environs immédiats », *Géologie Alpine*, Laboratoire de Géologie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, p. 13.

¹⁰⁹Laurent DUJARDIN, *Op.cit.*, *Annales de Normandie*, 1995, vol. 45, n° 2, p. 136.

¹¹⁰ADI, 3E1403/7, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 7, 1773-1774, « location de la carrière de Lauzes et autres pierres de Fontaine », folio 197.

¹¹¹Cf Volume II, Annexe 15, p. 25.

¹¹²ADI, 3E1403/4, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 4, 1767-1768, « convention entre marchands », folio 123-125.

Nous découvrons que les matériaux sont vendus à la pièce en fonction de la quantité de tailleurs qui ont œuvré dessus :

« En conformité du dernier Edit de sa majesté a été convenu entre led(it) S(ieur) Clément et led(it) S(ieur) Ageron, que led(it) Clément asoie led(it) S(ieur) Ageron a la fourniture des pierres de Loze provenant de sa carrière a Fontaine, qu'il fera pendant le cours d'une année a courir dès ce jour, moyennant la sommes de une livre par toize carrée que led(it) S(ieur) Clement payera aud(it) S(ieur) Ageron ou que ce dernier preleva lors du débit d'icelle au choix du sieur Ageron, lequel prmte de payer les manœuvres et ouvriers qui travailleront a tirer lesd(ite) Lozes de la susd(ite) carrière et ceux qui en fairont la voiture. Le montant de ce qu'il payera il le preleva de preference avec les vingt sols par toize a luy cy dessus prmies par led(it) Clément sur le prix des ventes desd(ite) Loze, lequel prix ne pourra etre retiré sans la presence et consentement de l'un et l'autre ; a de même été convenû que led(it) S(ieur) Ageron s'aidera au dechargement des(ite) Lozes dans les endroits ou elle seront voiturée ou qu'il y enverra une personne a sa place. (...) »¹¹³

Une nouvelle fois, l'étude de cette industrie démontre l'intervention de l'État développée plus tôt. Cet acte respecte les édits en rapport avec les transports des marchandises. Avant que la route d'Engins ouvre en 1887, le transport se fait par fardiers ou traîneaux jusqu'au port de Sassenage, appelé la Rollandière. Il s'agit d'un long trajet qui demande de prendre beaucoup de précautions avant d'être employer dans les chantier. De nombreux édifices autour de Grenoble sont construits en partie de pierre de Sassenage : l'église Saint-Louis, une partie du Lycée Stendhal, soubassement de l'église Saint-Bruno, remparts de Grenoble, forts de la Bastille...¹¹⁴

Nous notons aussi une véritable collaboration entre les deux marchands qui semblent détenir un monopole sur le plan du transport des matériaux. A ce propos, d'autres documents postérieurs livrent des précisions quant à l'activité. Le fils de Mathieu Clément prend en fermage la carrière à partir de 1772¹¹⁵. Il est possible d'y extraire des « blocs », « pierre plates », « lozes » et d'autres pierres non décrites. La ferme concerne une période de quatre mois qui est reconduite pour quatre ans en 1773¹¹⁶. Les baux autorisent également le marchand à mettre en place des chemins destinés à transporter les pierres facilement. Le montant du fermage atteint 60 livres, ce qui est peu élevé, mais néanmoins conséquent quand on sait que le montant d'une toise de lauzes rapporte vingt sols. Il apparaît donc que la famille

¹¹³*Ibid.*, folio 123.

¹¹⁴Jacques DEBELMAS, *Op.cit.*, Laboratoire de Géologie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, p. 13.

¹¹⁵ADI, 3E1403/6, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 6, 1772-1773, « location de la carrière de Lauzes et autres pierres de Fontaine », folio 355.

¹¹⁶ADI, 3E1403/7, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 7, 1773-1774, « location de la carrière de Lauzes et autres pierres de Fontaine », folio 197.

Clément dirige sous sa coupe les manœuvriers qui font transiter les pierres jusqu'à Grenoble. Nous retrouvons la même organisation pour la carrière du Moulin du roi en Normandie qui est quant à elle louée pour 80 livres par années¹¹⁷.

La famille Clément est la seule famille de marchands-pierreurs de Sassenage retrouvable dans les sources. De plus, la carrière de Fontaine apparaît comme le principal site d'extraction de l'époque au vu du volume des actes. Tout porte donc à croire que les propriétaires détiennent une exclusivité d'extraction pour le secteur.

Nous avons également resituer la carrière de Sassenage, centrée sur le calcaire blanc qui fait toute la renommée du lieu. Dans un document conservé au château de Sassenage, nous apprenons que le propriétaire doit plusieurs gages à Etienne Cellon, ouvrier des carrières de Sassenage et Fontaine¹¹⁸. Il est intéressant de constater qu'un même ouvrier travaille sur deux espaces, élargissant l'étendue de l'activité. À la fin du document, le montant des gages est noté, il s'agit d'une somme de 18 sols qui peut être vu comme une forme de salariat.

Les maçons sont donc tributaires de l'activité marchande pour obtenir leur matière première. Leur activité semble davantage tournée vers les chantiers de maçonnerie qui leur rapporte leurs principaux revenus.

Les chantiers de maçonnerie

La maçonnerie concerne tous les tailleurs de pierres de Sassenage mais non pas les ouvriers carriers. La double compétence permet de définir leur profil comme enclin à la pluriactivité. En effet, ceux-ci travaillent en parfaite coordination avec les carriers qui leur fournisse leur matière première.

Les sources placent la maçonnerie comme la principale activité, devant celle de la taille de pierre. Une activité qui présente d'ailleurs une périodicité assez réduite sur l'année. Durant l'hiver, l'activité ne semble pas vraiment fonctionner à cause des conditions de la saison, forçant certainement les maçons-tailleurs de pierre à effectuer de petites réparations d'intérieur ou des petits chantiers qui permettent de ne pas se mettre en danger.

¹¹⁷Laurent DUJARDIN, *Op.cit.*, *Annales de Normandie*, 1995, vol. 45, n° 2, p. 136.

¹¹⁸ACS, B4201-12, Saisie-arrêt diligentée contre Etienne Cellon, 9 avril 1783.

Sur toute l'année, l'essentiel du travail des artisans concerne la réparation de maison, voir même construction. Plus rarement, les chantiers sont de plus grande ampleur comme la réparation de bâtiments importants pour la vie villageoise. En 1764, Charles Douana, maçon-tailleur de pierre de Sassenage est notamment chargé de réparer de l'église de Saint Nizier qui a subi d'importants dégâts¹¹⁹. Dans ce devis nous découvrons qu'il n'est pas juste chargé de construire, mais doit aussi fournir l'intégralité des matériaux taillés au préalable. Nous retrouvons Charles Douana sur d'autres chantiers, mais cette fois-ci de bien moins grande ampleur entre 1765 et 1767¹²⁰. D'autres chantiers d'importances sont aussi remarquables tel que la réparation du clocher de l'église de Fontaine par Jean Faure est une réparation importance qui fait intervenir les pouvoirs locaux¹²¹. En effet, c'est le consul de la communauté de Fontaine qui se charge de payer les 1200 livres dues à l'artisan pour les réparations. Force est de constater l'importance des travailleurs de la pierre dans la vie locale, qui plus est dans une zone géographique où l'activité occupe une place centrale. Certains d'entre eux démontrent une véritable collaboration de plusieurs maçons pour certains chantiers, c'est le cas de Jean Rozan et Jean Rioujdet¹²².

La différence sur le plan de l'ampleur des activités repose principalement dans le statut du travailleur. Un maître n'a notamment pas la même renommée qu'un simple artisan, lui permettant d'avoir accès à des chantiers plus prestigieux. Seuls ces derniers peuvent prendre en apprentissage un jeune désireux d'apprendre le métier. Lorsqu'un apprenti se présente, un contrat d'apprentissage doit être passé devant notaire¹²³. La plupart du temps il est conclu pour un jeune ayant entre 15 et 26 ans et pour une période n'excédant pas huit années. Sur la totalité des gens du métier, nous avons comptabilisé trois maîtres qui habitent Sassenage, Veurey et le Fontanil. Le notaire de Sassenage produit un contrat pour chacun d'eux sur la période 1763-1784¹²⁴. Léonard Prade, maître à Veurey prend en apprentissage Antoine Sapey pour 18 mois, dans le contrat il est décrit l'intégralité des tâches qui lui seront confiées :

¹¹⁹ADI, 3E1403/2, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 2, 1763-1764, « Devis de réparation de l'église de Saint Nizier », 1764, folio 245.

¹²⁰ADI, 3E1403/3, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 3, 1765-1766, « Réparation d'une maison à Sassenage, 1765, 35 verso- 36 recto.

¹²¹ADI, 3E1403/9, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 9, 1777-1778, « Réparation du clocher de l'église de Fontaine, 8 août 1778, folio 532 verso- 533 verso.

¹²²*Ibid.*, « Réparation d'une maison », 1778, folio 399 verso- 400 verso.

¹²³Annie MOULIN, *Les Maçons de la Creuse: les origines du mouvement*, s.l., Presses Univ Blaise Pascal, 1994, p. 156.

¹²⁴ADI, 3E1403/2, 3E1403/ 8, 3E1403/ 12, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage, 1763-1784.

« le nourrir a sa table, blanchir et luy apprendre et enseigner le metier de macon et luy montrer ou fair montrer par des maitres ouvriers a tailler la pierre jusqu a ce qu'il soit parvenu a la connoissance parfaite du metier de macon et de tailleur de pierre. »¹²⁵

D'un autre côté, le maître maçon de Sassenage, François Rozan prend en apprentissage François Thoraud pour 120 livres dès le début de l'année 1783.

Mais la hiérarchie ne se mesure pas seulement par le rapport maîtres et apprentis, mais également entre les maîtres et les compagnons. Nous allons maintenant nous centrer sur leur niveau de vie permettant d'identifier de manière plus précise les catégories professionnelles de l'activité.

Une activité difficile à reconstruire

Niveaux de vie

Pour évaluer un niveau de vie, l'historien a souvent plusieurs possibilités qui s'offrent à lui. Il peut choisir de chercher des précisions quant à la vie quotidienne (contrat de mariage, testament...) ou évaluer cela via les salaires. En ce qui concerne celui des tailleurs de pierres, celui est bien entendu différent suivant s'il s'agit d'un maître ou d'un simple compagnon. Yves Durant a étudié ces écarts pour le XVIII^e siècle. Il a notamment démontré une amplitude comprise entre 100 et 158 pour la période 1727-1736 et de 100 à 162 pour 1777-1786¹²⁶. Des revenus qui sont d'ailleurs essentiellement réalisés grâce au monde urbain, principal client des matériaux¹²⁷.

Pour notre étude de cas, c'est surtout le niveau de vie par le biais des contrats de mariage et testaments qui nous a intéressé que davantage les salaires. La dot des mariages apporte des précisions importantes sur la condition sociale d'un sujet. La valeur des legs décrits dans les testaments livre également des éléments particulièrement fondamentaux à cet effet. L'exemple de la famille Magnin est certainement l'un des plus intéressants à exposer ici. Au sein de celle-ci, il y a deux générations de tailleurs de pierres sassenageois qui se perpétuent la

¹²⁵ADI, 3E1403/ 8, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 8, 1775-1776, « Contrat d'apprentissage chez Léonard Prade, maître maçon à Veurey », 26 mars 1775, folio 37.

¹²⁶Annie MOULIN, *Op.cit.*, s.l., Presses Univ Blaise Pascal, 1994, p. 171.

¹²⁷Alain BELMONT, « Les artisans ruraux en Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles d'après les rôles de taille et les révisions de feux », *Histoire, économie & société*, 1993, vol. 12, n° 3, p. 432.

tradition dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Louis et sa femme Catherine Gueyvat marient leur fille en 1775. L'acte de mariage de leur fille Suzanne démontre notamment que la famille possède quelques terres offertes en tant que dot :

«(...) piece de terre labourable plantée d'autins, bois, rochas et arpages tout joint ensemble situé sur le terroir des Cotes au Mas du bourg de la contenance d'environ cinq sesterée... plus une piece de terre, bois, rochas et arpages situé en Charvet terroir des Cotes de la contenance d'environ deux sesterés (...) et généralement toutes les profusions et propriétés qu'ils ont aud(it) Mas de Charvet (...)»¹²⁸

La famille offre un total de 800 livres de dot pour la mariée. Il s'agit d'un montant assez élevé pour un artisan d'Ancien-Régime. En plus du contrat de mariage, Louis Magnin démontre une activité assez étonnante et différente de ses confrères. Il loue à plusieurs reprises une partie de ses terres ce qui démontre l'existence d'un patrimoine terrien. La famille afferme néanmoins peu de terres rentables, les montants des locations n'excédant pas 100 livres par années. Certains tailleurs ont par contre bien plus de dépenses et démontrent une certaine réussite. Jean Faure de Fontaine se permet notamment d'acheter une terre d'une valeur de 1190 livres le 29 août 1763¹²⁹. Il s'agit d'une parcelle de terre mesurant une sesterée et demi. Plus de dix ans après cet achat, nous avons pu constater sa mise en location pour 200 livres par ans¹³⁰. Nous voyons bien que ces investissements sont des exceptions en la matière. Seuls deux tailleurs de pierres sur les 21 comptabilisés possèdent un capital foncier.

Pour comparer la dot précédemment explicitée, nous avons également à notre disposition le contrat de mariage de la fille de Pierre Peyrard, tailleur de pierres à Fontaine ayant des affaires à Sassenage. La famille donne en dot 300 livres, somme bien inférieure aux Magnin. Il est donc compliqué de définir une tendance au vu des dissensions. Nous pouvons cependant dire qu'un tailleur de pierre vit bien mieux qu'une majorité des paysans et journaliers de l'époque.

Notre étude a pu néanmoins dégager un écart considérable de condition avec certains ouvriers maçons-tailleurs de pierre. Ces derniers travaillent pour le compte d'un maître ou d'un autre

¹²⁸ADI, 3E1403/7, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 7, 1773-1774, « Contrat de mariage de Suzanne Magnin », 1774, folios 332- 335.

¹²⁹ADI, 3E1404/2, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 2, 1763-1764, « Achat de terre par Jean Faure », 29 août 1763, folios 89 recto- 90 verso.

¹³⁰ADI, 3E1403/7, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, 1775-1776, « Bail de location par Jean Faure », 1776, folios 355 recto- 356 recto.

maçon-tailleur de pierre. Le testament de Jean Revol de Fontaine témoigne d'une importante pauvreté puisque les legs des biens ne dépassent guère plus de dix livres par personnes¹³¹

Les carrières de pierres de Sassenage : une industrie ?

Le XVIII^e est bien évidemment important sur le plan de la production à plus grande échelle. Si l'on considère que l'industrie se définit par l'ampleur de l'activité et du flux productifs, il est clair que les carrières de pierre de Sassenage en font partie. Celles-ci rassemblent tous les éléments qui caractérisent une industrie : délimitation géographique, main-d'œuvre, réseau et politique de distribution. Les marchands faisant transiter les pierres vers la vallée ont des ouvriers sous leur direction qui se chargent du transport des matériaux. Nous sommes malheureusement obligé de nous heurter au silence des archives sur ce point. La question des marchands est aussi assez lacunaire puisque nous avons trouvé qu'une famille correspondant à l'activité d'extraction. Cela peut peut-être s'expliquer par l'intervention de contrats antérieurs à notre période d'étude. Si ce bail a été passé pour une longue période dans une période précédente, il est alors normal de n'en trouver aucune trace pour la période 1759-1788.

Une tendance est néanmoins distinguable : celle de l'augmentation des ouvriers dans les années 1780. Plus on approche de la fin de l'Ancien-Régime, plus les fonds notariés emploient la dénomination « ouvrier tailleur de pierre » et les maîtres et maçons y sont bien moins présents. Déjà auparavant, nous avons vu que les maçons-tailleurs de pierre sont beaucoup plus présents par leur activité de maçonnerie, ils deviennent par la suite à la limite de l'invisibilité. Est-ce le fruit du contrôle des carrières par de grands propriétaires ? A ce niveau, seul la carrière de Fontaine peut donner une réponse à cette question. Il est néanmoins significatif qu'une seule zone d'extraction à ciel ouvert soit détenue par deux individus pour qui l'activité doit être particulièrement rentable.

Sur notre période d'étude, l'emploi du terme « carriers » n'est pas visible dans les registres notariés. Cela nous amène à penser qu'ils présentent un profil d'ouvriers au service des propriétaires qui n'ont laissé aucune marque de leur activité dans les écrits.

¹³¹ADI, 3E1403/12, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 12,

Tel un établissement industriel de l'époque, les propriétaires organisent tout l'aspect productif. Il est à ce propos frappant que le document conservé au château de Sassenage concernant un ouvrier des carrières emploie la dénomination « entrepreneur » pour désigner le propriétaire. Celui-ci est dénommé Sieur Riban et habite à Grenoble. L'emprise financière des notable des villes sur l'industrie rurale est courante à la fin de l'Ancien-Régime, c'est d'ailleurs l'une de ses principales caractéristiques.

Malheureusement pour notre étude, les ouvriers des carrières situées entre Fontaine et Sassenage sont en grande majorité invisibles dans les documents. Nous n'avons pas la chance de mettre la main sur un registre d'exploitation, comme a pu le faire Laurent Dujardin dans son étude concernant la carrière du Moulin du roi à Caen¹³². Celui-ci fait d'ailleurs remarquer que l'absence de corporations pour les carriers explique certainement le mutisme des archives.

Cette partie introductive a été le moyen de mettre en lumière les éléments généraux à propos de l'industrie sous l'Ancien-Régime. L'historiographie nous a permis d'envisager les principales recherches à propos de notre sujet et les controverses. La proto-industrie est ici notre principal terrain d'étude et nous avons pu voir que même en milieu rural, le pouvoir légifère considérablement sur la production. Pour commencer, nous avons mis en évidence le premier ensemble industriel de Sassenage et de ses environs : les carrières de pierres. Nous avons dégagé certains éléments à propos de l'activité, notamment la zone géographique, le transport des marchandises et la vocation de l'activité à fournir en matériaux de construction pour les maçons-tailleurs de pierre. À ce propos, la mise en évidence de certains profils de cette profession a eu comme objectif de mettre en évidence l'importance de la pierre dans le bassin grenoblois. La pierre de Sassenage est en effet utilisée pour nombreux bâtiments de Grenoble et pour des chantiers dans le bas de la baronnie. L'organisation interne des carrières de Sassenage et Fontaine reste cependant encore assez méconnue en raison du silence des sources qui concernent l'organisation interne de l'industrie. Une analyse approfondie sur la question pourrait permettre de dénicher des documents capables de nous éclairer la question.

Notre panorama de l'industrie rurale à Sassenage se dirige maintenant vers les artifices de Sassenage, ensemble important situé sur les hauteurs de Sassenage dont les caractéristiques soulignent les particularités de l'industrie rurale exposées ici.

¹³²Laurent DUJARDIN, « Extraction et vente de la pierre dans une carrière de Caen de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Etude d'un registre d'exploitation », *Annales de Normandie*, 1995, vol. 45, n° 2, p. 115-193.

Partie 2

-

Les artifices de Sassenage au XVIII^e siècle

Chapitre 4 – Description et évolution des bâtiments

Le terme « artifices » renvoie à l'ensemble des bâtiments industriels fonctionnant à la force du Furon sur les hauteurs de Sassenage. Nous avons choisi de reprendre ce terme de la même manière qu'ils apparaissent dans les sources. Au XVIII^e siècle, cet ensemble est une propriété des Béranger Sassenage. Parmi les artifices, un moulin est l'une de leurs plus anciennes propriétés. Sa plus ancienne mention remonte à l'année 1320, date à laquelle ils achètent le bien¹³³. Cette date coïncide avec la mise en place des banalités seigneuriale entre les X^e et XI^e siècles¹³⁴. Auparavant, le moulin était géré par de petites communautés paysannes qui se partageaient la mouture à tour de rôle. Après une période caractérisée par une rigidité de la part de l'autorité seigneuriale, la gestion des moulins s'assouplit peu à peu. Au XII^e siècle, le meunier peut désormais posséder une partie du moulin par le biais d'un contrat d'affermage¹³⁵. Certains sont néanmoins exclus de ce fonctionnement en étant employés directement par le propriétaire, qu'il soit ecclésiastique ou seigneurial. Nous verrons que la mouture a une place importante dans les artifices sassenageois du XVIII^e siècle.

Durant plus de 400 ans d'existence, les Béranger vont aménager l'ensemble et en faire un véritable circuit de fabrication d'ampleur industrielle par le biais d'un réseau de canaux. Au fur et à mesure du temps, celui-ci achemine même le château pour alimenter le parc.

Au sein de cette partie, il va être question d'aborder les bâtiments sur le plan technique, mais aussi économique. Ce premier chapitre a pour visée d'aborder leur structure et leur gestion faite au siècle des Lumières.

Des artifices au fil de l'eau

Descriptions des artifices au XVIII^e siècle

Les artifices de Sassenage sont assez absents des fonds notariés de Sassenage. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils soient une propriété seigneuriale et ainsi directement

¹³³ACS, A4301-16, Arrentement des moulins de Sassenage, 1320.

¹³⁴Claude RIVALS, *Le moulin et le meunier*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, Vol 1, 2000, p. 150.

¹³⁵*Ibid.*, p. 153.

administrée par les officiers. L'essentiel des documents en rapport avec leur gestion est certainement produit pour la seigneurie et les éventuels fermiers qui requièrent les talents des scribes seigneuriaux. Nous avons donc trouvé l'essentiel de nos documents à ce propos dans les fonds privés du château de Sassenage. Au XVIII^e siècle, les artifices sont composés de deux moulins, deux foulons à drap, un pressoir, un battoir et deux scies et se situent tous dans des bâtiments séparés. Ceux-ci sont affermés en deux ensembles distincts, dont un qui se compose des moulins, foulons, pressoirs et battoirs et le second des deux scies.

Les moulins sont des établissements centraux dans la société villageoise. Le meunier gère l'établissement pour le seigneur et s'occupe de moudre les céréales des habitants. Ces derniers ont l'obligation de venir moudre leurs grains dans le moulin banal, sous peine de contravention. À Sassenage, l'ensemble des artifices contenant les moulins sont affermés à Étienne Marcel le 26 novembre 1721 pour 2100 livres par années jusqu'en 1730¹³⁶, le montant de location démontrant toute la valeur des biens. Par la suite, ils sont de nouveau loués au dénommé Marcel pour la même somme¹³⁷. Ce n'est que le 26 mars 1738 qu'un nouveau fermier prend la possession du bail¹³⁸. Il s'agit du meunier Antoine Bertet, marchand et meunier de Sassenage. Nous découvrons dans cet inventaire une description précise des lieux permettant de replonger dans ces bâtiments d'antan, en particulier les deux moulins à eau. Celui qui est en meilleur état est dénommé « moulin blanc »¹³⁹, il s'y trouve une mille tournante mesurant 8 pouces et demi et divers appareils en très bon état, dont la roue qui apparaît parfaitement entretenue. Le second moulin est quant à lui dans un mauvais état et est appelé « moulin brun »¹⁴⁰; toutes les pièces apparaissent bien plus dégradées que dans le précédent inventaire. Le nom des moulins renvoie certainement à la mouture, le premier étant certainement destiné à moudre la farine de froment, tandis que l'autre est voué à la fabrication de farine noire.

L'ancien fermier se doit donc de régler l'intégralité des frais de réparation. En contrebas, les foulons à drap sont en bon état. En 1746, le bail est reconduit au sieur Bertet pour une somme inférieure de 1560 livres¹⁴¹. Nous observons que les baux en question sont caractérisés par une collaboration entre le locataire et le propriétaire. En effet, les travaux de réparation sont partagés :

¹³⁶ACS, B1601-13, Bail à ferme concernant les moulins, foulons à draps et pressoir battoir de Sassenage, 26 novembre 1721.

¹³⁷ACS, B1601-22, Bail à ferme concernant les moulins, foulons à draps et pressoir battoir de Sassenage, 25 mars 1730.

¹³⁸ACS, B1603-10, Inventaire et description des moulins, foulons et artifices de Sassenage, 26 mars 1738.

¹³⁹*Ibid.*

¹⁴⁰*Ibid.*

¹⁴¹ACS, A4301-20, Arrentement des moulins et artifices à Antoine Bertet, 25 février 1746.

« Il doivent faire toutes les réparations servant a l'œuvre, le maître n'était tenu que des grosses réparations, doit tenir tous les couvert en état et regotoyer en lui fournissant seulement les tuiles. »¹⁴²

Ce contrat ne change qu'en 1790 où il est reconduit à la même personne pour 2300 livres¹⁴³. Dans les années 1770, la marquise de Sassenage met en place des travaux sur les bâtiments facturés 300 livres¹⁴⁴. Les moulins sont rabaissés d'un étage et le toit à deux pentes du vieux moulin est entièrement rénové. Par la même occasion, il y a une révision d'une partie du mécanisme du moulin : la roue et le battoir à chanvre. Tout porte à croire que l'augmentation du montant des loyers est liée aux travaux, améliorant ainsi leur valeur et certainement leur productivité. Dans l'ensemble, ces loyers des artifices sont considérables, démontrant leur valeur productive. En nous référant au travail de Steven Kaplan, nous pouvons dire que le loyer des artifices de Sassenage se situe dans les baux les plus chères comparativement à la région parisienne¹⁴⁵. En effet, on peut considérer qu'un moulin cher atteint minimum les 2000 livres et au maximum 5000 livres.

Le deuxième ensemble se compose des deux scies toutes deux situées dans des bâtiments distincts. Un bail à leur sujet se situe dans le neuvième protocole de Jean-Antoine Disdier contenant au total 645 folios¹⁴⁶. L'acte est passé par Jean-Baptiste Joseph Aimard, agissant pour le compte du Marquis de Bérenger. Il s'agit d'un acte détaillé où l'ancien fermier apparaît ; Sebastien Charpenat laisse alors place à Jaque Revol. Ce dernier devient dès le 2 février 1778, fermier de deux scies et d'un petit verger pour 400 livres par ans. Ce bail de 8 ans dévoile toute l'activité que renferment les bâtiments. Le locataire doit y fabriquer des planches pour le seigneur : «(...) de scier pour le compte dud(it) Seigneur tous les bois dont il aura besoin soit pour les planches ou autrement a la charge par led(it) seigneur de payer suivant l'usage actuel. »¹⁴⁷. En plus de disposer d'un espace de fabrication, une des deux scies abrite également un magasin que Jaque Revol doit gérer en plus de l'atelier. Il est de surcroît

¹⁴²ACS, A3402-23, continuation de l'affermage des moulins à Antoine Bertet, folio 13, 1790.

¹⁴³Cf Volume II, Annexe 17, p. 30.

¹⁴⁴ACS, A3505-10, Devis pour diverses réparations, 1773.

¹⁴⁵Steven Laurence KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, p. 211.

¹⁴⁶ADI, 3E1403/8, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 9, 1777-1778, « Bail à ferme de deux scies à Sassenage », 2 février 1778, folios 347 recto- 350 verso.

¹⁴⁷*Ibid.*, folio 348.

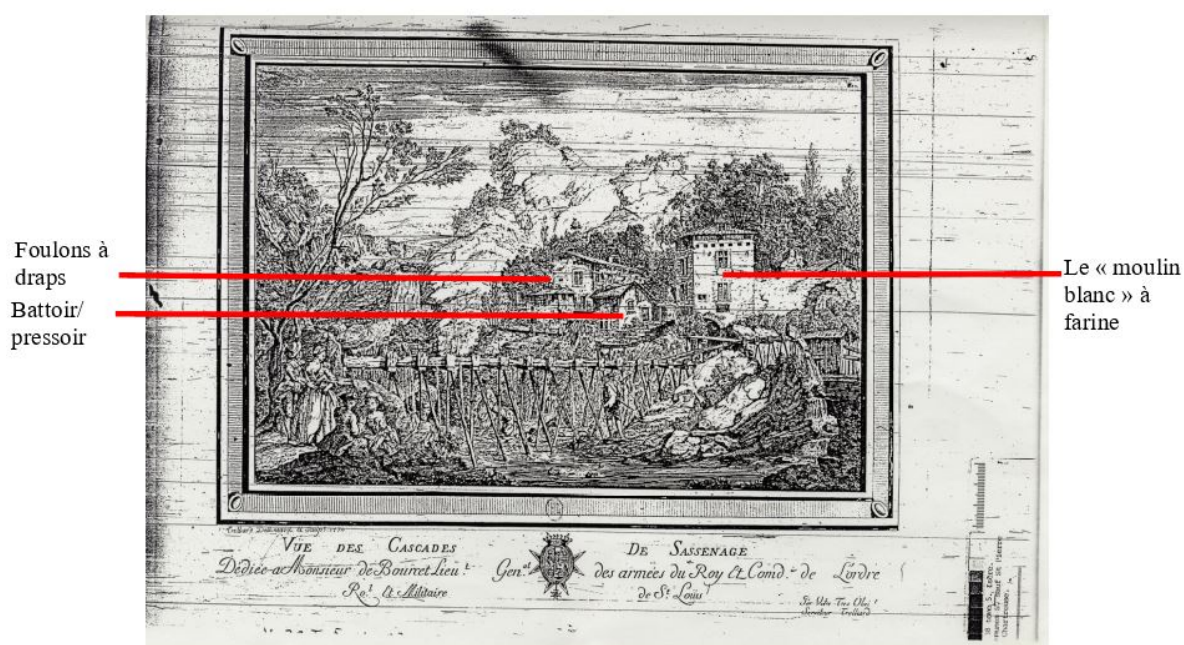
intéressant de constater que le marquis et la marquise mettent en place plusieurs aménagements pour rendre les lieux plus agréable à vivre :

« (...) et comme le seigneur Marquis de Berenger se propose de faire retablir une partie du planchers qui sont au dessus du magazin pour le rendre habitable, des que cette reparation aura été faite il en sera fait chargé séparément du present (...) a été surplu convenu qu'il y aura a l'entretien du seigneur les murs, les maitresses pieces qui composent la charpante, les poteaux qui les suportent, l'arbres des rouets, les chenaux et fixation, l'entretien de tout quoy reste neantmoins a la charge dud(it) fermier. »¹⁴⁸

En contrepartie, le fermier doit tenir les bâtiments en état et réparer toutes pièces hors d'usage en cas d'endommagement.

La production paraît servir à la mise en place de planchers qui en tout et pour tout habillent les maisons locales et servent très certainement aux propriétés de la famille de Sassenage.

Ci-dessous est représentée une partie des bâtiments que nous avons décrits précédemment, les scies ne s'y trouvent pas, car elles se situent en contrebas de la prise de vue. Par conséquent, une représentation de celles-ci se trouve dans les annexes¹⁴⁹.



¹⁴⁸*Ibid.*, folio 349 recto.

¹⁴⁹Cf Volume II, Annexe 12, p. 18.

Les artifices fonctionnent tous à la force de l'eau du Furon et du Germe, les deux principaux cours d'eau de Sassenage. Le premier provient du Vercors tandis que le second émerge de la roche au niveau des Cuves de Sassenage. Le Germe est une source intarissable d'eau et permet de prendre le relais suivant les périodes, notamment lorsque le Furon est asséché par les fortes chaleurs estivales. Tout un ensemble de gravures et photographies d'artistes du XVIII^e et XIX^e siècles permettent de visualiser l'aménagement des artifices au fil de l'eau¹⁵⁰. Dans ces mêmes années, la partie haute du bourg de Sassenage est particulièrement reproduite en dessins et gravures puisque considérée comme particulièrement pittoresque¹⁵¹. Des années 1770 à la fin du XIX^e siècle, nombreux artistes apprécient ce lieu pour y représenter des décors bucoliques, parfois assez éloignés de la réalité. Ils sont cependant très intéressants à étudier pour comprendre toute la structure. Les photographies sont quant à elles bien plus réalistes, mais elles concernent une période postérieure à notre étude. La majorité de celles-ci ont été réalisées par le Marquis de Béranger au milieu du XIX^e siècle qui était un élève de Gustave Le Gray, photographe français renommé. C'est à partir de ces documents que nous avons pu reconstituer une partie des aménagements, toutes celles-ci se trouvent en annexe. L'une d'elle est réalisée par graveur et pastelliste assez reconnu Pierre-Alexandre Parisot, artiste parisien.

Il est courant de placer des moulins à eau non loin d'une cascade de manière à obtenir un volume d'eau conséquent¹⁵². A Sassenage, l'eau est détournée au niveau de la cascade du Furon par un petit chemin de pierre afin de rejoindre le canal des artifices¹⁵³. Le premier bâtiment rencontré est le battoir à chanvre et le pressoir à vin. En pénétrant dans le bâtiment, l'eau active un meuleton constitué d'une pierre dénommée gruoir qui écrase les fibres de chanvre. Le matériau pourra ensuite être transformé en tissu afin d'en faire du textile. Le chanvre est une matière fondamentale dans la société d'Ancien-Régime. Sa fabrication concerne tout particulièrement les localités rurales et fait intervenir plusieurs individus. Avant d'être placé au battoir, le chanvre doit d'abord subir le rouissage, c'est-à-dire une macération dans d'imposants bacs d'eau creusés dans la terre, permettant de séparer l'écorce de la fibre.

¹⁵⁰Cf Volume II, Partie II.

¹⁵¹Nicolas PIERROT, Doctorat d'Histoire sous la direction de M. Denis Woronoff, *les images de l'industrie en France : Peintures, dessins, estampes v. 1760- v.1890*, 2010.

¹⁵²Steven Laurence KAPLAN, *Les ventres de Paris*, Paris, Fayard, 1988, p. 186.

¹⁵³Cf Volume II, Annexe 7, p. 13.

Dans la même situation que ce bâtiment se trouve celui des deux foulons à draps. Cette activité paraît être moins utilisée comparativement à la mouture des céréales. L'enquête industrielle concernant les draperies en Dauphiné dont nous avons parlé précédemment démontre néanmoins qu'ils ont une importance à Sassenage. Comme dans la majeure partie des cas, le foulonnage se faisait par le biais d'un roue verticale entraînant des maillets pour frapper et assouplir les draps. Le foulonnage se pratique un peu partout dans la France de l'époque, dont les principaux centres sont le midi, le nord et le centre¹⁵⁴.

Les roues verticales sont fondamentales pour les aménagements sur les cours d'eau de la fin de l'époque moderne. Elles sont constituées d'un tympan visant à élever l'eau par le biais de pales¹⁵⁵. Celles-ci sont privilégiées aux roues horizontales, souvent moins efficaces sur le plan des rendements. Lorsque le terrain est accidenté, l'utilisation d'une roue verticale en dessus devient bien plus efficace. Pour celles-ci, l'eau faisant tourner la roue arrive par en haut par le biais d'un canal, souvent fabriqué en bois. Comme le démontrent certaines gravures, les moulins de Sassenage présentent cette particularité d'installation¹⁵⁶. La situation des artifices a demandé aux propriétaires d'aménager le terrain par le biais de canaux en bois pour permettre à tous les artifices d'être desservis. Un terrain abrupt présente néanmoins l'avantage de pouvoir disposer d'un important débit d'eau et de pouvoir le modeler. La roue entraîne ensuite tout un rouage qui actionne les meules rotatives visant à moudre les grains en continu. Malheureusement, aucun document ne permet d'identifier le nombre de jeux de meules, qui auraient pu nous permettre de reconstruire une partie du volume de production. Nous pouvons en revanche émettre certaines hypothèses par le biais de recherches menées sur le sujet. Alain Belmont a mis en exergue la modification de l'équipement des moulins à blé de l'époque due à un changement de mode de consommation alimentaire. Plus précisément, le passage d'une consommation plus importante de pain blanc par rapport au pain noir change les modes de production et les meules nécessaires pour broyer les céréales. C'est ainsi qu'à la fin de l'Ancien-Régime, les meuniers vont chercher les meules plus loin pour obtenir une production plus qualitative dans le but de satisfaire la clientèle¹⁵⁷. Ces « meules françaises » sont produites en majorité dans les carrières de la Ferté-sous-Jouarre, centre industriel important à la fin de l'Ancien-Régime. Au vu de ce contexte, nous pouvons supposer que des meules françaises se trouvent dans les artifices de Sassenage, mais rien ne permet de l'affirmer.

¹⁵⁴Claude RIVALS, *Op.cit.*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, Vol 1, 2000, p. 71.

¹⁵⁵Claude RIVALS, *Op.cit.*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, Vol 1, 2000, p. 31.

¹⁵⁶Cf Volume II, Partie II, p. 11.

¹⁵⁷Alain BELMONT, *La pierre à pain*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 2 vol.

En ce qui concerne les scies, une autre gravure permet d'identifier le fonctionnement d'une partie de l'artifice. Sur la gravure, le bâtiment paraît également contenir une roue verticale qui cette fois-ci paraît fonctionner par en dessous. Le terrain est en leur place bien plus plat ce qui permet un aménagement de ce type. Par action rotative de la roue, la scie est activée à l'intérieur et crée un va-et-vient qui permet la fabrication de planches.

L'absence d'industrie métallurgique

En constatant la quantité de petits établissements industriels, il est étonnant de noter une absence d'industrie métallurgique à Sassenage. Aucune fabrication de métal n'est constatée dans les fonds notariés de Sassenage comme dans les fonds privés du château. Lorsque l'on sait la place qu'occupe la métallurgie en France et en Dauphiné au XVIII^e siècle, on pourrait plutôt s'attendre au contraire et y trouver des traces dans le village. Au delà même de la présence de baux à ferme ou de description qui auraient pu nous permettre d'identifier un établissement, aucun individu ne semble travailler dans ce secteur. Quelques artisans travaillent néanmoins les métaux tels que des cloutiers, mais aucun n'est identifié à un établissement qui pourrait produire à échelle industrielle. Cette absence s'explique certainement par la vocation première de la production céréalière des artifices sous la gestion d'Antoine Bertet. Comme le démontrent certaines photographies¹⁵⁸ et études d'érudits locaux qui concernent les artifices¹⁵⁹, la métallurgie semble s'implanter à Sassenage qu'au XIX^e siècle. Les photographie démontrent notamment qu'à cette époque, un des deux moulins de Sassenage est converti en taillanderie. Cet établissement est principalement destiné à fabriquer des outils de travail par l'action d'un soufflet innovant appelé trompe dauphinoise. Dès la fin du XVIII^e siècle, ces installations remplacent peu à peu les soufflets pour obtenir un feu continu et actionner les hauts fourneaux. L'eau qui circule dans ce conduit est fortement accélérée et crée un souffle sur le feu pour fabriquer les objets de métal. D'un autre côté, au bas de la trompe, la roue verticale a été remplacée par une turbine servant à actionner le martinet qui se trouve à l'intérieur du bâtiment.

La production de céréales devait suffire aux propriétaires, expliquant certainement l'absence d'industrie métallurgique. L'implantation de cette dernière au XIX^e siècle peut s'expliquer de deux façons. Premièrement, la fin des banalités au moment de l'abolition des privilèges du 4

¹⁵⁸Cf Volume II, Annexe 14, p. 20.

¹⁵⁹Stéphane PICCARRETA, *Sassenage, c'est tout une histoire*, 2 vol, Sans édition, 2013.

août 1789 entraîne directement le déclin du monopole de la production céréalière de la noblesse¹⁶⁰. Cela donne l'occasion à des notables de mettre en place ce type d'établissement où bon leur semble, sans aucune contrainte. Mais ce qui explique aussi cette reconversion est bien évidemment le déclin du moulin en général. Au XIX^e siècle, les petits moulins sont de plus en plus remplacés par des établissements bien plus vastes situés proche des centres urbains¹⁶¹. Il s'agit des minoteries qui fonctionnent pour la plupart grâce à la vapeur, nouvelle source d'énergie motrice. Cet outil n'aura de cesse de s'améliorer jusqu'en 1832, lorsque Benoit Fourneyron réalise une turbine à vapeur vraiment efficace sur le plan productif. La recherche de l'accroissement des rendements est l'un des principaux traits de l'industrie. Mais le XIX^e siècle est un contexte tout autre de celui du XVIII^e siècle, où le meunier s'efface sous les minotiers industriels. Il s'agit de deux modes productifs différents, l'un est notamment urbain, l'autre est rural, mais certains meuniers d'Ancien-Régime présentent déjà une production industrielle dans de moindres mesures.

Nous verrons que la reconversion industrielle n'est pas seulement présente pour les moulins mais pour plusieurs artifices. Lorsqu'un territoire évolue, autant sur le plan politique qu'économique, des changements se remarquent, c'est le cas de Sassenage au XIX^e siècle.

Les artifices : des possessions valorisées

Une banalité valorisée au XVIII^e

Les moulins ont eu le temps entre le X^e et le XVIII^e de s'ériger un peu partout dans le territoire et les banalités se sont institutionnalisées en des zones bien définies. Les habitants ont l'obligation de venir moudre leurs grains dans les moulins banaux les plus proches. Pour cela, un périmètre de banalité est souvent fixé, souvent compris entre trois et cinq kilomètres¹⁶². Dans cette délimitation est aussi pris en compte le trajet nécessaire aux usagers pour se rendre à la mouture. Mais cette particularité n'est pas le seul avantage que présente le droit de ban. Celui-ci repose bien évidemment dans son caractère exclusif qui donne uniquement au seigneur la possibilité de construire des moulins. Ces éléments démontrent

¹⁶⁰Claude RIVALS, *Op.cit.*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, Vol 1, 2000, p. 189.

¹⁶¹*Ibid.*, p. 209- 229.

¹⁶²Claude RIVALS, *Op.cit.*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, Vol 1, 2000, p. 158.

combien les banalités sont particulièrement importantes dans la société de l'époque et mettent aussi en évidence le pouvoir seigneurial. Nous l'avons vu, une amende doit être payée en cas de non-respect de celle-ci, par exemple lorsque des villageois vont moudre chez un meunier avoisinant pour chercher à moins dépenser. Dans ce cas-là, les personnes qui ne respectent pas la banalité peuvent même être arrêtées et le meunier peut prendre une contravention. Mais ceci n'empêche certainement pas la mise en place de moulins non banaux de manière illégale dans les territoires les plus éloignés¹⁶³. Une affaire pour notre secteur d'étude est d'ailleurs intéressante à ce propos. Le 16 mai 1789, Marie-Françoise Camille de Sassenage deuxième du nom fait rédiger un document pour rappeler l'obligation de banalité. Ayant appris que plusieurs villageois sont allés moudre leurs grains dans des moulins avoisinants, elle cherche à punir les contrevenants et à mettre en garde toute la localité¹⁶⁴. Elle soutient que les habitants de Sassenage et Fontaine ont l'obligation de venir broyer leurs grains dans ses moulins de Sassenage. Ce document est produit par l'instance judiciaire de Sassenage et placardé sur l'église de Sassenage pour qu'il soit vu par le plus de personnes :

« Supplie le procureur juridictionnel au siege disant qu'il vient d'être informé que divers particulier de fontaine et Sassenage sont arrêté en contravention a la bannalité des moulins de Sassenage de porter leurs grains a d'autres moulins et de les y faire moudre, ce qui est une contravation a raison de laquelle le suppliant auroit été en droit de faire informer, mais il se contente en l'état de couvrir ».¹⁶⁵

A la page du document qui suit, il est expliqué que désormais une peine adviendra aux personnes qui ne respectent pas la banalité : « a peine contre les contrevenant de cent cinquante livres »¹⁶⁶. En considérant le niveau de vie de la majorité des habitants de Sassenage et Fontaine, nous pouvons considérer que cette contravention est particulièrement dissuasive. Les 150 livres peuvent en effet représenter le salaire annuel d'un journalier, il ne s'agit pas d'une faible amende pour nombreux habitants.

En dehors de la banalité, il est clair que les moulins sont des établissements dont la famille Bérenger tire parti en mettant en place diverses rénovations. Le tout est plusieurs fois réparé et amélioré démontrant tout l'intérêt manifesté par les propriétaires à leur égard. Ayant étudié la question des moulins des Bérenger de Sassenage au XVII^e siècle, nous avons constaté que

¹⁶³*Ibid.*, p. 159.

¹⁶⁴ACS, A4301-22, Respect de la banalité des moulins de Sassenage, 16 mai 1789.

¹⁶⁵*Ibid.*, folio 2.

¹⁶⁶*Ibid.*, folio 3.

loyer était de 1120 entre 1689 et 1692¹⁶⁷. Sur un siècle d'exploitation, le prix de la ferme a doublé ce qui est particulièrement important. On ne peut néanmoins écarter la fluctuation des prix pour expliquer cette évolution et la mise en place d'autres bâtiments explique tout aussi bien cette conjecture. Il est notamment intéressant de constater que les artifices de Sassenage ne comportent pas de foulons au XVII^e siècle¹⁶⁸. La fabrication de draps au sein des artifices est donc une nouveauté du XVIII^e siècle.

Les établissements de M. de Bérenger au XIX^e siècle

L'évolution des artifices de Sassenage au XIX^e siècle met en évidence les changements fondamentaux dans la production industrielle avec le XVIII^e. Il n'y a néanmoins aucun changement sur le plan de l'énergie motrice qui reste l'eau. Hormis la taillanderie que nous avons déjà développée, d'autres bâtiments sont aussi modifiés, notamment les foulons à draps. Précédemment, l'artifice a été présenté comme un petit bâtiment abritant deux foulons. Au XIX^e, la logique de la production drapière de Sassenage est davantage tournée vers la productivité. Une draperie est construite au début du XIX^e siècle et prend la place des deux foulons, nous n'avons cependant aucun document qui atteste avec précision la date de sa construction. Néanmoins, la draperie n'étant présente dans aucun inventaire ou description du XVIII^e et apparaissant sur les photographies du Marquis de Bérenger des années 1830, nous supposons donc une construction au tout début du XIX^e siècle. La draperie permet une production et un stockage plus important qu'au auparavant et dévoile une logique industrielle d'autant plus marquée.

Hormis les aménagements techniques qui modifient l'usage des artifices au XIX^e siècle, il apparaît qu'un bâtiment entier est converti à d'autres usages. Le second moulin est quant à lui réhabilité en moulin à chaux. Il n'y a donc plus de machine à moudre dans le Sassenage du XIX^e. Plusieurs documents conservés au château démontrent qu'un des deux moulins est converti en moulin à chaux par leurs fermiers Grimont et Renavant dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁶⁹. Des procédures judiciaires avec les fermiers en rapport avec la réparation de la roue qui interviennent à partir des années 1860 ne mentionnent plus l'artifice comme un «

¹⁶⁷Gaëtan FOUGEREAU, Mémoire de M1 sous la direction de M. Alain Belmont, *Gérer son patrimoine foncier en Dauphiné au XVII^e siècle, l'exemple de Joseph-Louis-Alphonse de Sassenage*, 2018, p. 111.

¹⁶⁸ACS, A4101-3, 31, Compte de recette rendu par Louis Béchar, cy-devant intendant des affaires de feu Joseph-Louis-Alphonse de Sassenage, à M. Gaspard Bon, folio 73, 31 mai 1694.

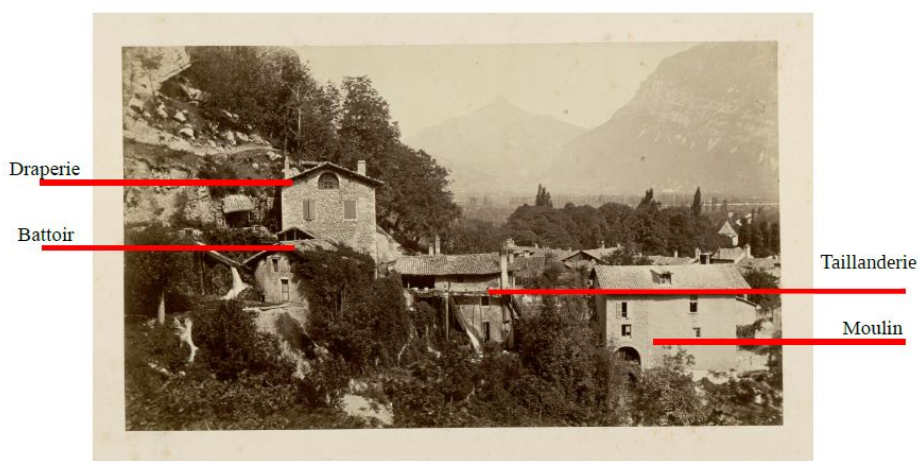
¹⁶⁹ACS, B7311, Comptes et baux des moulins de Sassenage, 1835-1878.

moulin à farine » mais bel et bien comme un « moulin à chaux »¹⁷⁰. À propos de cette production, nous constatons d'ailleurs que le dernier marquis s'y spécialise dans nombreuses possessions, lui permettant d'obtenir en 1896 un diplôme médaillé d'or lors de la 9e exposition internationale de Paris, commerciale, industrielle et manufacturière en récompense de la qualité de sa chaux¹⁷¹.

Une logique industrielle qui dépasse même la zone des artifices puisque le Marquis de Bérenger développe la production de la soie à Sassenage. Dès 1842, nous avons découvert qu'une plantation de muriers ou « meuriers »¹⁷² est mise en place sur la rive droite du Furon, non loin de l'allée du château. Une note du sieur Blanc, agent du marquis, nous apprend que le 31 mars 1843, un total de 450 muriers sont commandés à la grande pépinière de Grenoble en vue d'être plantés à Sassenage¹⁷³. En constatant que la famille possède à cette époque des moulins à soie à Saint-Jean en Royans, nous pensons que les deux activités sont en lien.

Dernièrement, un état des lieux des scies de Sassenage de 1850 démontre que l'une des deux scies précédemment abordées est maintenant destinée à fabriquer du bois de placage¹⁷⁴. Force est de constater qu'au rez-de-chaussée de l'établissement se trouve maintenant une scierie à bois de placage ainsi que son magasin. Cette dernière est destinée à la fabrication de bois servant à l'habillage du mobilier. Celle-ci est louée à des ébénistes dauphinois en vue de parer leurs meubles des plus belles pièces de bois.

Si dessous se trouve un schéma réalisé à partir d'une photographie du marquis qui replace les bâtiments en place dans la première moitié du XIX^e siècle.



ACS, C1_0018, Vue de l'ensemble des artifices.

¹⁷⁰ACS, B7101-84, Mémoire, factures et quittances des biens de marquis de Bérenger, 1869-1875.

¹⁷¹ACS, A990-3, Diplôme de la 9e exposition internationale, commerciale, industrielle et manufacturière, 1896.

¹⁷²ACS, B7304, Baux à ferme de pièces de terre sur Sassenage, 1825-1855.

¹⁷³ACS, H2701-2, Pièces justificatives de dépenses de l'administration des biens de Raymond-Ismidon-Marie de Bérenger, 1843.

¹⁷⁴ACS, B7312, Baux à ferme et comptes des scies de Sassenage, 1845-1866.

Il a été présenté dans ce premier chapitre la description des artifices de Sassenage. Nous avons pu aborder leur structure en constatant leur ingéniosité vouée à la rentabilité industrielle. Ce fut aussi l'occasion de constater la conduite de location aux fermiers qui pour ce qui est des moulins, foulons et battoirs-pressoir et détenu par la famille Bertet durant toute la seconde moitié du siècle des Lumières. L'évolution des bâtiments entre le XVIII^e et le XIX^e dévoile toute les particularités d'une industrie qui entre dans un mode industriel capitaliste à plus grande échelle avec des rapports différents entre le monde rural et l'urbain. Le développement industriel de Sassenage au XIX^e siècle rentre totalement dans le concept de proto-industrie exposé par Alain Dewerpe concernant le développement industriel de certaines zones rurales proches des centres urbains en Italie du Nord¹⁷⁵, provenant principalement d'une spécialisation des activités.

Ce qui va suivre est une étude centrée sur la famille Bertet. Nous verrons que leur niveau de vie et leurs affaires que nous avons pu dévoiler dans notre recherche et nos dépouillements permettent de faire connaître au lecteur les artifices avec plus de précisions.

¹⁷⁵Alain DEWERPE, *L'Industrie aux champs : Essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord, 1800-1880*, Rome, Ecole Française de Rome, 1985.

Chapitre 5 – Les Bertet, une dynastie de meuniers de rivière

Le terme dynastie renvoie à la perpétuation du savoir et de l'exercice du travail de meunier. Notre cas d'étude concerne les Bertet, qui dès 1738 entrent dans la gestion des lieux. Parler au pluriel pour ces derniers est évident puisqu'il s'agit d'un véritable clan qui se perpétue la gestion des artifices. Nous verrons que leur conduite de gestion est d'ailleurs totalement coordonnée et qu'elle se fait souvent à plusieurs, entre père et fils notamment.

La question des Bertet mérite d'étendre légèrement les bornes chronologiques de notre étude, de manière à traiter de locations antérieures. Il faut savoir que deux générations de Bertet se succèdent entre 1738 et 1790. Chacun hérite curieusement de l'affermage des artifices de Sassenage, signe de bonne relation avec les Bérenger sur toute la période. Au vu de la période de location, nous pouvons dire que le bail est emphytéotique, comparable aux contrats des plus riches meuniers parisiens.

Ce chapitre a pour vocation de nous centrer sur la trajectoire de vie des Bertet qui apportent à notre étude des précisions sur les affaires des moulins de Sassenage. Comme pour nos autres sujets d'étude, nous avons ici comme objectif de reconstruire leur niveau de vie et leur capacité d'investissement dans le but de comprendre leur assise sur le territoire.

Meuniers et moulins

Les meuniers : un groupe social ?

Étudier un moulin revient souvent à étudier par la même occasion son meunier¹⁷⁶, incarnant l'établissement et ses investissements. Les études leur concernant ont démontré que les meuniers sont souvent modestes, surtout à la fin de l'Ancien-Régime¹⁷⁷. Il s'avère que les meuniers ayant connu une certaine croissance de leur niveau de vie grâce à l'économie de guerres, voient très vite la rentabilité de leur travail diminuer. Force est de constater cependant

¹⁷⁶Mireille MOUSNIER, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes, IXe-XVIIIe siècle: actes des XXIes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran 3, 4, 5 septembre 1999*, s.l., Presses Univ. du Mirail, 2002, p. 10.

¹⁷⁷*Ibid.*, p. 101.

que peu d'études de cas sur des meuniers ont été faites, l'historiographie privilégiant souvent pour eux l'histoire technique et industrielle à la monographie sociale. Mais ceci n'est manifestement pas volontaire, mais dû au fait qu'il existe plusieurs catégories et usages du métier et que tout sépare les meuniers de France par la multiplicité des activités¹⁷⁸. En effet, les différences sont nombreuses entre les familles de meunier à vent et à eau. Il ne s'agit pas du même métier, les techniques y sont différentes, tout comme la manière de produire. Une majorité a une vie sédentaire, tandis que d'autres travaillent dans des moulins-bateaux, c'est notamment le cas en Italie du Nord dans la plaine du Pô¹⁷⁹. D'autres sont assis territorialement sur plusieurs siècles comme la famille Blanc dans le sud de la France. Leurs activités se déploient sur 22 générations à Allauch, près de Marseille de 1360 à 1745. Cette histoire n'a été révélée par nulle autre qu'un descendant de la famille, Jacque X Blanc révélant la volonté de sa famille de perdurer ce patrimoine sur plusieurs générations.

La littérature dévoile beaucoup d'éléments à propos de la vie quotidienne des meuniers ruraux. Claude Rivals, s'est notamment attardé sur deux principaux auteurs : George Sand et Eugène Le Roy. La production romanesque de la première illustre en partie la vie des meuniers du Berry, en confrontant notamment la culture populaire dans le *Meunier d'Angibault*. Le second, auteur de *Jacquou le Croquant* décrit également la rudesse du monde rural de la première moitié du XIX^e siècle. Dans le premier ouvrage, le métier de meunier apparaît comme très modeste et compliqué. Il en est de même au XVIII^e mais dans de moindres mesures puisque la clientèle de celui-ci reste plus abondante, surtout lorsqu'il vit aux abords de ville comme le meunier de Sassenage. Les meuniers ruraux sont d'autant plus démunis au XIX^e siècle face aux imposantes minoteries industrielles.

Une chose sur lequel nous pouvons nous accorder est la caractéristique de production. La recherche du pain de qualité au XVIII^e siècle fait que la plupart des meuniers doivent être capables de disposer du meilleur matériel productif. En Isère, la plupart vont chercher leurs meules de moulins à Quaix, qu'il soit plutôt modeste ou de riches meuniers¹⁸⁰. Mais comme nous l'avons dans notre chapitre précédent, les évolutions de la demande nécessitent d'aller chercher la pierre plus loin pour obtenir une meilleure production.

Les meuniers apparaissent donc comme un véritable groupe social, assez fermé. Il est certainement très rare de constater qu'un journalier devienne meunier du jour au lendemain,

¹⁷⁸Claude RIVALS, *Op.cit.*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, Vol 1, 2000, p. 158.

¹⁷⁹*Ibid.*, p. 91.

¹⁸⁰Alain BELMONT, « La pierre et le pain », *Histoire Societes Rurales*, 2001, p. 27.

de par le savoir-faire requis notamment. Bien souvent aussi se met en place une forme de relation avec le seigneur qui permet parfois le maintien de dynasties de meuniers.

Les riches meuniers du XVIII^e siècle

Le montant d'un bail de location indique pour beaucoup la productivité d'un moulin. L'intensité de la demande fait notamment pour beaucoup à propos de la valorisation du bien. Les moulins proches des villes sont souvent les plus onéreux, notamment à Paris¹⁸¹. Cette place privilégiée entraîne certains d'entre eux à devenir plus riche que leur confrère et à devenir de véritables « meuniers-marchands »¹⁸². Hormis la fabrication de pain de qualité pour les boulangeries, ils mettent en place une pratique commerciale, indépendamment de leurs activités traditionnelles. Certains se dotent donc de véritables compétences entrepreneuriales pour mettre en place un commerce de farine. Cette pratique a été surtout remarquée aux abords de Paris, néanmoins très peu dans les autres provinces de France. Cependant, dès 1760, face ces ascensions, plus de liberté de commerce est autorisée, sous réserve de l'accord du propriétaire si les meuniers ne le sont pas. Il se constate alors la mise en place d'une multitude de commerces dont certains se spécialisent. C'est le cas de Jean-François Philippe qui devient un meunier-laboureur, double compétence choisie de manière délibérée de la culture de ses denrées destinées à la mouture¹⁸³. Face à ces nouvelles pratiques, trois stratégies se remarquent chez les meuniers : acheter des grains chez un producteur, acheter pour revendre sans transformation à des fins spéculatives ou en retirer chez un autre confrère pour produire la farine et en dégager un certain bénéfice. Dans la majorité des stratégies, il se remarque donc des objectifs spéculatifs qui caractérisent le monde marchand. Nous verrons prochainement que l'activité d'Antoine Bertet trouve des échos avec ces idées, notamment sur le plan des compétences de reventes.

Au XVIII^e siècle, la pratique de certains meuniers conduit bel et bien à une transformation de la profession. Plus tard au XIX^e, cette activité spéculative devient une des activités principales de ce secteur d'activité. En fin de compte, il y a un gommage des professions qui vendaient

¹⁸¹Steven Laurence KAPLAN, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, p. 212.

¹⁸²*Ibid.*, p. 225.

¹⁸³*Ibid.*, p. 227.

auparavant les denrées telles que les marchands de grains pour revenir entre les seules mains des meuniers, devenant pour certains des entrepreneurs de minoterie.

Malgré un esprit de négoce grandissant, le meunier est interdit depuis le XIV^e siècle à transformer la farine en vue d'en faire du pain destiné à la commercialisation. La monarchie régleme ce à plusieurs reprises pour éviter les fraudes. Cette question est néanmoins débattue, comme le démontre Antoine Parmentier dans son ouvrage à propos du métier de boulanger : « La meunerie a tant de rapport et de liaison avec la boulangerie qu'il serait à désirer que le même homme exerçât l'un et l'autre état¹⁸⁴. ». Néanmoins, les études à propos ont pu dévoiler toute ambivalence de la question¹⁸⁵. En effet, la police n'est souvent que peu regardante sur ses questions. Cette question de revente du pain ne paraît pas concerner Antoine Bertet de Sassenage et sa famille, en revanche, il se livre à d'autres activités qui caractérisent bien les meuniers-marchands parisiens.

Un profil hors-norme

Une polyvalence des activités

La première activité est bien entendu la banalité, obligeant les Bertet à moudre les grains des Sassenageois et à livrer les denrées une fois moulues. Mais Antoine Bertet et ses fils ne sont pas de simple meunier, ils présentent la caractéristique d'être également marchand. À plusieurs reprises, les fonds notariés de Sassenage mentionnent nos sujets d'études comme des marchands et non comme des meuniers ce qui démontre toute l'étendue de leurs affaires. Cette caractéristique ressemble à celle des cas développés par Steven Kaplan de marchands-meuniers qui se chargent d'acheter les denrées, les moudre et de revendre ensuite la farine aux boulangers¹⁸⁶. Néanmoins, hormis les artifices de Sassenage, Antoine Bertet ne paraît pas posséder d'autres établissements à Sassenage et aux environs, ce qui aurait pu entrevoir un profil d'entrepreneur d'industrie.

Il est particulièrement intéressant de constater que la famille agit comme un clan, où chacun contribue aux affaires de la famille. C'est notamment le cas en 1776, lorsque Pierre Bertet,

¹⁸⁴PARMENTIER Antoine Augustin (1737-1813), *Le parfait boulanger; ou Traité complet sur la fabrication et le commerce du pain*, par M. Parmentier;..., s.l., 1778, p. 145.

¹⁸⁵Steven Laurence KAPLAN, *Op.cit.*, Paris, Fayard, 1988, p. 207.

¹⁸⁶*Ibid.*

fils d'Antoine acquiert une terre labourable de 1100 livres pour le compte de son père¹⁸⁷. De plus, la gestion des artifices se fait de manière familiale, souvent le père agit pour les fils et inversement. Cette tendance se remarque parmi les meuniers de l'époque moderne. La famille est perçue comme un véritable moyen de développer sa productivité et sa fortune par le biais du commerce et de l'investissement¹⁸⁸.

Dans sa thèse à propos de Sassenage, Odette Achard-Lirot dévoilait déjà en 1973 les caractéristiques de la famille¹⁸⁹. Elle identifie la famille comme des marchands bourgeois de Sassenage qui acquiert différentes terres et met en place tout un commerce de vignes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Son travail identifie Antoine Bertet comme un propriétaire actif à Sassenage, ce qui sort de l'ordinaire pour un meunier rural. Néanmoins, elle ne mentionne à aucun moment Antoine Bertet comme le meunier de Sassenage, démontrant tout l'intérêt de notre étude. Par conséquent, nous en avons déduit que ce sont en grande partie ces activités aux artifices qui lui permettent cette assise, mais il y en a bien d'autres...

Hormis le patrimoine foncier que nous aborderons avec plus de détails lors de notre prochain point, les éléments de la vie quotidienne renseignent le niveau de vie familiale. Premièrement par la dot des contrats de mariage bien évidemment, qui, comme nous l'avons déjà vu, atteste des finances d'une famille d'Ancien-Régime. Lorsque Antoine Bertet marie son fils Pierre Bertet à Elisabeth Rochat en 1775, il donne 400 livres de dot à son fils¹⁹⁰. Mais bien souvent, le trousseau est bien plus indicatif pour une fille, c'est pour cela que le mariage de la fille d'Antoine Bertet est bien plus éclairant à ce propos. L'acte de mariage de Anne Bertet est conclu le 15 novembre 1782 devant le notaire Jean-Antoine Disdier¹⁹¹. Celle-ci est mariée à Antoine Argoud, fils d'André Argoud et Anne Bertet, famille de marchand. En plus de dévoiler leurs capacités financières avec le montant d'une dot équivalente à 1000 livres, nous remarquons des liens de famille. Effectivement, il s'agit ici d'un mariage entre cousins issus de familles de marchands. La dot indique donc un pouvoir financier assez considérable, néanmoins au vu du montant de celle-ci, la famille Bertet ne paraît pas être une famille de hauts notables Sassenageois. Ils paraissent néanmoins être très bien assis dans la société, dont la ferme des banalités de Sassenage leur permet certainement d'exercer une certaine domination sur les villages. Pour une nouvelle fois citer une référence à ce propos, Steven

¹⁸⁷ADI, 3E1403/8, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, 444 recto- 446 verso.

¹⁸⁸Steven Laurence KAPLAN, *Op.cit.*, Paris, Fayard, 1988, p. 267.

¹⁸⁹Odette ACHARD-LIROT, *Sassenage du milieu du XVII^e siècle à la Révolution. Etude économique et sociale. Aperçu démographique*, TER, Université de Grenoble II, 1973, p. 250.

¹⁹⁰ADI, 3E1403/8, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, 1775-1776, « Mariage de Pierre Bertet », 1775, folio 155.

¹⁹¹ADI, 3E1403/11, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 11, 1781-1782, « Contrat de Mariage de Anne Bertet », 15 novembre 1782, folio 477 verso- 478 verso.

Kaplan nous permet de nuancer nos conclusions sur la dot. Il explique dans son ouvrage que les dots des familles de meuniers ne sont rarement excessives, la plupart préférant donner à leurs enfants une partie de leur patrimoine au fil de leur vie¹⁹².

L'activité marchande des Bertet ne paraît pas se limiter aux céréales. Nous avons vu cela avec les plantations de vignes qui dévoilent un commerce tout autre, bien éloigné de la mouture¹⁹³. En disposant du pressoir à vin de Sassenage, nous pouvons imaginer que la famille de meuniers dispose de tous les éléments pour fabriquer et vendre du vin. Cette caractéristique fait acte d'exception parmi ces confrères. D'autres ont néanmoins cette particularité comme Isaac Petit, meunier de rivière à l'époque de Louis XIV¹⁹⁴. De la même façon que cette étude, ce sont les quittances qui nous ont interpellé concernant cette particularité¹⁹⁵. Huit quittances des registres du notaire de Sassenage concernent les activités de la famille Bertet. Dans les premiers registres, quelques quittances qui traitent de la mouture des céréales sont identifiables :

(...) et confessent devoir a sieur Antoine Bertet marchand habitant audit lieu cy présent et acceptant, la somme de quarante quatre livres quinze sols pour la vente et livraison de farine et autres danrées fait par led(it) Bertet auxd(it) Magnin pere et fils en differente reprises pour leur subsistance et de leur famille (...) ¹⁹⁶ »

Plus on avance dans les registres, plus des personnes lui payent de l'argent qui concerne des activités annexes comme des ventes de caisses de vin. Certaines sommes sont assez conséquentes, notamment en 1778 lorsqu'on lui doit 300 livres dus à un prêt d'argent antérieur¹⁹⁷. Aux surplus des céréales, certains lui passent des quittances pour le battage de chanvre dont il est chargé par le marquis de Sassenage¹⁹⁸. Les quittances démontrent bel et bien une pluralité d'activité, mais nous verrons que les documents en rapport avec leur patrimoine apportent davantage à ce propos. Contrairement à l'aspect technique du chapitre 1, nous avons pu davantage dégager d'éléments à partir des fonds notariés de Sassenage concernant la fortune de la famille Bertet.

¹⁹²Steven Laurence KAPLAN, *Op.cit.*, Paris, Fayard, 1988, p . 273.

¹⁹³Odette ACHARD-LIROT, *Sassenage du milieu du XVII^e siècle à la Révolution. Etude économique et sociale. Aperçu démographique*, TER, Université de Grenoble II, 1973, p. ?

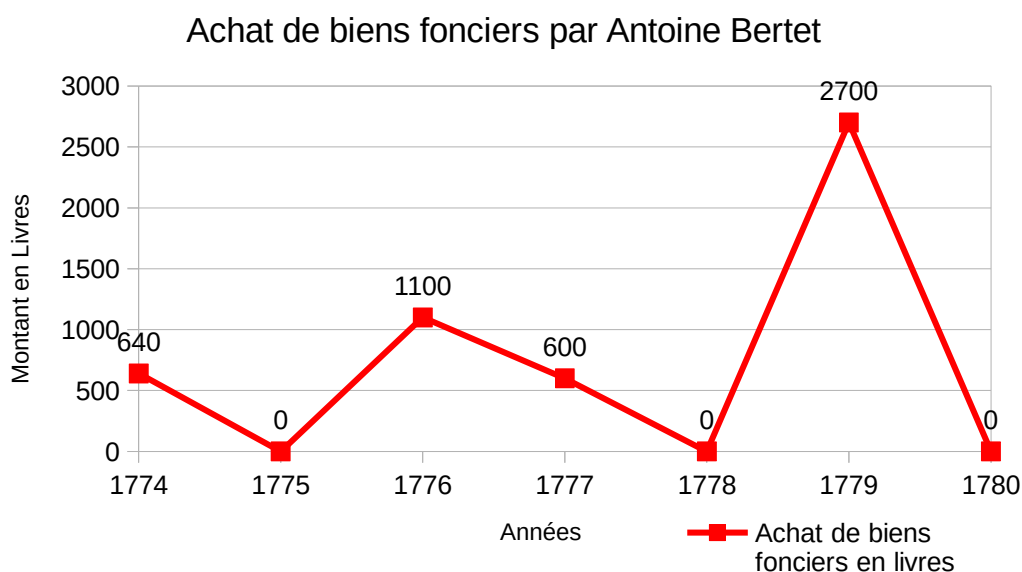
¹⁹⁴Isaac Petit, *un meunier à Rivières sous Louis XIV - Moulins et meuniers charentais*, consulté le 30 mai 2019.

¹⁹⁵ADI, 3E1403/7, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 7, 1773-1774, folio 427.

¹⁹⁶ADI, 3E1403/3, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 3, 1765-1766

¹⁹⁷ADI, 3E1403/9, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 9, 1777-1778, 530 recto- 532 verso.

¹⁹⁸ADI, 3E1403/ 10, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 10, 1779-1780, 423 recto.



Comme le démontre cet histogramme réalisé à partir des données des protocoles de notaires, l'année 1774 sonne comme le début d'une série d'investissements pour Antoine Bertet et sa famille. Ils investissent majoritairement dans l'achat de terres se situant pour la majorité dans la baronnie de Sassenage. Après plus de trente ans d'activité à Sassenage, les Bertet ont certainement pu voir leur richesse augmenter, leur permettant d'accéder à des achats qui ne sont pas de subsistance. Ceux-ci sont néanmoins déjà actifs auparavant dans le territoire en mettant en place des contrats d'affermage. Ils en sont tantôt les propriétaires, mais bien plus souvent loueur de terrain. En 1767, Pierre Bertet prend notamment en fermage deux champs qu'il doit ensemençer et labourer pour l'année suivante¹⁹⁹. Cependant, ce bail apparaît davantage comme un accord avec le propriétaire puisque quatre sestier et demi de blé sont remis à Pierre Bertet à la fin de l'année de travail. Les meuniers-marchands ont également l'agrément de récupérer la paille et la chaume pour les vendre. Ils peuvent tout autant choisir de planter du blé noir pour la récolte et en faire une consommation personnelle ou le commercialiser pour en tirer profit. Encore une fois, l'acte apprend que l'activité produit à la fois de la farine de froment comme de la farine de blé noir. Un document d'archive du même type de 1768 accorde encore à Pierre Bertet la gestion d'un champ de blé froment en fermage pour le compte de son père²⁰⁰. Ceci nous permet d'y voir une répartition des tâches

¹⁹⁹ADI, 3E1403/4, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 4, 1767-1768, folio 35 verso- 36 verso.

²⁰⁰*Ibid.*, folio 270.

au sein de l'activité : le fils à l'air de s'occuper davantage de la partie agraire, tandis que le père gère les artifices. Cette stratégie d'affermage en coopération avec un Sassenageois se remarque encore une fois le 16 mai 1770 ; c'est Antoine Bertet qui pour cette fois fournit du blé noir et l'autre particulier du froment dans le but de partager ensuite les récoltes²⁰¹. Les affermages ne démontrent véritablement aucune soumission de la famille à un propriétaire qui les ferait travailler en tant que simple fermier. Mais quand est-il de leurs dépenses foncières ?

Par dépense foncière nous entendons les achats qui démontrent une stratégie patrimoniale en vue d'obtenir une plus grande fortune. Un autre signe frappant est qu'entre 1774 et 1780, le chef de famille achète mais ne paraît pas vendre des biens immobiliers. Pour la majorité, les achats concernent aussi des pièces de terre destinées à la culture. À une exception près en 1777 quand Antoine Bertet achète une maison valant 600 livres pour l'offrir à Vincent Bertet, son plus jeune fils²⁰². Toutes les sommes mentionnées dans le graphique de la page précédente sont constituées d'un seul et même bien par années. En 1779, Antoine Bertet achète pour l'équivalent de 2700 livres de terres à un particulier qu'il paye le mois suivant sans crédit. La superficie approximative de ces acquisitions équivaut à plus de 15 sesterées. Selon l'étude de l'ingénieur Christophe Dausse livrant une conversion entre les mesures anciennes et nouvelles, une sesterée représente 3760,80 mètres carrés²⁰³. Ce tableau de l'ingénieur est aujourd'hui particulièrement utile pour les historiens désireux de convertir certaines mesures. En revanche, il faut en user avec précaution, car les données changent parfois beaucoup suivant les lieux d'étude. Cette conversion nous permet par contre d'affirmer qu'en l'espace de six ans, la famille Bertet acquiert quasiment six hectares de terrains, soit un hectare par année.

La famille est donc en capacité de disposer de leur argent sans endettement. Après achat, les terres servent à la production de denrées qui finissent par être vendues. Ce chapitre a démontré le caractère singulier de la famille par rapport au milieu. Avec le complément d'autres activités, Antoine Bertet et sa famille arrivent à obtenir une fortune considérable qui peut se comparer aux plus importants meuniers de la France de l'époque, notamment le cas des praticiens parisiens étudiés par Steven Kaplan.

²⁰¹ADI, 3E1403/5, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 5, 1769-1770, 479 recto- 480 verso.

²⁰²ADI, 3E1403/9, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 9, 1777-1778, 35 recto- 37 recto.

²⁰³DAUSSE Christophe, *Tableau comparatif des mesures anciennes en usage dans le Département de l'Isère avec les mesures nouvelles, et des mesures nouvelles avec les mesures anciennes*, Grenoble, imprimerie Giroud, s. d., 12 pages. Cf Volume II, Annexe 1, p. 6.

Après avoir approché la famille Bertet sur le plan de leur activité, nous allons à présent nous centrer sur son rayonnement, renseigné par d'autres documents qui éclairent un peu mieux notre sujet d'étude.

Chapitre 6 – Rayonnement et continuité de l'industrie

Au vue de la productivité et du matériel que déploient les artifices de Sassenage, il est clair que nous sommes en présence d'une véritable industrie. Les activités marchandes diversifiées additionnées à la banalité apparentent Antoine Bertet aux plus riches meuniers de Paris. Notre étude rend donc compte d'un centre productif important pour Grenoble et ses environs.

Hormis la production quotidienne, la société est demandeuse de vivres pour d'autres raisons, qui dépassent la vie quotidienne. Dans une société rythmée par de nombreuses guerres, il faut nourrir les soldats et vu l'effectif, les rations ne sont souvent pas des moindres ! Dans l'idée, une ration de l'époque comporte environ deux livres de pain²⁰⁴. Cette donnée n'est pas livrée ici de manière anodine puisque nous le verrons, les moulins de Sassenage contribuent à cette entreprise au XVIII^e siècle.

Nous verrons que certaines productions dépassent l'échelle grenobloise tout comme les faits dépassants la Révolution française révèlent des données importantes concernant le rayonnement des activités industrielles.

Une production importante au XVIII^e siècle

Une production à grande échelle

Des pièces de procédures civiles conservées aux archives départementales nous apportent des précisions concernant la production de farine aux artifices de Sassenage. Dans ce lot 4B745 se trouve une affaire qui éclate en 1761 entre Antoine Bertet et le commissaire aux vivres des troupes dauphinoises²⁰⁵. Le dossier comporte 21 pièces, démontrant toute la complexité de l'affaire. Nous avons ici principalement extrait une part des documents émanant de la défense du meunier de Sassenage pour ne pas trop nous éterniser sur la

²⁰⁴Jean-Philippe CÉNAT, « De la guerre de siège à la guerre de mouvement : une révolution logistique à l'époque de la Révolution et de l'Empire ? », *Annales historiques de la Révolution française*, 2007, vol. 348, n° 1, p. 101-115.

²⁰⁵ADI, 4B745, Pièces de procédures civiles dans la baronnie de Sassenage, « Dossier 1761 », 1761-.

procédure du procès, mais plutôt mettre l'accent sur ce que le dossier nous apporte sur l'activité. Lorsqu'éclate la guerre de succession d'Autriche en 1743, un certain nombre de soldats dauphinois sont envoyés au front pour combattre. Pour se faire, le Sieur Magalon est chargé de mettre en place une commission avec des meuniers locaux pour produire la farine des armées de la province. Ces organes sont de véritables émanations de l'État dont l'objectif est de comptabiliser et surveiller la logistique des armées.

Les principaux meuniers autour de Grenoble participent à cette production dont Antoine Bertet. Les documents permettent d'ailleurs d'identifier les établissements : Noyarey, Saint Robert, Voreppe et Sassenage, tous les quatre alors classés comme les établissements les plus productifs de la plaine. Ils étaient tous tenus de faire transiter les denrées par bateaux jusqu'au quai de la graille à Grenoble de manière à garnir les sacs des vivres des soldats.

Presque vingt ans après, cette même commission est chargée de vérifier la tenue des livraisons de sac de farine et constate un manque d'un total de 2000 livres de denrées : « Lorsque l'entreprise des suppliants eut cessée ils établirent une direction a Grenoble pour examiner les comptes des personnes qu'ils auroient employé (...) ²⁰⁶». Il s'avère alors que le compte qui concerne Bertet contient un manque de 95 sacs de farines.

En réponse à cette plainte du Sieur Magelon, le meunier de Sassenage rétorque qu'il tient un livre de compte mentionnant toutes ces quittances. Il prétend que les sacs ont été livrés, mais que les noms des journaliers qui étaient présents au lieu de livraison pour lui remettre une quittance sont manquants. Le fermier des artifices est donc condamné pour ces raisons, mais désire un peu de temps pour répondre à cette affaire, protestant pouvoir prouver son innocence. Magalon rétorque qu'il ne doute pas de la sincérité du meunier mais qu'il est obligé de s'appuyer sur les faits:

« En effet la probité du S(ieur) Bertet et sa famille et connue, le Sieur Magalon ne l'ignore pas. Il y a 40 ans qu'il fait le metier de meunier avec honneur au lieu de Sassenage ; et quoyque ce métier asujetisse à un public qu'on ne peut jamais contenter tout à la fois, il est cependant à l'abri de toute plainte de qui que ce soit »²⁰⁷

²⁰⁶*Ibid.*

²⁰⁷*Ibid.*

La partie se défend particulièrement bien, démontrant son pouvoir et à la fois le fait qu'il ne s'agit pas d'un meunier démuné de la périphérie grenobloise. Il remet même en question le discours du commissaire aux vivres en l'accusant de fallacieux :

« Par la manière dont Bertet s'est défendu par la louche qu'il s'est efforcé de jeter sur la probité du Sieur Magallon et de ses associés, ce procès est devenu aussi intéressant pour l'honneur du S.(ieur) Magallon que par l'intérêt réel qu'il a de retirer son bien et celui de sa compagnie d'entre les mains de Bertet. »²⁰⁸

La preuve que Bertet n'a rien volé doit, selon les dires de la partie civile, se trouver dans les comptes du Sieur Jamaron qui était à l'époque responsable du magasin stockant les grains à moudre pour les armées. De plus, les dernières pièces du procès paraissent prouver que les sacs manquants étaient destinés aux armées de Don Philippe en Espagne, or Bertet n'aurait jamais été chargé de produire pour eux. Bertet va même jusqu'à demander dommages et intérêts dans l'affaire mais nous ne savons malheureusement pas s'il l'obtient, car les archives ne renferment plus les conclusions du procès.

Hormis le démêlé compliqué de cette affaire dont nous ne disposons pas des aboutissements, les pièces nous apportent des précisions quant à l'activité du meunier-marchand. La tenue d'un livre de compte démontre l'ampleur des affaires mais aussi l'efficacité de leur gestion. Il est rare de constater une telle façon de gérer des activités chez un artisan d'Ancien régime. L'avocat de Bertet soutient à ce propos que cette qualité prouve que si erreur il y avait, elle aurait été remarquée avant que l'affaire n'éclate :

« (...) Bertet a trop bien fait ses affaires depuis qu'il tient led(it) moulins pour avoir été dupe volontaire dans cette partie (...) et on ne croira jamais que Bertet ait été assez simple pour ne pas retirer sa signature s'il se fut mis sans le cas de la réclamer. »²⁰⁹

La richesse de ce document repose aussi sur l'apport concernant le rayonnement de l'activité. Pas tous les moulins des environs produisent pour les armées, ce qui confirme encore l'ampleur industrielle des artifices de Sassenage.

²⁰⁸*Ibid.*

²⁰⁹*Ibid.*

À défaut de pouvoir reconstruire l'intégralité du volume productif des artifices, nous pouvons utiliser la comparaison. Des documents dans les registres de notaire de Sassenage concernant l'administration de propriétés similaires permettent de mettre en relation certains moulins du territoire. Nous pouvons nous demander d'ailleurs pourquoi aucun acte dans tous les protocoles du notaire ne porte sur les artifices de Sassenage tandis qu'il y en a sur des établissements plus éloignés géographiquement. Deux suppositions peuvent être faites à ce propos : au vu de la productivité et de l'ampleur de l'établissement, peut-être que les documents importants ont été produits par un notaire de Grenoble. N'ayant pas dépouillé ses registres, nous ne pouvons pas l'affirmer, cela serait un travail intéressant à faire pour compléter notre étude. De plus, nous avons pu également remarquer que la majorité des pièces importantes (baux à ferme, description et inventaires) sont produites directement par des officiers de la baronnie de Sassenage. Au vu de l'importance de cette propriété pour les Bérenger, peut-être ont-ils choisi de totalement surveiller les actes et ainsi, ne faire produire qu'une petite partie à Jean-Antoine Disdier.

Il fallait donc trouver des établissements similaires se situant dans le même territoire afin de comparer de manière intelligible. Parmi les établissements comparables, nous pouvons notamment parler des moulins de Noyarey, qui sont distingués comme un des établissements les plus productifs ayant contribué à la production des troupes dauphinoises. Cette propriété composée de deux moulins, un battoir et un pressoir est louée pour 600 livres en 1787 à Louis Charvet²¹⁰. D'un autre côté, les moulins, battoir à chanvre du seigneur de Gramont à Vourey sont arrentés pour 650 livres²¹¹. Les actes de ces deux établissements renseignent sur le matériel utilisé pour la mouture. Le premier dispose de quatre meules de qualité moyenne pour fabriquer de la farine. En effet, celles-ci sont distinguées comme provenant de la carrière de Quaix. Très demandées par les meuniers du sud-est de la France et dans la partie du nord du Dauphiné, celle-ci est exploitée jusqu'au début du XIX^e siècle²¹². Les fouilles archéologiques et les recherches sur cette dernière ont permis d'identifier que le démarrage de

²¹⁰ADI, 3E1403/13, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 13, 1785-1786, « Sous affermage des moulins de Noyarey », folio 278 verso- 280 verso, Janvier 1787.

²¹¹Ibid., « Arrentement des moulins et battoir à chanvre du seigneur de Gramont à Vourey », Novembre 1786, folio 205 recto- 206 verso.

²¹²Alain BELMONT, « La pierre et le pain », *Histoire Societes Rurales*, 2001, Vol. 16, n° 2.

l'exploitation aurait commencé au XIV^e siècle²¹³, mais aurait peu à peu perdu de l'importance avec la meule française.

Sur les deux moulins de Vourey décrits dans les registres notariés, un total de six meules sont actives. Considérant que le prix de la ferme est déterminé par la qualité des bâtiments, mais également la quantité de matériel industriel fourni, nous pouvons évaluer l'étendue approximative du volume de production. Rappelons que la ferme du premier lot d'artifices atteint 2300 livres en 1790²¹⁴, ce qui représente un loyer quatre fois plus important que ses homologues. Cette comparaison permet d'affirmer que Sassenage dispose d'un équipement plus perfectionné, ce qui contribue certainement à une plus importante productivité.

Lorsque l'on parcourt la base de données du château de Sassenage en recherchant « moulins » ou « baux à ferme » nous pouvons également distinguer d'autres particularités des artifices de Sassenage. Le descriptif permet de situer les artifices par rapport aux autres propriétés similaires des Bérenger sur le plan du prix de leur loyer. Pour ce faire, nous avons sélectionné cinq lieux : Echevis, Pont-en-Royans, Saint-Laurent en Royans, Autrans et Chorange. Bien entendu pour être plus raccordé à notre étude, il a été question de trouver des actes rédigés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Nous avons alors pu observer que sur les cinq établissements, aucun ne dépasse les 1750 livres par mois. Les artifices de Sassenage apparaissent très nettement comme les plus chers, démontrant encore leur importance et leur valeur. Entre la fin du XVII^e et notre période d'étude, les stratégies se sont donc totalement inversées. Nous avons pu observer dans notre travail que les moulins de Sassenage étaient loin d'être les plus coûteux sous le règne de Louis XIV. Face à la croissance de Grenoble et de l'emprise de l'urbain sur les localités périphériques, peut-être que la clientèle et le volume de production aux artifices d'Antoine Bertet ont augmenté. Cette explication paraît être la plus logique pour expliquer l'évolution du prix et de l'importance accordée aux bâtiments.

²¹³*Ibid.*

²¹⁴Cf page 38.

Le XIX^e siècle, un indicateur de la valeur des biens ?

En creusant plus dans les archives, nous constatons que les liens entre Bertet et Bérenger sont davantage accentués au XIX^e siècle. À partir de 1817, la famille de Sassenage est couverte de dettes et décide de revendre la quasi-totalité de leurs biens afin de les rembourser. C'est le cas des artifices qui sont vendus avec condition de rachat à l'initiative de Charles-Raymond-Ismidon de Bérenger. La condition de rachat concerne les petits enfants mineurs de ce dernier qui ont la possibilité de les racheter quelques années après pour une valeur n'excédant pas 60000 francs. Des documents écrits pour le Comte de Noailles, tuteur des mineurs nous renseignent sur cette période de reventes²¹⁵. L'acte de vente est conclu à Joseph Bertet le 9 mars 1818 pour 30000 francs. Tout porte à penser que l'acheteur soit de la même famille que les fermiers du XVIII^e siècle. Joseph Bertet ne reste que peu de temps propriétaire des artifices puisque les mineurs de Bérenger récupèrent leur dû pour 56000 francs en 1824²¹⁶. Le sieur Bertet aura néanmoins eu le temps d'y employer 40000 francs pour leur rénovation et de percevoir leurs revenus évalués à 3200 francs par années²¹⁷.

Bien que les Bérenger paraissent entretenir un rapport de soumission avec Antoine Bertet au XVIII^e, la durée de l'association laisse entrevoir une concordance d'intérêts. La longévité de l'association Bertet-Berenger explique-t-elle cet accord de vente avec possibilité de rachat ? La condition de rachat semble en effet être un moyen facile de rachat une fois les créanciers calmés, peut-être existe-t-il un accord tacite.

Le rachat démontre un certain pouvoir financier de la famille qui résulte selon nous des activités d'Ancien-Régime des Bertet. Cela confirme encore la rentabilité des artifices et de leurs activités marchandes. Il y a véritablement une trajectoire de vie unique chez les meuniers de Sassenage qui mérite une attention particulière. Ces derniers agissent de plus en plus comme des notables du village. Il pourrait y avoir un sujet intéressant à développer leur concernant, notamment en recherchant si leurs ascensions se distinguent aussi auprès de la politique du village, en s'inscrivant par exemple sur les listes municipales. Il s'avère après

²¹⁵ACS, H4401, Actes et correspondances concernant la vente des biens des mineurs Bérenger, 1822-1841, folio 22.

²¹⁶ACS, G1701-1, Actes d'administration des terres de la famille de Sassenage et de la famille de Bérenger, 1322- 1824, folio 26- 27.

²¹⁷ACS, H4401, Actes et correspondances concernant la vente des biens des mineurs Bérenger, 1822-1841.

quelques recherches qu'aucun Bertet n'ait été maire du village, mais peut-être se sont-ils investis d'une autre manière, une étude approfondie sur la question pourrait être entrevue.

Concluons maintenant cette partie sur les artifices de Sassenage. Au travers des descriptions et inventaires nous avons pu distinguer la valorisation des bâtiments au XVIII^e siècle démontrant la volonté de développement industrielle de la part des Béranger mais aussi du territoire. À cette époque, le débit et les aménagements du Furon ont tout pour voir se développer cet ensemble qui perdra peu à peu de l'importance à la fin du XIX^e siècle et verront la naissance d'une centrale hydraulique EDF en contrebas. D'ailleurs, ce n'est par hasard si aujourd'hui la force de ce cours d'eau est encore utilisée pour une production énergétique.

Les chapitres 5 et 6 ont permis d'identifier les caractéristiques des activités et leurs volumes de production. En reconstruisant pour partie le niveau de vie du meunier de Sassenage Antoine Bertet, nous nous sommes rendu compte de son statut social. Lui et sa famille paraissent en effet être des négociants qui accumulent plusieurs terres sassenageoises entre 1774 et 1780. Cette accumulation démontre une volonté d'enrichissement notamment destinée à payer le prix conséquent de la ferme des artifices. Les Bertet ont été pour nous une bonne clé d'entrée pour ensuite établir le volume productif des artifices de Sassenage. Ce sont plusieurs analyses qui nous ont amenés à conclure que cette industrie dispose d'un important volume productif. Avec la fourniture pour les vivres des armées dauphinoises en 1743, nous nous sommes notamment rendu compte que les moulins ne se limitent pas à la banalité villageoise. De plus, lorsque nous avons comparé les artifices avec d'autres établissements similaires, nous avons pu voir qu'aucun moulin du même secteur géographique n'approche les loyers payés par la famille Bertet. Enfin, l'enrichissement et la valeur de l'activité marchande et meunière sont encore plus démontrées au XIX^e siècle, lorsqu'un descendant de la famille acquiert un temps leur propriété.

Notre étude va maintenant se tourner vers la manufacture de blondes, une autre manifestation de l'industrie de Sassenage sous une forme encore plus réglementée par la monarchie.

Partie 3

-

La Manufacture de blondes de Sassenage (1770-1791)

Chapitre 7 – Réussites et déboires de la Manufacture au Château de Sassenage (1772-1784)

Impossible de dissocier les manufactures et l'industrie d'Ancien Régime. Elles démontrent non seulement la volonté de centralisation de l'industrie au sein de bâtiments spécialisés, mais aussi l'intervention de la monarchie. Ces établissements cherchent à se démarquer sur le plan de la production pour tirer le maximum de profits. Pour ce faire, les entrepreneurs doivent s'occuper du commerce, de l'approvisionnement, de la vente et du transport²¹⁸.

Les manufactures françaises sont diverses, se différenciant principalement par les privilèges qui leur sont accordés²¹⁹. Les manufactures d'État sont des propriétés du monarque, c'est notamment le cas de la Manufacture de tapisseries des Gobelins. Certaines sont dénommées « manufactures royales » et ont le privilège de pouvoir exposer les armoiries de la monarchie ainsi qu'être gardées par les soldats du roi. Le roi y contrôle la production, mais n'est pas propriétaire de l'établissement. Enfin, d'autres sont dites « privilégiées » et reçoivent uniquement des subventions de l'État. De la même façon que les manufactures royales, elles produisent des objets de consommation et des produits luxueux. En 1772, l'une d'elles voit le jour à Sassenage : la Manufacture royale de blondes de Sassenage²²⁰. Cette partie se centre sur l'histoire de cette manufacture.

La Manufacture au Château de Sassenage

Les fonds de mendicité grenoblois

A l'inverse de la population pauvre et démunie, le vagabond souvent miséreux n'est que très peu toléré dans la société de l'époque. Étant inquiété tout particulièrement par la mendicité, Louis XV cherche à l'entériner. Pour cela dès 1764 il est créé des dépôts pour

²¹⁸Pierre LÉON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954, p. 4.

²¹⁹Paul DELSALLE, *La France industrielle aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Gap, Ophrys, DL1993, p. 113.

²²⁰Dentelles de Blondes ou autrement dit dentelles de calais.

cloisonner les mendiants et endiguer le vagabondage²²¹. Ces derniers sont arrêtés et condamnés à l'enfermement par jugement et ordonnance de la police, les filles et les femmes débauchées sont de même condamnées pour discipline militaire, de même que les gens atteints de démence mais aussi les enfants orphelins ou délaissés.

Trois dépôts sont créés en Dauphiné : à Grenoble, Gap et Valence²²². À Grenoble, celui-ci s'installe dans l'ancien couvent des frères mineurs dit « couvent des Recollets » dans la paroisse Saint Joseph²²³. Le registre des entrées et sorties des fonds de mendicité de Grenoble apporte des précisions à propos des personnes détenues. Elles sont la plupart du temps récupérées dans la rue par la police puis enfermées jusqu'à nouvel ordre. Leur seul moyen d'en sortir est de faire preuve d'un comportement exemplaire et promettre de ne plus mendier. Un document conservé aux Archives départementales de l'Isère mentionne toutes les personnes sortantes avec leur promesse y attenante²²⁴. Nous observons d'ailleurs qu'une majorité ressortent grâce à l'aide d'un tiers extérieur, plus ou moins de la même famille, démontrant que les mendiants-orphelins ont très peu de chance de regagner la vie civile.

Voyant le nombre de mendiants détenus croître considérablement, les autorités cherchent à désengorger les dépôts. C'est dans cet objectif qu'une Manufacture de blondes est mise en place faubourg Saint-Laurent²²⁵ pour y soustraire certaines jeunes filles et les faire travailler. À sa tête, trois entrepreneurs grenoblois coordonnent sa gestion : Messieurs Ducoin, Perier et Blanc. Le plus connu est bien entendu Claude II Perier qui joue un rôle central dans le développement de l'industrie en France et en Dauphiné²²⁶. Il crée des manufactures en plusieurs places, dont la plus célèbre est bien entendu celle du château de Vizille. L'entrepreneur y développe la production de cotonnades imprimées et d'Indiennes.

À la fabrique de blondes, les ouvrières apprennent le métier de la dentelle sous les directives des maîtresses-ouvrières. Les dentelles de blondes sont particulièrement réputées à l'époque²²⁷. Elle est fabriquée au fuseau et est confectionnée à partir de soie écrue et de fils d'or et d'argent. Ces dernières composantes en font un textile très luxueux dont la principale clientèle est l'aristocratie. Un livre d'échantillons de 88 folios se trouve aujourd'hui au musée dauphinois nous permettant de visualiser les pièces que produisent les jeunes-filles au XVIII^e

²²¹Lise SOULBIEU, *Une demeure aménagée dans la tourmente révolutionnaire. Le château de Sassenage et la famille Bérenger. Sassenage 1770-1806*, Mémoire de Master 2 en Histoire de l'Art sous la direction de Marianne CLERC, p. 12.

²²²*Ibid.*

²²³ADI, 2C1017, Registre d'entrée et sortie du Fond de mendicité de Grenoble, 1769-1785.

²²⁴ADI, 2C1043, Dépôt de mendicité, promesse de ne plus mendier, 1776.

²²⁵Lise SOULBIEU, *Op.cit.*, p. 12.

²²⁶Vital CHOMEL, *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976.

²²⁷Claudette BOUVOT, BOUVOT Michel, *Dentelles normandes*, C. Corlet.

siècle. Les contemporains de la Manufacture utilisent ce document afin visualiser et commander un textile produit par la structure. Ce catalogue abrite une pluralité de motifs que la manufacture produit en révélant certains de leurs prix. Chacune des pièces mesurent entre 15 et 20 cm de long sur 5 cm de large pour un prix compris entre 20 sous et 10 livres suivant la préciosité²²⁸. La quantité d'échantillons atteste d'une production importante et diversifiée dont les dentellières doivent connaître les motifs.

La blonde ne caractérise pas la production dauphinoise, on la retrouve principalement en Normandie où sa fabrication connaît un apogée dans la première moitié du XIX^e siècle. En revanche, la soie est bien plus fréquente en Dauphiné. L'ensemble des enquêtes industrielles réalisées par les intendants livrent des informations à ce propos : « la soie, la filozelle, la bourre de soie, le fil de chanvre et d'autres espèces sont encore matieres premiere qui s'emploient avec la laine pour fabriquer des espèces d'étoffes en Dauphiné (...) »²²⁹. Cette structure est vue comme un moyen lucide de palier à un phénomène perçu comme un véritable poids dans la société. Dans un mémoire pour obtenir des financements en 1789, Antoine-Henri Ducoin démontre cette vision partagée par nombreux contemporains : « Cette province étoit, de plus, surchargée de beaucoup de bras inutiles ; ce qui a conduit à chercher les moyen de les occuper »²³⁰. Les mendiants sont ici relégués au rang de « bras inutiles » que les autorités doivent gérer et s'occuper, puisqu'ils n'en sont pas capables d'eux-mêmes. De plus, la vocation centrale de l'établissement est celle d'atelier couvent, censé conduire les jeunes filles sur la voie de l'intégration sociétale par l'apprentissage de bonnes mœurs. En son temps, Colbert disait déjà que la manufacture est un moyen d'occuper la population paresseuse : « Il est certain que, par les manufactures, un millions de peuples qui vivent dans la fainéantise gagnent leur vie. »²³¹. Quelque part, ces établissements sont également vus comme un moyen de mener une politique sociale dont la vocation est de cadrer la population.

Pour pouvoir faire fonctionner ses affaires, la manufacture s'appuie sur un apport financier des fonds de mendicité. Chaque année, l'institution reverse 14 000 livres à la structure, réduit à 6000 livres en 1787²³². Nous constatons donc que d'importants moyens lui sont déployés pour le bon déroulement de ses activités.

²²⁸Cf Volume II, Annexe 6, p.12.

²²⁹ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles.

²³⁰ADI, L286, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), lettre et mémoire sur la maison de charité servant de manufacture de Blonde, établie à Sassenage, présenté à MM. Du directoire du département de l'Isere, par Antoine-Henri Ducoin en 1789, 1789-1791, p.1.

²³¹Denis WORONOFF, *Op.cit.*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994, p. 42.

²³²*Ibid.*, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), première réponse de Jacques Necker à Antoine-Henri Ducoin concernant les finances de la manufacture, 21 novembre 1789.

Manquant de places, la fabrique de blondes va chercher un bâtiment plus vaste pour loger les jeunes filles et posséder un plus grand atelier. Le château de Sassenage alors inhabité à cette époque paraît être un le cadre idéal par ses vastes salles et sa superficie.

La Manufacture royale au château

Durant toute la durée du XVIII^e siècle le château de Sassenage demeure inhabité. En 1718, Marie-Françoise-Camille (1704-1786), propriétaire du château se marie à son cousin Charles-François de Sassenage²³³. Ils partent tous deux vivre à Paris, dans l'hôtel particulier du mari, puis s'installent ensuite à Versailles à partir de 1746. La famille se fait remarquer à la cour, en particulier Marie-Françoise-Camille qui devient très proche de Jeanne-Antoinette Poisson future Marquise de Pompadour, favorite de Louis XV. Ils vivent alors de la mondanité de Paris et de Versailles pendant plus d'une vingtaine d'années.

La mort de Charles-François de Sassenage en 1762 pousse la Marquise à devoir dans un premier temps quitter Versailles pour s'installer à Paris. Elle finit par retourner vivre à Grenoble à la fin des années 1760 et cherche à trouver un moyen pour capter des bénéfices de ses biens. Préférant s'installer dans son hôtel particulier de Grenoble, elle décide de trouver un autre usage au château en le louant. Au même moment, les entrepreneurs de la Fabrique de blondes recherchent un local plus grand pour leur établissement. Ils se rapprochent alors de la marquise pour convenir d'un compromis. Antoine-Henri Ducoin devient alors le principal gestionnaire de la structure, et ce jusqu'à sa fermeture. Un bail de location est passé devant le notaire Rey de Grenoble le 28 décembre 1770 pour une période de quatorze ans²³⁴. Il concerne l'affermage du domaine des Crottes, du château de Sassenage, son potager, l'orangerie et tous les autres bâtiments à proximité. Le contrat stipule que les entrepreneurs pourront y établir la fabrique de blondes à partir de 1772 moyennant le versement de 3600 livres par ans. Outre ce loyer, la propriétaire demande de faire faire plusieurs travaux :

« Sera tenu ledit Ducoin de faire recouvrir le toit dudit château en belles et bonnes ardoises et de le rendre sans gouttières à leur sortie, de remplacer les poutres des planchers et les solives endommagées ou hors de service, de remplacer les pièces de charpente pourries, de rétablir les fougères et les capucines endommagées, de raccommoder les volets, portes et fenêtres, de reposer

²³³Lise SOULBIEU, *Op.cit.* p. 11.

²³⁴ADC, A4602-49, Recueil des baux passés par la Marquise de Sassenage, 1745-1770.

les marches du perron qui sont disjointes, de réparer les tuyaux de cheminée, de réparer et entretenir la fontaine de la cour (...) ».²³⁵

Dès lors, environ 400 jeunes filles sont envoyées à Sassenage pour travailler dans l'établissement. Elles y sont logées, nourries, blanchies et menées à la prière matin et soir. L'atelier couvent accueille désormais plus de jeunes enfants. Le château y est totalement réaménagé à cet usage, comme Lise Soulbieu l'a constaté dans sa recherche dans laquelle elle s'est chargée de reconstruire de supposés plans du château à cette époque²³⁶. L'atelier où travaillent les jeunes filles se trouve dans la grande salle de l'aile sud au premier étage, l'ensemble des métiers à tisser y sont entreposés. Les ouvrières sont logées dans les deux grandes chambres de l'étage dénommées aujourd'hui « chambre du Marquis » et « chambre de la Marquise ». Au vu du nombre de dentelières, le grenier du château est aménagé en dortoir. L'accès à ce dernier se fait par un petit escalier de bois au deuxième étage. Cette pièce au-dessus du galetas est totalement aménagée pour l'établissement, mais particulièrement inconfortable par son manque d'isolation et ses températures très basses en hiver. Les jeunes filles y sont entassées, dans un inventaire de 1775 on y comptabilise au total 44 lits²³⁷.

Le rapport de l'intendant de la province nous indique que la manufacture connaît un très fort succès dès son établissement à Sassenage en 1772²³⁸, cependant il y apparaît que les entrepreneurs se plaignent de leur condition en 1775. Les produits raffinés qui y sont produits sont demandés partout, et ce même au-delà de la province : « Toutes les blondes qui se fabriquent dans cette manufacture sont destinées pour Paris, ou pour Lyon. L'Italie demande de ces ouvrages et on ne peut fournir à toute »²³⁹. Cet élément démontre le rayonnement important de l'établissement qui dépasse très largement les limites de la province. L'enquête industrielle, précise que la manufacture privilégiée est le seul établissement produisant de la dentelle en Dauphiné, lui ajoutant un caractère exclusif. N'ayant aucune concurrence dans la province, la manufacture possède des avantages considérables sur le marché dauphinois. Mais ce dernier n'est certainement pas assez porteur pour l'établissement, obligeant naturellement à chercher une clientèle plus lointaine.

²³⁵ADC, E3301-12, 1770-1784, Actes et procédures concernant le bail à ferme du château de Sassenage passé à la manufacture de blondes, folio 3.

²³⁶Lise SOULBIEU, *Op.cit.* Chapitre 1, p. 14.

²³⁷*Ibid.*, p. 15.

²³⁸ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles, folio 28 recto

²³⁹*Ibid.*, folio 28 verso.

Le départ de la manufacture du château

Des clauses d'aménagement et de réparation non respectées

L'âge avancé de Marie-Françoise Camille la conduit à confier la gestion du patrimoine familial à sa fille, Marie-Françoise Camille de Béranger, mariée à Raymond-Pierre de Béranger du Guâ (1733-1806) depuis 1755. Cette union réunit deux branches de la famille depuis longtemps éloignées²⁴⁰.

Après trois ans d'activité, la famille de Sassenage désire vérifier les travaux et la tenue du bail prononcé en 1772. En visite à Sassenage, Raymond-Pierre de Béranger, constate l'état particulièrement déplorable dans lequel se trouve le château familial : « Le Marquis de Béranger du fait du comparut, à cet égard Messire de Béranger doit convenir que lorsque le remontrant entra dans le château il étoit dans le plus pitoyable état pour ainsi dire, sans toit, et presque sans fermeture de portes et fenêtres »²⁴¹.

Le 20 octobre 1775, une commission est dépêchée à Sassenage pour vérifier les conditions du contrat dont Jean-Baptiste Joseph Aimard est le principal procureur du marquis. Il est alors constaté une anormale prise de liberté d'Antoine-Henri Ducoin. Ce dernier s'est servi du bois du parc du château pour son usage personnel au lieu de l'employer pour réparer des pièces du château²⁴². Il est aussi reproché à l'entrepreneur d'avoir modelé le château à sa guise, mais il réfute cela en expliquant que le bail stipule qu'il a le droit de modifier les pièces pour son usage :

« Le sieur Ducoin est surpris de la plainte qui fait l'objet de la comparution cy dessus ; lorsqu'il a fait garnir en planches la charpente qui est au dessus de la piece éclairée, il a usé du droit a luy acquis par son bail puisque ce plancher sert a supporter quelques lits ou couchent celles de ses petites ouvrières que ne peut contenir la pièce supérieur et son entrepot a plusieurs lits vuider qui y sont actuellement et sous ce plancher il ne pourroit loger ses ouvrières ; il l'a fait, il le repete, en execution de son bail et par nécessité. »²⁴³

²⁴⁰Gaëtan FOUGEREAU, Mémoire de M1 sous la direction de M. Alain Belmont, *Gérer son patrimoine foncier en Dauphiné au XVII^e siècle, l'exemple de Joseph-Louis-Alphonse de Sassenage*, 2018, p. 34.

²⁴¹ADC, E3301-12, 1770-1784, Actes et procédures concernant le bail à ferme du château de Sassenage passé à la manufacture de blondes, folio 37.

²⁴²*Ibid.*, folio 39.

²⁴³*Ibid.*, folio 40.

Du fait des multiples désaccords, un inventaire précis est établi devant notaire à partir du 31 mai 1776²⁴⁴. Il s'agit d'un document assez long contenant un total de 35 folios. On y constate qu'un expert en maçonnerie et en charpente sont dépêchés pour vérifier l'état des lieux. Le document expose l'état d'un château de Sassenage particulièrement abîmé. L'état des boiseries et portes est déplorable, les experts les décrivent comme « lezardé ». De plus, des pièces du château sont totalement attaquées par la pourriture :

« au dessus de la dite piece contre les bois d'assemblage du toit il y a un lembry en planche bois sapin jointes, dont la majeure partie sont pourries et le reste en très mauvais état. De ladite piece on communique par une ouverture en forme de trapona un plancher au dessus dud(it) lembry porté par l'enrayeuse. Le couchi est en bois sapin dont la majeure partie manque ou sont consumée par la pourriture, l'enrayeuse du toit a la gauche est entierement décomposée, la liaison des pieces est interceptée, le tirant est entierement coupé et c'est la pourriture qui a occasionnée cette disjonction, c'est pour parer a sa racine prochaine qu'il a été placé un étai au dessous dont il a déjà été fait mention. »²⁴⁵

Cette expertise démontre cependant que Antoine-Henri Ducoin a réalisé certaines réparations , mais une majorité est oubliée. De surcroît, le bâti a été très largement endommagé. L'expertise décharge cependant la Manufacture de dégâts causés par les fortes tempêtes des derniers hivers, en particulier ceux sur la toiture et la charpente.

Par conséquent, la direction de la maison de charité est obligée de prendre en charge toutes les réparations stipulées dans le bail de 1770. La fin de cet inventaire où il est développé les conclusions de l'inventaire est entièrement retranscrit en annexe²⁴⁶. L'acte exige que l'intégralité des biens dégradés par l'activité industrielle soit réparés. Les dégradations causées par les tempêtes hivernales ne sont néanmoins pas à leur charge et sont réparées au cours des importants travaux des Bérenger entre 1785 et 1790²⁴⁷.

L'expertise termine ce conflit et oblige le sieur Ducoin à remplacer plusieurs éléments du château. Dans son mémoire à propos de son établissement il confie combien d'argent est employé pour les réparations de détérioration et l'aménagement du château :

« Je resistai au désir du propriétaire; & je finis les quatorze ans du bail; mais, à la sortie, il fallut payer une somme de dix mille livres, valeur des détérioration faites à ce château, & des réparations que j'étois tenu d'y faire. Cette somme de dix mille livres payées à ma sortie, jointe à celle de quatorze mille livres que m'avoient coûté, à mon entrée, le toit & autres réparations nécessaire à ce

²⁴⁴ADI, 3E1403/8, 1775-1776, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage, folios 366 recto-399 recto.

²⁴⁵*Ibid.*, folio 368 recto.

²⁴⁶Cf Volume II, Annexe 22, p. 42.

²⁴⁷Lise SOULBIEU, *Op.cit.*, Partie 1 Chapitre 2, p. 20-32.

château, pour pouvoir l'habiter à cette époque, forment un capital, en simple logement, de vingt-quatre mille livres pour les premières années de cet établissement »²⁴⁸

Nous disposons uniquement du point de vue d'Antoine-Henri Ducoin pour connaître les montants des réparations. Comme vu ci-dessus, il s'agirait d'un montant total de 24 000 livres. Impossible de savoir si ce chiffre a été embelli afin d'obtenir un secours financier extraordinaire à la fin des années 1780. Cependant, nous observons bien que l'entrepreneur se place en tant que victime de la situation en employant le mot « désir du propriétaire » pour définir ces sommes. De notre point de vue, Ducoin n'a surtout pas respecté les conditions du bail de 1770 puisque le montant des travaux est nettement supérieur à celui estimé dans le bail. En effet, la somme approximative était 9900 livres²⁴⁹. L'écart entre l'estimation et le prix réel des réparations démontre les dégâts occasionnés par l'activité et les abus d'Antoine-Henri Ducoin.

La construction du château des blondes (1784-1786)

Au vu des rapports entre les parties, Raymond-Pierre de Bérenger ne reconduit pas le bail. Après avoir payé l'intégralité des réparations, la Manufacture déménage du château de Sassenage en 1784. La direction de l'établissement fait construire un nouveau bâtiment à Sassenage afin de ne plus être fermier du bâti, mais bel et bien propriétaire. Les deux ans de travaux coûtent au total 60000 livres²⁵⁰. Cette somme est particulièrement importante et démontre les capacités financières de l'atelier de dentelles. C'est un luxe que peu d'industriels peuvent se permettre, hormis les plus riches. À l'instar de Claude II Périer déjà cité qui après avoir racheté le château de Vizille 1780 y installe un atelier d'indiennes considérable²⁵¹.

Les travaux s'effectuent en continu entre 1784 et 1786. Durant ce laps de temps, il est compliqué de savoir où s'établit la fabrique. Il est possible qu'elle se réinstalle un moment à Grenoble à sa place d'origine ou suspendue durant les deux ans de chantier. Cette dernière

²⁴⁸ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), mémoire sur la maison de charité servant de manufacture de Blonde, établie à Sassenage, présenté à MM. Du directoire du département de l'Isère, par Antoine-Henri Ducoin en 1789, p. ?

²⁴⁹ADC, A4602-49, Recueil des baux passés par la Marquise de Sassenage, 1745-1770.

²⁵⁰Ibid., folio 57.

²⁵¹Madeleine Bourset, *Casimir Périer : un prince financier au temps du romantisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

analyse paraît moins probable puisqu'au regard de la période des travaux et de leur montant, cela ferait perdre trop d'argent à la structure.

Le bâtiment est composé de deux avant-corps et deux pavillons sur les côtés²⁵². La Manufacture reste active très peu de temps après les travaux. Le futur « château des blondes » comme on l'appelle aujourd'hui fonctionne seulement cinq années en tant qu'atelier. Mais très vite, la manufacture s'épuise et perd les privilèges qui lui sont accordés. Ceci conduit pour diverses raisons à la fermeture en 1791²⁵³. En 1988, ce château devient la nouvelle mairie de Sassenage par un arrêt du conseil et le restera jusqu'à aujourd'hui.

Ce chapitre introductif retrace les principaux éléments historiques de la Manufacture de dentelles de Sassenage. En peu de temps, plusieurs défis se présentent à son principal entrepreneur Antoine-Henri Ducoin. Hormis l'aspect financier de la manufacture, le bail du château de Sassenage stipule que plusieurs travaux doivent être faits. N'ayant toujours pas débuté les réparations en 1775, l'entrepreneur se confronte à la famille Bérenger et doit payer les réparations. En l'espace de 20 ans d'activité, la Fabrique change trois fois d'emplacements : un à Grenoble et deux à Sassenage. Une histoire tumultueuse qui démontre l'instabilité de la structure. De manière à mieux appréhender cette question, notre prochain chapitre se centre sur la vie à l'atelier et la condition de vie des travailleurs.

²⁵²Georges PINGEON, *Catalogue des tableaux, dessins, aquarelles, gravures au burin, objets d'art..., meubles anciens et modernes, composant l'important mobilier artistique de feu M. Adolphe Ducoin...* / s.l., 1889, p. 8.

²⁵³Cf Chapitre 9.

Chapitre 8 – Vivre et travailler à la Manufacture

Même si c'est au XVII^e siècle que les manufactures connaissent leur hégémonie, elle n'en demeure pas moins absente du XVIII^e siècle. Celles-ci profitent des progrès techniques significatifs du XVIII^e siècle, à l'image de la machine de Newcomen inventé en 1712²⁵⁴. Mais à cette époque, l'outil est indissociable de la main-d'œuvre. Ce personnel est particulièrement considérable au XVIII^e siècle mais néanmoins difficilement quantifiable. Comme l'a soulevé Michel Foucault, la difficulté repose principalement sur les sources et sur la diversité des personnes travaillant dans le domaine industriel. L'industrie se manifeste bien entendu par les manufactures mais également par une multitude de métiers qui rendent la comptabilité hasardeuse²⁵⁵.

Nous avons rapidement vu dans le chapitre précédent que le métier de dentellière demande un apprentissage technique, nous verrons les différents corps de métiers qui interviennent afin que fonctionne la machine industrielle. Hormis la structure du travail, nous abordons ici leur condition sociale. Pour permettre de distinguer la gestion de l'établissement et sa trajectoire, nous étudierons de la même manière Antoine-Henri Ducoin. C'est en mettant son profil en corrélation avec celui des travailleurs qu'il nous sera possible de distinguer la structure sociale de la Manufacture de blondes.

Travailleurs et techniques

Les professions à la Manufacture

Comme la majorité de notre mémoire, c'est la confrontation des sources des archives départementales de l'Isère qui permet de reconstituer les profils professionnels de la Manufacture de Sassenage. En premier lieu, les protocoles de Jean-Antoine Disdier sont ici fondamentaux pour distinguer certains travailleurs. L'étude de l'intégralité des volumes nous a amené à comptabiliser neuf personnes qui travaillent à l'atelier sur les 36 qui œuvrent dans

²⁵⁴Jean C. BAUDET, *Histoire des techniques*, Paris, Vuibert, 2016, p. 104-105.

²⁵⁵Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES-CDU, 1983, p. 183.

l'industrie sassenageoise. Parmi celles-ci nous dénombrons l'entrepreneur, quatre commis de la Manufacture, deux journalières-ouvrières et deux maitresses-directrices. En confrontant ces éléments avec l'enquête industrielle traitant de la fabrique de blondes²⁵⁶, nous avons pu en distinguer d'autres : un medecin, un chirurgien, une infirmière, deux lingères, trois cuisinières, deux boulangers, deux jardiniers, un contremaitre pour s'occuper du service de maison et un prêtre²⁵⁷. Les professions sont donc multiples et démontrent une certaine organisation au sein de l'établissement.

Les ouvrières sont très jeunes, majoritairement déshéritées et proviennent majoritairement des fonds de mendicité de Grenoble. Chaque année, 20 jeunes filles doivent d'ailleurs être souscrites des fonds afin de travailler à la Manufacture²⁵⁸. Les registres de mendicité²⁵⁹, particulièrement bien tenus pour le compte de la monarchie, mentionnent quelques jeunes filles parties travailler à la fabrique. Sur sa période d'activité, nous constatons qu'une majorité des jeunes filles ont entre 8 et 15 ans. En revanche, aucune ouvrière de la Fabrique n'est mentionnée dans le registre des promesses de ne plus mendier²⁶⁰ qui permet de sortir des fonds. En réalité le seule promesse de ne plus mendier ne suffit pas pour regagner la vie civile. Le registre démontre que les personnes sortantes sont souvent aidées par un tiers se trouvant à l'extérieur, appartenant plus ou moins à la famille ; une jeune fille sans famille se retrouve par conséquent soumise à l'institution. D'autre part, le journal des vagabonds et mendiants détenus au couvent des Recollets de St Joseph servant de fond de mendicité entre 1775 et 1776²⁶¹ dénombre seulement deux dentellières qui reviennent vivre à Grenoble sur une période de quasiment deux ans. Elles reviennent toutes les deux en 1774 pour raison « d'invalidité » pour la première et de « folie » pour la seconde. Il s'agit de cas isolés pour lesquels les deux dentellières ne peuvent plus travailler.

Parmi les professions pour lesquelles nous avons le plus d'éléments, c'est certainement celui des maîtresses-ouvrières qui est l'une des plus fournies. La manufacture compterait au total une douzaine de maîtresses dans la fabrique dans les années 1780²⁶². Le registre numéro sept

²⁵⁶ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles, folio 28 recto.

²⁵⁷Cf Volume II, Annexe 18, p. 32.

²⁵⁸ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), première réponse de Jacques Necker à Antoine-Henri Ducoin concernant les finances de la manufacture, 21 novembre 1789.

²⁵⁹ADI, 2C1017, Registre d'entrée et sortie du fond de mendicité de Grenoble, 1769-1785.

²⁶⁰ADI, 2C1043, Dépôt de mendicité de 1776, promesse de ne plus mendier.

²⁶¹ADI, 2C1028, Journal des Vagabonds et mendiant détenus au couvent des recollets de St Joseph servant de fond de mendicité entre 1775 et 1776

²⁶²ADI, 2C96 actuellement Microfilm 2MI998, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné et autre enquêtes industrielles, folio 28 recto.

du notaire de Sassenage qui contient un total de 528 folios contient un acte qui nous renseigne sur cette profession²⁶³. Ce document fait figure d'exception pour la reconstitution du métier. La personne concernée est Marie Rey qui aurait quitté les fonds de mendicité le 9 juin 1771 afin de rejoindre la manufacture²⁶⁴, la source indique qu'elle est âgée de 68 ans à ce moment-là. Elle est employée à la manufacture à partir du 4 novembre 1774 et doit y résider jusqu'en 1780, date de la fin du contrat. L'instructrice est chargée d'apprendre la fabrication de dentelles de blondes aux ouvrières, leur faire faire les prières, les conduire à la messe et à avoir un rôle de surveillance pour que l'ordre règne. À la lumière du registre des entrées et sorties des fonds de mendicité de 1769 à 1785, nous avons pu constater que celles-ci présentent un profil similaire de celui des ouvrières. Elles demeurent en effet mendiante et donc comme les jeunes-filles de conditions sociales très modestes. Leurs différences se perçoivent donc sur le plan de la hiérarchie au sein de l'établissement.

D'un autre côté, les commis sont également une pièce maîtresse du rouage industriel. Sur la totalité des professions comptabilisées entre 1759 et 1788 dans les registres notariés, seules quatre personnes sur cinquante sont présentées comme étant commis à la manufacture de blondes de Sassenage. Aucun acte ne permet d'approcher leurs compétences et leurs tâches journalières. Les études à leur sujet apportent néanmoins des données qui se rapportent à leur profession récurrentes dans les établissements manufacturiers. Ils ont souvent un rôle de surveillance de la production et de gestion des marchandises avant le processus de vente.

En revanche, l'étude de ces profils sont nettement plus éclairant au regard de l'étude sociale. Notre prochain point reprend les professions précédemment explicitées en se chargeant de dégager des éléments à propos de leurs conditions sociales.

Les conditions de vie à la fabrique

Comme la majorité des ouvriers et ouvrières de l'époque, les dentellières de la fabrique de Sassenage vivent dans des conditions de vie médiocres, à l'image des ouvriers des manufactures de soie de Lyon étudiées de manière approfondie par Maurice Garden²⁶⁵. Pour notre étude, ce sont les cas des dentellières et maîtresses-ouvrières qui ont retenu notre

²⁶³ADI, 3E1403/7, 1773-1774, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 7, « emploi d'une maîtresse ouvrière à la manufacture de blondes », folio 495.

²⁶⁴ADI, 2C1017, Registre d'entrée et sortie du fond de mendicité de Grenoble, 1769-1785, folio 26.

²⁶⁵Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1975, p. 298-309.

attention, notamment grâce à la richesse des documents disponibles. La condition sociale des commis est distinguable par l'étude du patrimoine foncier de l'entrepreneur de la manufacture de blondes.

Les jeunes ouvrières, encore enfant, sont de conditions sociales très basses et sans famille. Hormis leur origine sociale qui est maintenant bien plus claire au lecteur, la vie à la manufacture est loin d'être une panacée. Aucune dentellière n'est mentionnée dans les protocoles de Jean-Antoine Disdier ni celui de François-Joseph Repellin. Leur absence n'est cependant nullement inintéressante puisqu'elle démontre que leur vie se résume bien à la fabrique. Faire appel à un « scribe », pour reprendre le terme de Nicole Lemaitre²⁶⁶, est très rare pour des jeunes filles, qui plus est lorsqu'elles sont de basse condition sociale. En effet, il faut être dans la capacité de payer les frais de notaire. De plus, les enfants ne passent pas devant notaire hormis en compagnie de leurs parents.

Au château de Sassenage, elles vivent en grand nombre sous les toits où les températures descendent très bas en hiver. Elles passent la majorité de leur vie quotidienne à l'atelier où elles sont exploitées. Mais ces exactions sont néanmoins rémunérées puisque chaque pièce de dentelle produite de manière journalière leur rapporte quelques deniers. Le dossier des archives départementales à propos de la demande de fonds à la monarchie comprend un document qui nous renseigne sur les conditions de vie à la fabrique²⁶⁷. Parmi les multiples pièces de ce dossier, nous trouvons un mémoire rédigé par la communauté de Sassenage qui véhicule une image particulièrement négative. Pour les personnes écrivant ce document, les agissements vis-à-vis des dentellières de l'établissement ne sont pas de bonnes mœurs. Sans rentrer dans les détails à propos de l'affaire qui sera plus amplement développée dans notre dernier chapitre, le document apporte des détails à propos de la piètre vie qui est offerte aux jeunes-filles, notamment les conditions sanitaires déplorables. La communauté de Sassenage parle de « mauvaise nourriture », « malpropreté » et « divers autres abus (...) »²⁶⁸. Il n'y a vraisemblablement aucun partage de denrée, notamment à propos du vin : « Le S(ieu)r Ducoin n'en fait nullement provision, parce qu'il en retire de son domaine et qu'il n'en donne point à boire ou fort rarement aux filles de sa manufacture (...) ». Le manque d'hygiène est tel qu'une épidémie apparaît à la fabrique l'année 1785. Une partie des ouvrières décèdent à cause de la maladie, provoquant un engorgement du cimetière publique de Sassenage. Les

²⁶⁶Nicole LEMAITRE, *Le Scribe et le Mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVIe et XVIIe siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 2000.

²⁶⁷ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), « Réclamation de la municipalité de Sassenage à propos de la demande de fond du Sieur Ducoin. »

²⁶⁸*Ibid.*

manquements sanitaires sont multiples et donnent une image particulièrement négative de l'établissement. Hormis cela, le mémoire aborde la question de la sortie des jeunes filles de l'établissement qui n'aboutie pas à l'intégration sociétale, qui devrait pourtant être l'aboutissement de leur travail :

« (...); car il a été faite de s'apercevoir que la majeure partie des filles qui sortent de cette manufacture, et qui vont faire leur résidence à Grenoble se livrent à la débauche et à la prostitution (...). Outre toutes ces circonstances, c'est les tempéraments de plusieurs de ces filles se trouvent épaisés ou tellement amolis qu'elles ne peuvent plus se livrer à aucun autre genre de travail pour gagner leur subsistance. »²⁶⁹

Cette source apporte de nombreux éléments à propos de la condition de vie ouvrière, mais est-elle objective pour autant ? Les premières lignes démontrent que la communauté de Sassenage présente des intérêt à dénigrer l'établissement. Effectivement, il est soutenu que l'aménagement des digues de Sassenage est prioritaire aux finances de la manufacture. Les membre de la communauté voudraient que le pouvoir injecte des fonds dans cette politique plutôt que dans un établissement qui ne leur apporte aucun avantage. Il est d'ailleurs souligné que la manufacture n'apporte rien à l'intérêt publique : "La manufacture des Blondes établie dans la communauté de Sassenage lui est nuisible et ne lui produit absolument aucun avantage."²⁷⁰ La communauté défend donc son point de vue, mais les éléments à propos du traitement des ouvrières ne sont certainement pas pour autant inventés. C'est en mettant la main sur une autre archive abordant la question sous un même points de vu que nous avons pu entrevoir la pertinence des faits. Cette source est une séance du Parlement de Grenoble du 11 novembre 1791²⁷¹ qui traite de l'avenir de la manufacture que nous développerons plus amplement dans notre prochain chapitre.

En ce qui concerne les maîtresses ouvrières, c'est l'acte qui concerne « l'emploi d'une maitresse ouvrière »²⁷² sur lequel nous nous sommes principalement centré pour prendre connaissance de leur condition à l'atelier. Bien qu'elles aient un avantage dû à leur profession qui est socialement plus élevée au sein de la fabrique, elle demeure d'origine modeste. La fin

²⁶⁹*Ibid.*

²⁷⁰*Ibid.*

²⁷¹ADI, L54, Recueil de séances parlementaires, 1780-1790, « Séance du 11 novembre 1791 » à propos de la manufacture de blondes de Sassenage, 11 novembre 1791.

²⁷²ADI, 3E1403/7, 1773-1774, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 7, « emploi d'une maitresse ouvrière à la manufacture de blondes », folio 495.

de l'acte est très éclairant à ce propos puisque l'on apprend qu'elle ne sait ni lire ni écrire²⁷³. A ce propos les commis présentent un profil différent puisqu'ils signent plusieurs documents d'Antoine-Henri Ducoin en tant que témoin d'actes notariés, démontrant leur connaissance de l'écrit.

N'ayant que ce profil comme exemple illustrant le profil, Marie Rey est le seul exemple qui suppose une appartenance sociale. Mais le sujet est d'autant plus intéressant à la lumière de son testament rédigé en 1783²⁷⁴. Nous y apprenons premièrement qu'elle n'est à cette date plus en poste à la manufacture par l'emploi de la dénomination « d'ancienne maîtresse ouvrière à la manufacture de blondes de Sassenage »²⁷⁵. Il s'agit d'un testament peu fourni conséquence directe du peu de biens qu'elle lègue. Les seuls lègs sont destinés à sa fille et s'agissant en majorité de mobiliers et vêtements de petites valeur.

À ce propos, la communauté de Sassenage ne manque pas de critiquer leurs manières de traiter les jeunes dentellières. Selon le mémoire de la communauté, certaines abusent de leur pouvoir et maltraitent les enfants²⁷⁶. Une des ouvrières aurait tellement maltraité une jeune fille qu'elle serait sortie de la manufacture très amochée : « (...) une jeune-fille sortant extropiée par l'effet d'un maltraitement. »²⁷⁷.

Pour la manufacture il nous a été difficile de dégager les aspects purement productifs, notamment le volume de la production des dentellières. Un livre de comptabilité ou de dépenses aurait certainement fortement apporté mais le temps a certainement eu raison d'eux. En revanche, l'étude d'Antoine-Henri Ducoin, entrepreneur de la manufacture apporte des éléments considérables. Au travers de l'étude personnelle et privé, il est possible d'identifier des éléments généraux sur une structure, c'est le cas de la manufacture de blondes de Sassenage.

²⁷³*Ibid.*, folio 496 recto.

²⁷⁴ADI, 3E1403/ 12, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage, 1789-1791, folios 423 verso- 425 recto, « testament de Marie Rey », 1783.

²⁷⁵*Ibid.*, folio 423 verso.

²⁷⁶ADI, L286, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage, « Réclamation de la municipalité de Sassenage à propos de la demande de fond du Sieur Ducoin. », 1789-1791.

²⁷⁷*Ibid.*

Antoine-Henri Ducoin : un riche entrepreneur du Dauphiné

Étudier un entrepreneur

L'étude du principal gestionnaire d'un établissement industriel permet souvent d'en apprendre beaucoup sur les activités d'une fabrique. Les entrepreneurs sont clairement un produit de leur temps et caractérisent typiquement l'essor de la bourgeoisie au XVIII^e siècle. Un essor qui met d'ailleurs en évidence des changements dans la société. Cette question donna lieu à certaines interrogations parmi les historiens. Denis Woronoff s'est demandé posé une question central quant à cette évolution sociétale et l'évolution vers le capitalisme : « Mais en promouvant l'entrepreneur à la place du négociant ne prépare-t-elle pas le dépassement de la proto-industrie ? »²⁷⁸. Au fil du siècle des Lumières l'industrie évolue par des entrepreneurs qui amorcent le capitalisme industriel. Ils sont plusieurs à voir l'industrie comme un moyen de dégager de nouveaux bénéfices et les roturiers sont nombreux à s'aventurer dans l'industrie.

Pour étudier un entrepreneur, l'historien est obligé de croiser des sources et essayer tant bien que mal de dénicher des archives familiales. Mais ce sont sans nul doute les livres de raison, journaux intimes, documents autobiographiques qui sont fondamentaux. La recherche peut aussi prendre de la valeur lorsque des écrits personnels comme les correspondances sont disponibles. Ces dernières permettent d'obtenir des informations non divulguées et parfois même confidentiels. Lorsque l'étude porte sur un entrepreneur célèbre, il est aisé de mettre la main sur plusieurs de ces documents. C'est notamment le cas pour l'étude de la famille manufacturière des Poupard par Gérard Gayot²⁷⁹, dynastie qui construisit sur une spécialisation dans les draps de Sedan. Les études à propos des entrepreneurs de manufactures de grande envergure sont souvent foisonnantes de sources. Cependant, ces établissements sont bien moins nombreux à comparer de l'intégralité des centres industriels. De notre côté, les sources à propos d'Antoine-Henri Ducoin sont évidemment moindres et les archives notariales sont nos principales sources d'étude. Après plusieurs recherches, nous ne sommes pas parvenu à mettre la main sur un fond privé : correspondances, livres de raison... Néanmoins,

²⁷⁸Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France: du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1994, p. 104.

²⁷⁹Gérard GAYOT, André POUPART DE NEUFLIZE, Corine MAITTE, Matthieu de OLIVEIRA et Didier TERRIER, *L'entrepreneur et l'historien: deux regards sur l'industrialisation dans le textile (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion (coll. « Documents et témoignages Histoire »), 2013.

les multiples mémoires sur la manufacture de blondes au moment de la demande de fond de 1791 permettent d'en apprendre considérablement sur l'établissement.

Nous avons en notre connaissance que très peu d'éléments concernant la vie d'Antoine-Henri Ducoin avant l'établissement de la manufacture à Sassenage. En revanche, nous trouvons sur le site internet Généanet quelques éléments à cet usage. Il serait né le 5 février 1741 à Ainay, en région lyonnaise et mort le 10 juin 1802 à Paris. En tâtonnant nous sommes parvenu à distinguer les noms de ses parents par le biais de la rédaction du testament de sa mère fait au château de Sassenage²⁸⁰. Par cette archive nous pouvons affirmer leurs noms : Etienne Ducoin et Françoise Grou. De plus, le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes du Dauphiné*²⁸¹ consultable sur le site de la BNF apporte des précisions. En effet, l'entrepreneur et sa femme Marie Catherine Champ donnent naissance à un fils le 26 octobre 1777 qu'ils prénomment Pierre-Antoine-Amédée. Ce dernier devient plus tard conservateur de la bibliothèque de Grenoble.

L'étude des protocoles de Jean-Antoine Disdier permet d'affirmer que l'industriel natif de la région lyonnaise bouleverse la vie et l'économie de la localité. Ce n'est qu'à partir de la mise en place de la manufacture au château que nous trouvons la mention de celui-ci. Cet élément confirme d'ailleurs l'idée qu'il n'y a auparavant aucune affaire et qu'il a commencé à habiter à Sassenage entre 1772 et 1773. Il est ensuite présent dans les archives jusqu'au dernier volume du notaire en 1788²⁸². Il y a une quantité considérable de documents sur cette période : un total de 24 actes lui concernant sur une totalité de 6 registres. En moyenne, le sieur Ducoin a donc passé plus d'un écrit par année à Jean-Antoine Disdier, une telle activité témoigne la quantité de ses affaires. Au vu du nombre pièces, nous pouvons même dire que l'entrepreneur a une forte prégnance sur la localité de Sassenage. Le nombre d'actes atteint son maximum pour les années 1781-1782²⁸³ où nous comptabilisons un total de 9 actes pour un seul et même registre. Ce n'est pas le fruit du hasard si c'est 10 ans après la mise en place de la manufacture à Sassenage qu'une profusion d'actes est passée. Force est de constater que les affaires d'Antoine-Henri Ducoin fonctionnent particulièrement bien puisqu'une grande partie des documents sont des actes d'achats et d'affermages, lui permettant de faire fructifier ses affaires. Les pièces notariales sont systématiquement produites dans des bâtiments lui appartenant ou lui étant loué : au château de Sassenage, dans son habitation de Sassenage, son

²⁸⁰ADI, 3E1403/8, 1775-1776, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, folio 98.

²⁸¹Edmond MAIGNIEN, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes du Dauphiné* / par Edmond Maignien,..., s.l., 1892, p. 83-84.

²⁸²ADI, 3E1403/7- 3E1403/14, 1773-1788, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 7 au numéro 14.

²⁸³ADI, 3E1403/11, 1781-1782, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 11.

domaine... Les témoins soussignés sont toujours des personnes qui sont liées à ses affaires, notamment les commis de la manufacture. La fin de la majorité des actes le concernant finissent par cette formule : « (...), fait, stipulé et passé au château de Sassenage, aux présences de Sieur Antoine Dutreuil et François Merlin tout deux commis à lad(ite) manufacture, lesquels témoins ont signé avec ledit sieur constituant. »²⁸⁴.

Le notaire ne le reçoit donc jamais à son office et prend systématiquement la peine de se déplacer pour produire ses actes. Nous pouvons l'expliquer par l'appartenance sociale de l'entrepreneur soulignée dans un acte de 26 avril 1777 où il est dénommé « Messire »²⁸⁵.

Nous avons également pu constater d'autres activités d'Antoine-Henri Ducoin, notamment sur le plan de la lutte contre la fraude dans son domaine d'activité. Le 27 février 1776, l'entrepreneur dénonce une banqueroute frauduleuse de la part de Jean Roux, un négociant dauphinois²⁸⁶. Continuer à dépenser tout en étant en état de cessation de paiements est déjà bien présent dans la société du XVIII^e siècle. Les études faites par certains historiens à propos du cadre juridique de la banqueroute ont démontré qu'elle est particulièrement réprimée²⁸⁷. Dès 1609, Henri IV met en place la peine capitale pour ce qui est désormais appelé « banqueroute frauduleuse ». Considérée comme un acte illégal, elle se doit d'être dénoncée, comme le fait d'ailleurs l'entrepreneur de la fabrique de blondes. Le fraudeur prétend se trouver dans une situation de faillite pour ne pas rembourser de l'argent à Ducoin. Par conséquent, ce dernier veut démontrer qu'il a encore des activités pour être remboursé au plus vite²⁸⁸.

Tous les éléments que nous avons vu ici illustrent un entrepreneur qui s'est fait une place de notable de marque dans le Sassenage d'avant 1789. L'appartenance sociale bourgeoise de l'entrepreneur est d'autant plus soulignée par la qualité de son logis. Lorsqu'il fait refaire à neuf sa maison par le tailleur de pierre François Rozan en juin 1788, le notaire parle de « maison de maître »²⁸⁹. Cette demeure dispose également d'une grange et d'une ferme à proximité.

²⁸⁴ADI, 3E1403/8, 1775-1776, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, « Acte de banqueroute dénoncée par Antoine-Henri Ducoin », 27 février 1776, folio 291 verso.

²⁸⁵ADI, 3E1403/9, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 9, 1777-1778, « Achat de Maison, grange, tinerieu, four, bassecour, jardin, verger et terre labourable... par Antoine-Henri Ducoin », 26 avril 1777.

²⁸⁶ADI, 3E1403/8, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 8, 1775-1776, « Banqueroute dénoncée par Antoine-Henri Ducoin », 26 février 1776, folio 291. Cf Volume II, Annexe 19.

²⁸⁷Julie HARDWICK, « Banqueroute : la faillite, le crime et la transition vers le capitalisme dans la France moderne », *Histoire, économie société*, 12 juillet 2011, 30^e année, n° 2, p. 79-93.

²⁸⁸Cf Volume II, Annexe 19, p. 35.

²⁸⁹ADI, 3E1403/14, 1787-1788, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 14, folio 405.

Au début de son implantation à Sassenage, les principaux documents notariés concernent la mise en place de la manufacture : contrats, réparations et les documents en rapport avec la famille de Sassenage²⁹⁰. À mesure que l'on étudie ces documents de manière chronologique, nous constatons que Antoine-Henri Ducoin diversifie ses affaires personnelles. Les actes en question apportent des éclaircissements touchant le pouvoir foncier de l'entrepreneur qui met en évidence sa fortune.

Les investissements d'Antoine-Henri Ducoin

Dès la mise en place de la manufacture à Sassenage, nous constatons que Antoine-Henri Ducoin a pour volonté de faire fructifier ses affaires. Comme nous l'avons vu, il n'est auparavant pas présent dans la localité et s'installe peu à peu dans le cercle des propriétaires-bourgeois sassenageois. Une majeure partie de ses investissements sont fonciers, témoignant sa logique d'investissement et la réussite de ses affaires. Les investissements fonciers ont bien entendu une portée symbolique qui permet aux acheteurs d'accéder à une reconnaissance et d'asseoir leur pouvoir. Mais ils permettent surtout de faire fructifier une fortune, en investissant dans des activités durables.

Le mémoire de la communauté de Sassenage estime qu'Antoine-Henri Ducoin possède un patrimoine foncier équivalent à 80000 livres²⁹¹. Pour cela, il payerait 20000 livres de lods aux Bérenger de Sassenage²⁹². Mais comme nous l'avons souligné le mémoire de la communauté de Sassenage n'est pas neutre puisqu'elle veut clairement s'interposer dans les demandes de subventions de l'entrepreneur.

Sur la totalité des actes des protocoles de notaire de Jean-Antoine Disdier, 15 actes concernent le patrimoine terrien de l'entrepreneur. Ce corpus se compose de onze achats de terres ou autre patrimoine foncier et quatre concernent des baux à ferme de ses propriétés. Antoine-Henri Ducoin dépense 37308 livres dans l'achat de terre de 1775 à 1788. Après dépouillement de l'intégralité des registres notariés sur la période, nous pouvons avancer qu'il est l'un des principal acheteur dans la baronnie. En effet, aucun autre roturier de Sassenage n'investit autant sur la période, signe d'une certaine réussite des affaires. D'autant plus qu'il n'y a aucun

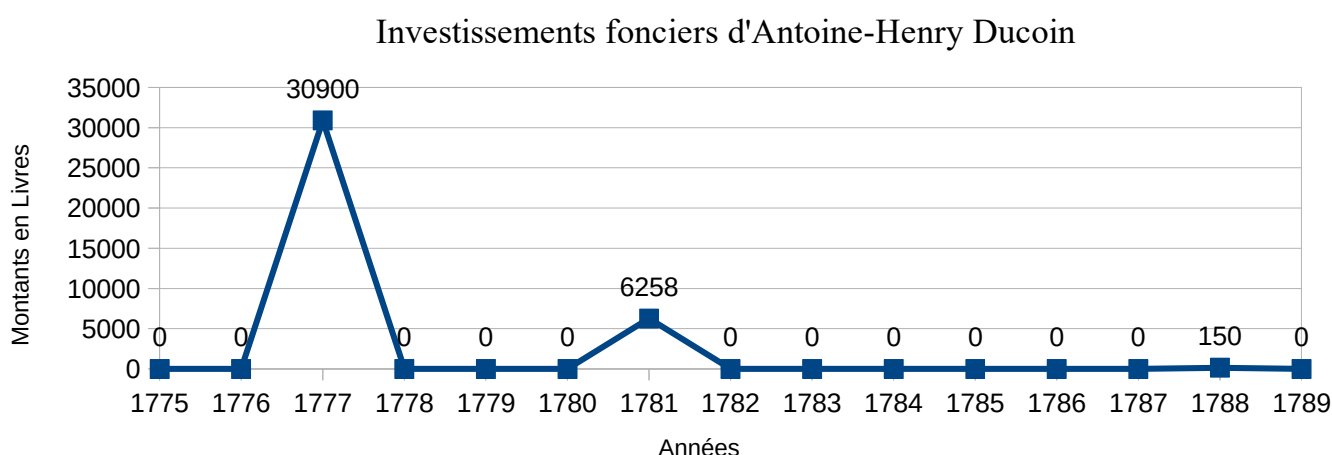
²⁹⁰ADI, 3E1403/8, 1775-1776, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8.

²⁹¹ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), « Réclamation de la municipalité de Sassenage à propos de la demande de fond du Sieur Ducoin. »

²⁹²*Ibid.*

signe d'endettement qui aurait pu être manifesté par des obligations ou des quittances d'autres locaux.

Dans un premier temps, il s'apprête à louer les biens qu'il possède en fermage de la marquise de Sassenage depuis le bail du château produit en 1770. Parmi ces biens, nous constatons notamment celui du domaine du Peuil le 2 juin 1776, loué pour 9 ans et 500 livres par années²⁹³. Le domaine est spécialisé dans l'élevage de bétail dont des mulets, chevaux et vaches à poil rouge. D'un autre côté, il met aussi en place l'affermage des moulins du Peuil et du hameau de Lolette dans le Vercors pour 1000 livres²⁹⁴. Les deux locations se terminent en 1785, soit un an avant la clôture des baux par la famille Bérenger. Nous observons qu'Antoine-Henri Ducoin a fait le choix de sous-louer les biens et de se décharger de leurs activités sur l'intégralité de la période. Ce n'est qu'un choix personnel d'investissement puisque l'on constate qu'il est très entreprenant pour acheter d'autres propriétés.



Ce graphique linéaire confectionné par nos soins est élaboré à partir des protocoles du notaire de Sassenage de 1775 à 1789²⁹⁵. L'histogramme comptabilise la totalité des investissements fonciers du principal entrepreneur de la fabrique de blondes sur la période. Nous entendons par investissement foncier l'ensemble des biens qu'acquiert Antoine-Henri Ducoin sur la période. Avant 1775, aucun document hormis les baux à ferme déjà étudiés ne démontre la trajectoire de gestion de sa fortune.

²⁹³ADI, 3E1403/8, 1775-1776, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, folios 399 recto- 400 verso.

²⁹⁴*Ibid.*, folios 400-402.

²⁹⁵ADI, 3E1403/8-3E1403/14, 1775-1789, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8 à 14.

L'année 1777 est l'apogée des placements du Sieur Ducoin avec un total de 30900 livres dépensés afin d'accroître son patrimoine foncier. Il s'agit non seulement d'un apogée mais aussi du début de ses investissements. L'entrepreneur n'investit donc pas graduellement, mais d'un seul coup. Nous pouvons penser que les premiers revenus de la manufacture lui permettent d'investir de la sorte. De plus, étant dans l'obligation de réparer une bonne partie des dégâts occasionnés sur le château, Antoine-Henri Ducoin a besoin de trouver rapidement une source supplémentaire de revenus, dont le patrimoine foncier. Le montant des investissements et le court laps de temps qui les séparent témoignent d'un certain empressement de notre sujet, démontrant sa volonté de rapidement investir. Il achète le 26 avril 1777 l'intégralité d'un domaine agricole pour 22000 livres²⁹⁶. Nous y découvrons un domaine agricole fourni de plusieurs pièces de terre, vergers et équipé d'un pressoir, de cuves, d'un four, une maison, une grange et n'a de cesse d'investir les mois suivants. Le 25 août 1777, il acquiert une terre destinée au maréchage pour 5300 livres²⁹⁷. Au mois d'octobre, il va même faire l'achat de trois parcelles de terres pour un total de 3700 livres.

Dans la majeure partie des cas, les personnes qui vendent leur patrimoine à l'entrepreneur sont de conditions sociales plutôt modestes et exercent des métiers de journalier ou laboureur. Cet exemple spécifique nous permet d'identifier un phénomène récurrent aux localités rurales : l'accroissement du pouvoir des notables. Plus on approche de la Révolution française, plus le marché foncier concerne les grandes parcelles de terre détenues par les notables. La thèse de Bernard Bonnin identifie bien ce phénomène pour le Dauphiné. Il constate qu'au XVIII^e siècle, les grandes propriétés sont détenues par ceux qui ne font pas l'exploitation du sol²⁹⁸. De plus, l'étude de Françoise Fortunet dans l'ouvrage sous la direction de Gérard Gayot à propos de la Révolution française et du développement du capitalisme souligne le fait qu'en 1791 les propriétés bourgeoises ont une plus grande valeur²⁹⁹. En effet, 80 % des propriétaires de la terre sont de petits propriétaires qui possèdent seulement quelques petites parcelles qui ont très peu de valeur marchande. À l'inverse, les 20 % restant concernent la « moyenne propriété », de plus grande valeur et possédée par quelques industriels ou hommes de loi³⁰⁰.

²⁹⁶ADI, 3E1403/9, 1777-1778, Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier, « Achat d'un domaine par Antoine-Henri Ducoin », 26 avril 1777, folios 103 verso- 106 recto.

²⁹⁷ADI, 3E1403/ 9, 1777-1778, Protocoles du notaire Jean-Antoine Disdier numéro 8, folios 181-183.

²⁹⁸Bernard BONNIN, *Op.cit.*, sl, 1979, p. 529.

²⁹⁹Gerard GAYOT, Jean-Pierre HIRSCH et COLLECTIF, *La Révolution française et le développement du capitalisme : actes du colloque de Lille*, éd., Gérard Gayot et Jean-Pierre Hirsch, 9-21 novembre 1987, p. 307.

³⁰⁰*Ibid.*, p. 310.

Après 1777, notre étude synthétisée par l'histogramme démontre qu'Antoine-Henri Ducoin achète de moins en moins de terres. Rien ne nous permet d'affirmer un affaiblissement de sa fortune occasionné par l'approche de la fermeture de la fabrique de blondes. En effet, il ne revend que très peu, mais dans ces rares cas il y fait des bénéfices. Notamment lorsqu'il vend une maison à Antoine Gaspard Jolyet, commis à la manufacture pour un total de 720 livres³⁰¹. En connaissant le montant d'achat d'origine et en constatant l'état déplorable du bien, force est de remarquer un bénéfice de 200 livres. Il est clair que l'entrepreneur est particulièrement doué en affaires.

Au vu de l'intégralité de ses biens comprenant ceux du contrat avec les Bérenger et les multiples investissements que nous avons décrit ici, nous pensons que le patrimoine foncier approche l'estimation de la municipalité de 80000 livres.

L'industrie et la terre semblent être les seules préoccupations de l'entrepreneur. Il ne paraît pas s'aventurer dans le domaine politique, comme certains industriels tel que la famille Barral de Montferrat. Celle-ci exerce une domination politique à Grenoble durant la période révolutionnaire³⁰². Leur acquisition des hauts fourneaux d'Allevard en 1675 leur permit un accroissement fulgurant de leur fortune qui les propulse dans la haute sphère de la société dauphinoise un siècle plus tard³⁰³.

Ce chapitre a été un moyen de distinguer les écarts de niveaux de vie à la fabrique de blondes. D'un côté, l'origine modeste des professions de l'atelier de dentelles et de l'autre un entrepreneur et notable de Sassenage. Les conditions de vie déplorables de l'atelier et le traitement des dentellières mettent en évidence la condition ouvrière au XVIII^e siècle. D'autre part, Antoine-Henri Ducoin semble être magnat des affaires à Sassenage. En très peu de temps, il s'encre dans le marché foncier de la baronnie, lui permettant de dégager des bénéfices agraires qui semblent importants au vu de la valeur des biens. Par l'étendue des placements décrits en dernier temps, l'entrepreneur doit parvenir à soutirer de considérables bénéfices complémentaires à son activité manufacturière.

Au détour de cette étude c'est le rapport de la communauté de Sassenage qui interpelle le plus à propos des mœurs de l'entrepreneur et son établissement. Dans notre prochain chapitre, nous nous y attarderons de manière plus approfondie. Nous verrons que ces critiques

³⁰¹ADI, 3E1403/14, Protocoles du notaire Jean-antoine Disdier numéro 14, 1787-1788, folios 423 verso- 426 recto.

³⁰²Clarisse COULOMB, *Les pères de la patrie*, Grenoble, : Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 470.

³⁰³Jean-François BELHOSTE, *Histoire des forges d'Allevard: des origines à 1970*, Grenoble, D. Richard, 1982, p. 8.

deviennent un argument de fermeture en 1791 qui peut être mit en relation avec la situation économique et les idées de la période révolutionnaire.

Chapitre 9 – Une manufacture tombée en désuétude durant la période révolutionnaire

À l'approche de la Révolution française, les établissements sous financement de la monarchie perdent leur éclat. Fonctionnant notamment grâce aux finances de la monarchie, il devient difficile de négocier des aides et d'être soutenu financièrement. La manufacture de Sassenage se voit bénéficier de moins en moins de privilèges, obligeant Antoine-Henri Ducoin à réclamer un secours extraordinaire. Cependant, la fabrique est de moins en moins soutenue sur le plan financier et l'entrepreneur fait acte de détresse. D'autant plus que la manufacture subit des critiques, notamment de la part de la communauté de Sassenage.

En étudiant la trajectoire de la fabrique de blondes de Sassenage en relation avec le contexte général, nous verrons que certaines manufactures sont en déclin pendant la période révolutionnaire. D'autant plus lorsqu'elles produisent des produits luxueux qui sont majoritairement consommés par l'élite. La révolution entraîne des changements de coutumes et d'économie qui s'intègrent notamment dans le domaine littéraire. L'étude livrée dans ce chapitre s'appuie sur plusieurs études à propos de l'industrie pendant la période révolutionnaire permettant de relativiser le déclin généralisé de l'industrie.

Les manufactures et la révolution

Le bouleversement d'un modèle productif ?

La gestion des manufactures devient de plus en plus compliquée dès 1789. Le roi peut de moins en moins assurer leur finance et les ouvriers revendiquent de plus en plus de reconnaissance sociale. Mais la revendication n'est pas généralisée, elle se trouve surtout dans les établissements des grands centres urbains. À la manufacture royale des Gobelins de Paris, les ouvriers manifestent une coalition pour obtenir des changements dans la gestion de

l'établissement, mettant la structure en situation de crises qui s'intensifient à partir de 1790³⁰⁴. La Révolution française n'est cependant pas un mouvement social d'inspiration ouvrière.

Dans la décennie 1780, l'économie française est touchée, notamment en province. Les industries textiles sarthoises sont notamment atteintes, en particulier pour sa production cotonnière³⁰⁵. En Dauphiné, les politiques économiques qui ont poussé les industries lainières et la soierie sont mises à mal par la révolution. Pierre Léon définit la situation comme un « trouble profond dans l'industrie dauphinoise »³⁰⁶. Il émet cependant des nuances, notamment en ce qui concerne les manufactures qui servent l'effort militaire. Cependant, d'autres secteurs comme l'industrie de la soie subissent d'importants dommages.

Rappelons que la politique économique menée par la monarchie dans la seconde partie du XVIII^e siècle a laissé la place à plus de liberté d'entreprise. Mais les établissements industriels sont toujours surveillés par la monarchie par le biais des inspecteurs, logés directement en province. Pour nombreux entrepreneurs, la société manque de liberté d'entreprise. Le système manufacturier n'offre aucune place à la concurrence puisque le pouvoir légifère sur une majorité de la production, laissant moins de prérogatives aux industriels. Cette notion de propriété privée, marquant l'idéologie libérale est particulièrement remarquable dans l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, faisant de la propriété privée, un « droit inviolable et sacré ».

Mais peut-on parler d'une rupture vers un système libéral ? Tout change à vitesse incroyable durant la période révolutionnaire. En effet, même si la Déclaration des droits de l'homme cherche à promouvoir plus de libertés économiques, la mise en place de l'assignat est une mesure d'avantage protectionniste. Les conclusions de l'acte du colloque de Lille démontrent combien il est compliqué de répondre à la question de conduite économique et industrielle pendant la révolution³⁰⁷. En réalité, le travail des chercheurs conclut qu'il n'est plus vraiment question de dresser une vision dichotomique de la révolution. La complexité de la Révolution française démontre que l'État adopte parfois une position protectrice et tantôt bien plus libérale suivant les périodes et le régime politique en place. Le retour à plus de libertés d'entreprise est particulièrement présent lors de l'adoption de la loi le Chapelier le 14 juin

³⁰⁴Gerard GAYOT, Jean-Pierre HIRSCH et COLLECTIF, *La Révolution française et le développement du capitalisme : actes du colloque de Lille*, éd., Gérard Gayot et Jean-Pierre Hirsch, 9-21 novembre 1987, p. 369.

³⁰⁵Marc AUFFRET, « La Révolution française, frein à la modernisation ? Le cas du textile coton sarthois », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1990, vol. 97, n° 3, p. 261-280.

³⁰⁶Jacques GODECHOT, « L'industrie dauphinoise : Léon (Pierre), La naissance de la grande industrie en Dauphiné, Paris, P.U.F., 1954, *Annales du Midi*, 1955, p. 81-83.

³⁰⁷Gerard Gayot, Jean-Pierre Hirsch et collectif, *La Révolution française et le développement du capitalisme : actes du colloque de Lille*, éd., Gérard Gayot et Jean-Pierre Hirsch, 9-21 novembre 1987, p. 435- 439.

1791 qui met en place la liberté de commerce et d'industrie. La loi interdit néanmoins les organisations et rassemblements ouvriers, paysans ou corporatifs, mettant les entrepreneurs dans une position favorable. Face aux contestations, elle est supprimée 20 ans plus tard.

Lorsque la manufacture de blondes cherche à obtenir des financements supplémentaires, la tendance de politique économique est à la protection et à la surveillance. Étonnant qu'il n'y ait pas plus d'aides accordées à Antoine-Henri Ducoin dans ce contexte. La réponse repose principalement dans les finances de l'État qui sont à l'époque davantage tournée vers l'effort de guerre. Cependant, nous verrons prochainement que la fermeture de la fabrique de blondes n'est que très peu liée au contexte révolutionnaire.

Outres cet aspect conjectural, la société de 1789 est de moins en moins tolérante vis-à-vis de l'élite nobiliaire et notamment tout ce qui se rapporte à un faste mode de vie.

Le luxe en révolution ?

Depuis l'époque médiévale et au tout début de l'époque moderne, la noblesse est associée au luxe. Par la suite, les politiques de l'État des XVII^e et XVIII^e siècles n'ont pas vraiment cherché à résoudre ce privilège. Luxe et noblesse conduisent à des débats durant la seconde partie du siècle des Lumières dont la littérature philosophique est le théâtre en sont notamment les manifestations. Avant 1760, certains essais, romans et traités s'opposent catégoriquement au luxe³⁰⁸. Parmi les plus connus, Rousseau défend que le luxe sert les inégalités et détourne les hommes de leur sensibilité citoyenne dans son *Discours sur la science et les arts* de 1750. D'un autre côté, Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, tout comme Butel Dumont auteur de *l'apologie du luxe*³⁰⁹ en 1771, se pose en tant que partisans de la luxuosité³¹⁰. Ce dernier explique que la critique du luxe est revêtue d'hypocrisie, car, nombreux sont ceux qui le critique mais qui apprécie lorsqu'ils ont la possibilité d'en avoir. En fin de compte, le luxe est un débat philosophique qui anime la seconde partie du siècle des Lumières et d'autant plus dès 1789, où le débat sert d'accusation pour critiquer la noblesse et l'ordre social établi. Les *Considérations sur la richesse et le luxe* de Sénac de Meilhan cherche à démontrer que le luxe est un élément qui corrompt le second

³⁰⁸Audrey PROVOST, *Le Luxe, les Lumières et la Révolution*, s.l., Editions Champ Vallon, 2016, p. 8.

³⁰⁹Butel-Dumont, *Théorie du luxe, ou traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort non seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des États*, s.l., 1771, tome 1, p. viij.

³¹⁰*Ibid.*, p.9.

ordre. Mais le rapprochement entre le luxe et la noblesse repose aussi sur la remise en cause du rôle politique du second ordre par la société de l'époque.

Pour autant, le luxe touche bien plus la société qu'auparavant, convenant à Voltaire de penser que luxe est source de progrès sociétaux. La bourgeoisie en pleine expansion va de plus en plus avoir la possibilité d'acquérir des biens d'importante valeur nombreux à l'époque : dentelle, couture, bijouterie, mobilier...

Le même problème que pour notre précédent point se pose pour la question du renouvellement des produits luxueux durant la Révolution. Effectivement, les changements de conduites économiques écartent l'idée d'unification contre l'apparat durant toute l'époque. En ce qui concerne la période 1789-1791, les recherches à propos démontrent que les industries de luxe sont les plus durement touchées financièrement³¹¹. Les caisses de l'État subviennent bien moins aux besoins manufacturiers mais la crise est aussi totalement liée la révolution. Nombreux nobles quittent la France afin de rejoindre des pays limitrophes pour sauver le sort et établissements perdent une majorité de leur clientèle. Une réaction en chaîne se remarque dans les ateliers manufacturiers vis-à-vis des ouvriers. En effet, nombreux travailleurs émigrés sont contraint de regagner leur terre natale. Le cas des ébénistes étrangers travaillant dans le faubourg Saint-Antoine à la fin 1789 illustre bien cette idée de fuites pour raisons économiques³¹². Le profil des ouvrières de Sassenage ne peut s'inclure dans ce phénomène puisqu'elles n'ont pour la plupart aucune attache familiale et aucune liberté face à l'institution.

Le luxe est donc réprimé dans les premières années de la Révolution française, mais va peu à peu s'inscrire dans la société bourgeoise³¹³. Le Directoire qui est mis en place de 1795 à 1799 démontre tout particulièrement cette idée, notamment par le luxe du mobilier de cette période. Auparavant, les tensions à propos de la noblesse en fait un élément critiqué expliquant le recul de l'intérêt de l'État vis-à-vis des établissements en rapport avec la production. Dans son ouvrage, Audrey Provost indique qu'il y a une véritable rhétorique anti-luxe dans les premières années de la révolution qui sert à discréditer l'image et l'utilité de la noblesse dans le fonctionnement politique de la France³¹⁴.

³¹¹Jean-François BELHOSTE et Denis WORONOFF, « Ateliers et manufactures : une réévaluation nécessaire », *À Paris sous la Révolution : Nouvelles approches de la ville*, Paris, Éditions de la Sorbonne (coll. « Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles »), 2016, p. 79-91.

³¹²Nathalie Machetot, « Les ébénistes étrangers du faubourg Saint-Antoine dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », mémoire de maîtrise, université Paris I, 1999.

³¹³Audrey PROVOST, *Op.cit.*, s.l., Editions Champ Vallon, 2016, p. 127.

³¹⁴*Ibid.*, p. 142.

Le contexte historique à propos de l'état de l'industrie dans les dernières années de l'Ancien-régime ainsi que les critiques manifestées envers le luxe expliquent le propos qui va suivre. En effet, nous verrons que la fermeture de la manufacture de blondes de Sassenage se fait de manière graduelle en démontrant la baisse des intérêts pour l'établissement. En remarquant que la situation économique comme les critiques vis-à-vis du luxe évoluent durant la révolution, nous disposons maintenant d'un contexte bien défini pour développer les dernières années de la fabrique de blondes de Sassenage.

La manufacture en quête de fonds (1789-1791)

Discutions et critiques autour de la fabrique

Le 23 août 1789, Antoine-Henri Ducoin écrit un courrier au ministère des Finances de la monarchie pour solliciter des aides. Il y joint son mémoire sur la manufacture de blondes qui livre une vision idyllique de l'établissement³¹⁵. Nous avons vu précédemment qu'il cherche à démontrer l'utilité de sa structure, mais aussi les efforts financiers et physiques qu'il y a déployé. L'entrepreneur se présente quelque part comme un homme de bon cœur qui permet aux pauvres jeunes-filles de posséder un travail qui leurs permettant de ne pas être laissées dans les rues.

Quelques mois plus tard, le cabinet de Jacques Necker en charge du trésor royal depuis 1776 répond à la requête du sieur Ducoin³¹⁶. Dans cette lettre du 21 novembre 1789 destinée au décisionnaires provinciaux, Necker loue les mérites de l'établissement de la manufacture en mentionnant notamment l'obligation de prendre chaque année 20 enfants du dépôt de mendicité de Grenoble pour les faire travailler durant trois ans dans la fabrique. Une somme extraordinaire de 6000 livres est envisagée pour soutenir les finances de la manufacture est mais Necker souligne bien qu'aucun autre secours ne sera accordé par la monarchie. Il demande par la même occasion que la province vérifie l'utilité de la Manufacture et la véracité de sa faillite³¹⁷. Puisqu'il s'agit d'une affaire provinciale, le ministre soutient également qu'en cas de besoins supplémentaires, il faudra donc passer par le biais des

³¹⁵ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage, 1789-1791, lettre et mémoire sur la maison de charité servant de manufacture de Blonde, établie à Sassenage, présenté à MM. Du directoire du département de l'Isere, par Antoine-Henri Ducoin en 1789.

³¹⁶*Ibid.*, première réponse de Jacques Necker à Antoine-Henri Ducoin concernant les finances de la manufacture, 21 novembre 1789.

³¹⁷Cf Volume II, Annexe 20, p. 37.

instances dauphinoises : parlement ou hôpitaux notamment. Le ministre développe de surcroît que la situation est compliquée pour les provinces puisqu'elles sont en totale restructuration. Elles sont en effet fixées les 15 et 16 février 1790 lorsque le pouvoir adopte les premiers départements après la présentation du *Rapport sommaire sur la nouvelle division du royaume* de Jean-Xavier Bureau de Pusy³¹⁸. Dès 1790, c'est donc le début des administrations appelées les districts.

En réponse à cela, Antoine-Henri Ducoin adresse une seconde lettre en février 1790 en expliquant que les 6000 livres ne suffisent pas pour couvrir les frais de logement, d'aumônier, d'infirmerie, chauffage... Il faudrait donc accorder un secours bien supplémentaire se rapprochant plutôt des quinze ou dix-huit mille livres. Dans cette lettre, l'entrepreneur se place une nouvelle fois comme une personne de grand cœur et une victime qui ne veut pas fermer les portes de son établissement. Celui-ci ne parle plus des finances, mais uniquement des jeunes-filles qu'il ne veut pas avoir à renvoyer dans les rues, représentant selon lui un danger. Cette idée paraît être un argument de taille, au vu notamment de l'instabilité politique de l'époque. Nous sentons bien qu'Antoine-Henri Ducoin ne manque pas d'ingéniosité pour arriver à ses fins et utilise le contexte comme circonstance aggravante. En réponse à cela, Jacques Necker explique dans une lettre du 7 avril 1790³¹⁹ qu'il ne veut pas semer des troubles à l'ordre public. Il décide donc d'accorder 12 000 livres à l'entrepreneur. Nous pensons que sa décision est fortement influencée par la Révolution française qui fait peur à l'État sur le plan du maintien de l'ordre. Antoine-Henri Ducoin appuie où il le faut, lui permettant d'accéder de manière plutôt facile à ses demandes.

Les documents qui suivent sont d'autant plus intéressants puisqu'ils ont pour volonté de discréditer les demandes de fonds en critiquant les actions et la personnalité de l'entrepreneur de la fabrique. Le premier est une lettre d'un dénommé Monsieur Nicolas, médecin à la manufacture de blondes. Celui-ci parle de l'hygiène déplorable et d'éléments qui démontrent les travers de l'établissement qui ont conduit à une épidémie : « (...) une épidémie avoit dévasté la fabrique: et les chose en étoient au point, que le curé M. Mansor refusoit d'enterrer les filles mortes de l'épidémie, dans le cimetière commun.»³²⁰ L'épidémie aurait tellement été importante que la ville aurait été dans obligation de mettre en place un nouveau cimetière. L'ouvrage de Lise Soulbieu explique que 175 décès surviennent au château de Sassenage

³¹⁸Marie-Vic OZOUF-MARIGNIER, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIIIe siècle*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1989.

³¹⁹*Ibid.*, deuxième lettre de Jacques Necker à Antoine-Henri Ducoin concernant les finances de la manufacture, 7 avril 1790.

³²⁰*Ibid.*, lettre du sieur Nicolas, médecin de la manufacture de blondes,

entre 1773 et 1783³²¹. Le médecin soulève qu'il n'a pas reçu ses gages depuis plusieurs années. Puisque l'administration de l'établissement relève pour une partie de la monarchie, il désire être payé au plus vite.

Le second document est bien entendu la réclamation de la communauté de Sassenage, déjà traité précédemment. Nous soulignons qu'Antoine-Henri Ducoin y apparaît comme un opportuniste qui ne sert absolument pas les intérêts locaux. De nombreuses actions irrespectueuses auraient été faites :

« 1° Le S(ieur) Ducoin a établi un four (...) pour y faire le pain des filles de la manufacture et autres mains employés à l'exploitation de son domaine (...) ; pour alimenter ce four il se permet de prendre toutes sortes de même bois verts en toute saison (...) D'un autre côté le S(ieur) Ducoin ne cesse de faire repurger les fosses d'aisance de sa manufacture à différentes reprises en été, d'infecter les voisins, d'exposer ainsi les habitants à des maladies épidémiques sans égard à leur représentation »³²²

La communauté livre un portrait particulièrement négatif de la structure dans le but de faire pression pour obtenir sa fermeture. Elle cherche aussi à démontrer que leur finances ne sont pas si catastrophiques que ce qu'Antoine-Henri Ducoin veut faire entendre. Ils estiment les dépenses de l'entrepreneur en fonction des 18000 livres demandés au ministère du Trésor royal pour résoudre les finances de la manufacture. Si selon les dires du Sieur Ducoin, les principaux frais sont les soins pour les dentellières, ils estiment que pour 200 ouvrières, six sol et trois deniers sont à priori employés pour les nourrir³²³. Les locaux comparent ces frais avec ceux des armées, qui reviendraient à environ 5 sols par jours de nourriture. Selon eux, ces chiffres sont incohérents car les jeunes-filles sont bien moins bien traitées que les militaires, pourtant les repas reviendraient plus chère à l'établissement. La communauté explique pourtant que la nourriture des soldats est bien meilleure que celle donnée à la manufacture. Les repas se composeraient pour l'essentielle de pain et de truffes l'hiver et de fruits pas mûrs au printemps et de céréales en été³²⁴.

Dans le discours, la maltraitance est inhérente à l'établissement, nous l'avons spécifiquement vu avec l'hygiène. Pour cacher les mauvaises mœurs de la structure, la communauté explique

³²¹Lise SOULBIEU, *Le château de Sassenage*, Grenoble, PUG, 2015, p. 32.

³²²ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), « Réclamation de la communauté de Sassenage à propos de la demande de fond du Sieur Ducoin. »

³²³*Ibid.*

³²⁴Cf Volume II, Annexe 21, p. 39.

que : « M. L'intendant avoit fait plusieurs visites de cette manufacture, mais les précautions étoient toujours pris, et M. L'intendant se retroivoit satisfait. »³²⁵

Le discours finit par affirmer qu'Antoine-Henri Ducoin profite de la situation pour tirer discrètement des bénéfices de son établissement. Selon leur opinion, ce dernier serait en réalité en posture financière assez convenable et qu'il ferait croire à une faillite. Ducoin aurait mis son domaine en vente depuis 1782, mais cela ne serait qu'un acte politique pour faire grise mine vis-à-vis de l'administration puisqu'au moment de leur écrit il ne l'a toujours pas vendu et continu à tirer profit de ses terres et en ferait de même pour tous ses autres biens. Ces éléments contredisent totalement le récit du principal administrateur de la fabrique et coïncident avec notre étude sur sa fortune. Effectivement, nous avons aussi remarqué que dans la dernière décennie 1780, aucune vente de son patrimoine n'est distinguable dans les registres notariés de Sassenage. Pour autant, il ne faut une nouvelle fois pas isoler les intérêts de la communauté. Des documents conservés également aux Archives départementales de l'Isère mettent en évidence les conflits en rapport avec l'aménagement des digues du Drac et de l'Isère. Plusieurs notable locaux, dont Antoine-Henri Ducoin aménagent leurs propriétés et rentrent en conflit avec la commune par rapport aux travaux. Le conflit entre les deux parties dépasse les affaires de la manufacture, il s'agit d'un véritable conflit local entre intérêts privés et publics. En annexe de cette étude se trouve une transcription de la lettre de la communauté permettant d'identifier l'intégralité du propos.

En réponse, l'industriel revient toutefois à la charge en écrivant un nouveau mémoire sur la manufacture au milieu de l'année 1791 démontrant sa volonté de maintenir son établissement. Le document est cette fois-ci directement adressé à l'administration départementale. Antoine-Henri Ducoin aborde brièvement la question des critiques et continue son argumentaire pour obtenir le maintien de sa manufacture.

Le leitmotiv de l'entrepreneur demeure toujours la question des jeunes-filles qu'il ne veut pas devoir faire sortir de l'établissement :

"J'espère que d'après les verifications et le rapport de MM. Du directoire du district, ameme motif ne suspendra et n'arretera plus les effets de la bienfaisance de MM. Du département. Dès qu'il s'agit surtout du soulagement de pauvre d'un age aussi tendre; alors s'effaceront les fausses impressions d'un mauvais mémoire dicté par une animosité particulière d'un et d'autres et qui j'ose l'assurer sera désavoué par presque tous ses habitants." ³²⁶

³²⁵*Ibid.*

³²⁶ADI, L286, 1789-1791, Pièces relatives à la manufacture de Blondes établie à Sassenage (1789-1791), « Troisième mémoire sur la manufacture de blondes », sd milieu 1791.

Comme le démontre cette citation, le sieur Ducoin adopte une nouvelle fois une position victimaire en cherchant à décrédibiliser la communauté. Selon lui, elle chercherait à l'écarter pour des raisons politiques. Il explique ensuite qu'il a déjà commencé à faire sortir des dentellières des ateliers, mais qu'il en reste 47 qui n'ont aucune famille. Elle seraient alors totalement livrées à elle-même en cas de fermeture.

Constatant l'éloignement d'une issue positive de l'affaire, Antoine-Henri Ducoin abat ses dernières cartes. Il rédige un dernier mémoire où il paraît totalement démuni :

« Qu'en cette circonstance outre mon état je perd soixante mille livres que m'ont coûté les batiments construits adhoc seulement depuis six ans d'après l'espoir d'un marché sur la continuité du quel je devoit compter, que je seroit donc, pour ainsy dire, le seul qui dans ce nouvel ordre des choses aury tout perdu, mon état et ma finance. »³²⁷

Celui-ci exige des indemnités du pouvoir pour la construction du bâtiment survenu entre 1784 et 1786. De surcroît, il cherche à obtenir des aides pour nourrir les dernières jeunes filles restantes. Il rédige par la même occasion un registre qui mentionne toutes les dentellières sans famille qui résident encore à Sassenage : « Etat des pauvres jeunes filles restantes dans la maison de charité servant de manufacture de blondes à Sassenage au premier mai 1791 ». Toutes les jeunes filles restantes ont entre 9 et 19 ans et y apparaissent sans héritage ni famille³²⁸.

La réponse ne se fait pas tarder. Dans une courte lettre³²⁹, le district de la province explique que l'établissement n'est pas légitime pour demander des aides. En effet, il est soutenu que la manufacture n'est pas un bien gouvernemental, mais bel et bien privé. Il est aussi suspecté que l'entrepreneur utilise le terme de « maison de charité » pour obtenir des aides. Cependant le district décide de lui accorder 1500 livres pour nourrir les dernières dentellières. L'instance annonce ensuite qu'une assemblée se tiendra au mois de novembre 1791 à Grenoble afin de déterminer le sort de la manufacture.

Les multiples pièces en rapport avec les demandes de fonds de l'entrepreneur de la manufacture mettent en évidence un conflit entre un privé et le domaine public. Nous constatons aussi les enjeux et les contraintes d'un atelier industriel sous l'Ancien-Régime, qui plus est durant une période de trouble qui touche le pouvoir en place.

³²⁷Ibid., « Quatrième mémoire sur la maison de charité », sd milieu 1791.

³²⁸Cf Annexe X.

³²⁹Ibid., « Lettre du district dauphinois », 28 mai 1791.

La fermeture de la manufacture en novembre 1791

Durant deux ans de recherche de fonds, Antoine-Henri Ducoin parvient par son argumentaire à percevoir plusieurs aides financières. Il ne peut cependant éviter l'assemblée du 11 novembre 1791.

Le décret de l'Assemblée nationale du 3 novembre 1789 supprime les parlements et met en place une nouvelle instance parlementaire chargée des prérogatives judiciaires³³⁰. Par conséquent la séance est tenue par la chambre des vacations, en charge des juridictions de Grenoble durant la période révolutionnaire.

La séance totalement retranscrite par écrit se trouve aujourd'hui aux archives départementales de l'Isère sous la série L de la période révolutionnaire³³¹. Nous y apprenons que la séance est animée par monsieur Vallier qui paraît être Pierre-Augustin Vallier, parlementaire dans le département de l'Isère entre 1791 et 1792 selon la base de données de l'Assemblée nationale.

La séance débute par la présentation à l'assemblée du premier mémoire sur la maison de charité écrit par Antoine-Henri Ducoin. Le parlementaire explique l'origine de l'établissement, les fonds qui lui ont été accordés depuis sa fondation et les multiples surplus de la dernière décennie. Il dévoile ensuite les multiples critiques que subit la fabrique ces dernières années, en citant notamment la communauté de Sassenage et la plainte du docteur de la manufacture, non payé depuis plusieurs années.

Le sieur Vallier soutient que trop de fonds ont été accordés à la manufacture de blondes et qu'il faut au plus vite les supprimer en vue de fermer l'établissement. L'activité n'a selon lui plus aucune efficacité et est enclin aux mauvaises mœurs. Sans équivoque, le parlementaire veut entamer un arrêt des activités de la fabrique de dentelles. Après discussions, l'assemblée se dirige dans le sens des propos du Sieur Vallier :

« (...) au surplus l'Assemblée a arrêté qu'à partir du premier du présent mois de novembre, il ne seroit plus fourni audit Sieur Ducoin ni Secour ni encouragement primaire, et que le ministère

³³⁰Clarisse COULOMB, *Les pères de la patrie*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 467.

³³¹ADI, L54, 1790-1792, Compte rendu des séances parlementaire en période révolutionnaire, « séance du 11 novembre 1791 », 11 novembre 1791.

seroient incessamment averti qu'il seroit inutile et contraire au bien public de lui en accorder de nouveau. »³³²

L'assemblée place les mœurs de l'établissement comme principale raison de désuétude de l'établissement. Ils parlent en second plan de sa faible utilité mais la production en elle-même n'est pas critiquée. En effet, le luxe des produits n'est pas débattu parmi les membres de la commission départementale, démontrant que la fermeture n'est pas dictée par la critique de la production, mais toutefois par la structure et son entrepreneur.

La fermeture est inévitable et le climat politique de la France ne joue pas en la faveur de l'industriel. Le catalogue d'objets d'arts possédés par un de ses descendants³³³ apporte des précisions sur la situation d'Antoine-Henri Ducoin durant la révolution. Il serait enfermé à Grenoble entre 1791 et 1792 pour des raisons non spécifiées par le document. Selon nous, l'incarcération est en lien avec les activités douteuses de la manufacture ou bien le clientélisme de la production. L'enfermement coïncide curieusement avec celui du marquis Raymond-Pierre de Bérenger et son homme d'affaires Jean-Baptiste Aimard à la prison de Sainte-Marie-d'en-Haut le 28 avril 1793³³⁴. Ces personnes ont un destin très répandu chez les membres de la noblesse au moment du régime de la Terreur. Selon la source, l'entrepreneur est sauvé de la peine capitale grâce à la mort de Robespierre survenant le 28 juillet 1794. Le marquis de Sassenage et son officier suivent d'ailleurs les mêmes fins.

Au travers de l'étude de la fin de la manufacture, nous pouvons constater le pouvoir que présente une communauté villageoise sous l'Ancien Régime. La fermeture de la manufacture est principalement due aux critiques faites par la communauté. Ceci est particulièrement révélateur du fonctionnement du monde rural au XVIII^e siècle, en particulier le poids de la communauté sur les décisions territoriales.

Cette dernière partie s'est chargée d'étudier un établissement industriel majeur de Sassenage : la manufacture de dentelles de blonde. En premier lieu, nous avons étudié l'histoire de la structure par le biais du contrat de location du château de Sassenage effectif à partir de 1772. Nous avons pu mettre en évidence les conflits intervenant entre les Bérenger, propriétaires des lieux et Antoine-Henri Ducoin, le principal entrepreneur. Ce conflit surtout lié au non respect de certaines conditions du fermage se termine en 1784, lorsque la manufacture quitte le

³³²*Ibid.*

³³³Georges PINGEON, *Catalogue des tableaux, dessins, aquarelles, gravures au burin, objets d'art..., meubles anciens et modernes, composant l'important mobilier artistique de feu M. Adolphe Ducoin...* / s.l., 1889, p. 8.

³³⁴Lise SOULBIEU, *Le château de Sassenage*, Grenoble, PUG, 2015, p. 45.

château. Par conséquent, un nouveau bâtiment voit le jour en 1786 en plein cœur de Sassenage pour accueillir l'activité.

Nous avons étudié ensuite la vie à la manufactures en nous centrant sur les conditions sociales et les professions. Nous avons mis en évidence les niveaux de vie totalement différents entre les ouvrières et l'entrepreneur. Tandis que ce dernier possède un niveau de vie caractérisé par les investissements fonciers, les dentellières vivent dans des conditions déplorables. Le mémoire de la communauté de Sassenage dévoile également les problèmes de mal-traitance et d'hygiène qui touchent la manufacture.

Dernièrement, notre étude s'est penchée sur la fin de la manufacture, liée notamment au contexte révolutionnaire et de la critique des produits destinés à la noblesse. Cependant, l'étude des discussions autour du maintien de l'établissement intervenant à partir de 1789 démontre que cette fin est principalement expliquée par les mœurs de l'établissement.

Au détour de cette étude, nous avons pu identifier des conflits entre particuliers dont les motivations sont principalement pécuniaires. Tout d'abord entre particuliers : les Bérenger face à Antoine-Henri Ducoin, puis entre l'entrepreneur et la communauté de Sassenage. Cette dernière prouve les divergences d'intérêts entre le domaine communal et public et celui du notable. Face à ces dissensions, il est difficile de distinguer ce qui relève de la réalité ou de la manœuvre politique. Néanmoins, la sentence de 1791 donne crédit à la communauté et démontre que la vision négative importunant à la Manufacture est partagée par nombreux de ses contemporains.

Conclusion

Notre étude a présenté, étudié et confronté les principales structures industrielles de Sassenage dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : les carrières de pierres, les artifices de Sassenage et la manufacture de blondes. Le dépouillement des fonds notariés a amené à approfondir leur fonctionnement et en apprendre plus sur leur histoire, nous permettant de sortir des études sur le corporatisme et l'industrie urbaine, bien plus abordés dans la recherche en sciences humaines.

Sassenage occupe une place de choix dans l'industrie au pied du Vercors-est. C'est en effet le chef-lieu de la baronnie et un centre qui attire les villageois environnants, notamment par les banalités et les perspectives de travail.

Lors de notre première partie, nous avons traité de la question industrielle en révélant l'importance du pouvoir royal sur la législation industrielle et son application dans les provinces françaises. En replaçant ce contexte, l'objectif était de démontrer que l'impact de ces politiques sur la conduite de l'économie se remarque tout aussi bien en province, notamment en Dauphiné. L'historiographie, notamment les travaux de Pierre Léon nous apportent pour cela de nombreuses informations, concernant le profil des inspecteurs des manufactures et plus généralement les caractéristiques de l'industrie du Dauphiné et son évolution au XVIII^e siècle. Ce sont ici les enquêtes industrielles qui sont très importantes pour déterminer le degré d'intervention de l'État. Nous avons pu constater dans l'enquête 2C96 l'importance de la draperie à Sassenage pour laquelle la monarchie régleme la production des draps mi-fort, mais pour autant, il ne s'agit pas de l'industrie majeure de Sassenage. L'examen des registres notariés a distingué l'importance des carrières de pierres du secteur. Par la quantité importante d'artisans maçons-tailleurs de pierres et aux personnes liées à l'industrie (marchands, propriétaires), nous avons affirmé que celle-ci constitue l'une des principales activités industrielles. Aux premiers abords, cette activité n'est peut-être pas une industrie d'Ancien-Régime « classique » reconnue comme telle. Néanmoins, malgré le relative mutisme des documents, nous sommes parvenu à distinguer des caractéristiques qui permettent de l'inclure dans les industries françaises d'Ancien-Régime. En effet, elles

présentent un espace limité que l'on peut définir comme un établissement à ciel ouvert, les principales carrières se trouvant entre Fontaine et Sassenage. L'activité possède des travailleurs différents suivant les branches de la production, notamment des marchands, des manœuvriers qui s'occupent de faire transiter les pierres et bien entendu des propriétaires. Concernant ces derniers, il est intéressant de constater qu'ils agissent comme des entrepreneurs d'industrie et sont nommés ainsi dans certains documents. C'est par exemple le cas du Sieur Riban de Grenoble qui possède une carrière aux Côte de Sassenage, tout comme Elisabeth Bonnet et Pierre Rancurel, propriétaires de celle de Fontaine dénommée « Aux Périères ». Nous soulignons aussi que les ouvriers des carrières sont totalement absentes de nos documents, mais qu'en revanche, les tailleurs de pierres sont beaucoup plus récurrents. Puisqu'ils font partie de l'activité, nous nous sommes donc centré dans notre chapitre 3 sur leur profession et leur niveau de vie permettant d'entrevoir une collaboration entre des artisans et une propriété industrielle.

La suite de notre recherche s'est logiquement poursuivie sur les artifices de Sassenage. Ce sont surtout les fonds privés du château de Sassenage qui ont permis une reconstruction de leur histoire puisque les établissements sont une propriété de la famille Bérenger-Sassenage depuis le XIV^e siècle. Sur les hauteurs de Sassenage et non loin du Furon, ce complexe d'artifices se développe de manière considérable entre les XVIII^e et le XIX^e siècle. Nous y trouvons deux moulins, un battoir, un pressoir, deux foulons à draps et deux scies réparties en deux baux de location distincts. Tous ces appareils fonctionnent à la force de l'eau, sans intervention d'une autre source motrice. La pente du terrain tout comme les contraintes climatiques que peuvent présenter les variations saisonnières expliquent une partie des aménagements, notamment le choix du type de roue et la façon dont l'eau est acheminée. Par exemple, pour éviter l'assèchement des eaux, le courant appelé le Germe qui provient des Cuves de Sassenage alimente continuellement le canal des Bérenger.

Sur le plan financier, ce sont les baux à ferme et les descriptions qui nous ont permis d'établir une étude des loyers et du matériel présent dans les lieux. Nous avons constaté une nette envolée de ce prix dans la seconde moitié du XVIII^e pouvant s'expliquer par les réparations entreprises. Face à cette évolution, le fermier Antoine Bertet ne se décourage pas et continue à être locataire des lieux. Cette permanence nous a particulièrement interpellé et une étude de son niveau de vie était donc inéluctable. Pour mener à bien ceci, nous nous sommes centré essentiellement sur ces quittances et son patrimoine foncier. Les documents en question

soulignent le pouvoir financier de la famille tout comme l'efficacité de ses affaires. Antoine Bertet et sa famille ne pouvaient d'ailleurs être isolés pour cette étude puisque tous deux agissent en coopération. Telle une entreprise familiale, ils achètent des terres en vue de cultiver et revendre comme pourrait le faire des marchands ou négociants. Cette stratégie leur permet d'être plutôt bien lotis et d'être les locataires de la majorité des artifices de Sassenage. L'affaire qui concerne le commissaire au vivre de la province a d'autant plus souligné cet état des lieux. En 1743, il s'avère qu'Antoine Bertet contribue à la fabrication de la farine destinée aux armées dauphinoises qui servent le roi dans la guerre de succession d'Autriche. Un vol de farine surgit à ce moment-ci et oblige le meunier à se confronter en justice avec le commissaire aux vivres de la province. L'affaire précise donc que les moulins ne produisent pas seulement pour les banalités, mais dépasse l'échelle du village de Sassenage. De plus, l'argumentaire de Bertet souligne l'efficacité de la gestion de ses affaires, le fait qu'il tienne un livre de compte n'est d'ailleurs pas anodin. Les caractéristiques de cet ensemble industriel peuvent clairement être comparées aux meuniers produisant pour Paris en nous appuyant sur les études de Steven Kaplan. Ici, les moulins de Sassenage produisent bel et bien pour un secteur étendu au-delà de Grenoble. Une continuité industrielle est possiblement réalisable. Au XIX^e siècle Sassenage comptera onze artifices : moulins à farine (puis à chaux), scies, battoirs à chanvre et à blé, pressoir à huile, taillanderie, fabrique de draps et la famille Bertet comptera parmi les alliés des Bérenger au moment de la vente du patrimoine en 1820.

En troisième lieu, nous avons étudié la manufacture de blondes. Étant d'une certaine façon directement gérée par les finances de la monarchie, il s'est avéré que plus de sources sont aujourd'hui en notre disposition pour travailler sur le sujet. C'est pour cette raison que c'est notre troisième partie qui est la plus aboutie sur le plan de nos analyses et de nos conclusions. Une nouvelle fois, l'étude de la manufacture a révélé le rôle de la famille Bérenger-Sassenage dans l'industrie de Sassenage puisqu'ils louent leur château à la fabrique qui était auparavant implantée dans Grenoble. Son principal entrepreneur, Antoine-Henri Ducoin est chargé de faire travailler un total de 400 jeunes filles provenant des fonds de mendicité grenoblois pendant plus de douze ans d'implantation au château, soulignant la récurrence du travail des enfants sous l'Ancien-Régime. La dentelle au fil d'or qui y est fabriquée dans les locaux est produite au premier étage de la demeure. Après un conflit avec les propriétaires en 1786, la structure déménage dans le bourg de Sassenage. Nous avons pu

voir que l'entrepreneur ne paraît pas respecter les conditions du bail, notamment la réparation de certaines pièces et la modification délibérée d'une partie du château.

En dehors de ces aspects, nous avons voulu dresser un portrait social de la manufacture afin d'étudier les travailleurs et leur condition de vie. Deux profils sont apparus alors très intéressants en vue d'aborder la question du traitement ouvrier sous l'Ancien-Régime. Les jeunes filles y sont particulièrement maltraitées et très peu de considération ont l'air de leur être accordée. Les dentellières tout comme les directrices sont de conditions modestes et ont peu de moyens de sortir de l'institution, ce qui révèle une soumission importante. En dépit de cela, le manque de nourriture, le mauvais traitement et les maladies décrites par la communauté de Sassenage tout comme l'instance de justice de Grenoble au moment du procès de la manufacture en 1791 démontrent les mauvaises mœurs de l'établissement. Cet état des lieux surgit au moment d'une demande de fonds soutenue par l'entrepreneur à la monarchie. Celle-ci lui est accordée durant un temps, mais face au contexte il est obligé de se présenter aux instances de justice du département qui ont sous la main la preuve des mauvaises mœurs de l'établissement. À côté de cela, l'entrepreneur paraît en revanche relativement bien vivre par le biais de ces affaires. C'est en effet Antoine-Henri Ducoin qui paraît le plus bénéficiaire de l'industrie à Sassenage puisque son patrimoine foncier atteint 80000 livres dans les années 1780, le plaçant dans la catégorie des notables du village.

Ce fut aussi l'occasion dans ce chapitre de mettre en relation l'évolution des idées avec la fermeture de la structure. La manufacture produisant un textile de luxe, dont la clientèle est essentiellement la noblesse, nous nous sommes demandé si la fermeture peut s'expliquer par la critique du luxe et la dégradation des finances de l'État en période révolutionnaire. Même si le contexte joue certainement en la défaveur d'Antoine-Henri Ducoin, notamment sur le plan de la stabilité des institutions auxquelles il demande des aides et l'intérêt manifesté aux manufactures, les raisons de cette fermeture restent principalement liées aux mœurs explicitées dans le chapitre 8 et 9. Rappelons aussi qu'il s'agit d'un bâtiment fragile sur le plan de sa stabilité. La fragilité de ce bâtiment industriel est caractérisée par les multiples changements de locaux, à aucun moment la manufacture ne paraît être implantée de manière stable. Hormis la finances d'Antoine-Henri Ducoin qui démontrent une réussite financière, l'institution n'a pas l'air d'être gérée dans une perspective durable pour l'établissement.

En fin de compte, ces trois applications de l'industrie à Sassenage présentent de nombreux points communs caractérisant le secteur d'activité. Nous avons observé pour chaque cas une délimitation à une production spécifique par établissements : les pierres pour les carrières, la dentelle à la manufacture et les denrées aux artifices. Aux moulins, nous observons cependant plusieurs denrées de production, mais la meunerie et la production de draps concernent les principales. C'est aussi l'échelle productive qui définit ces industries, car leurs activités dépassent les frontières locales. Il s'agit parfois d'un marché éloigné dépassant parfois les frontières du pays, nous l'avons vu par exemple avec les dentelles de Sassenage qui sont demandées un peu partout, notamment en Italie. Malheureusement, aucun document ne nous a permis d'étudier le rayonnement de la production des carrières de Sassenage et Fontaine. En revanche, il est reconnu qu'une importante partie de bâtiments publics grenoblois sont fait à partir de matériaux de ces sites d'extraction, ce qui laisse largement envisager le volume de la production. Cette définition donne toute la particularité au terme proto-industrie, l'opposant à l'artisanat, quant à lui souvent tourné vers l'autoconsommation. Cette industrie est tout aussi bien caractérisée par son lien avec l'agriculture, ce qui est particulièrement identifiable chez les Bertet qui font de l'agraire une industrie.

Chacun des centres entretiennent des rapports propriétaire-ouvriers souvent tendus, seul les moulins de Sassenage ne confirment pas la règle. Cet état des lieux s'applique surtout à la manufacture pour lesquelles les divergences de niveaux de vie sont importants. L'étude de l'industrie est aussi un moyen d'aborder un fait inhérent à nos sociétés qui est la question des conflits d'intérêts. Ceux-ci se remarquent avec Antoine Bertet et le commissaire aux vivres mais aussi entre Antoine-Henri Ducoin et la communauté de Sassenage. Il ne faut jamais oublier que chacun défend souvent son intérêt, ce qui rend les sources plus difficiles à étudier par leur manque de neutralité. Nous pouvons aussi distinguer une présence systématique des notables des villes dans la proto-industrie sassenageoise. Les propriétaires des carrières sont originaires des villes, notamment celui de Sassenage, ils ont donc une multitude de « salariés » sous leurs directives. De son côté, la manufacture et son implantation relèvent directement des décisions de monarchie et des capitaux grenoblois injectés par les industriels. La manufacture est une entreprise à l'initiative de plusieurs entrepreneurs, dont le Sieur Ducoin, mais aussi Claude Périer, faisant partie des principaux manufacturiers de la révolution industrielle, en marche vers l'idéologie entrepreneuriale du XIX^e siècle. C'est d'ailleurs pour ces notables que l'industrie est la plus grande source de profits.

Il s'agit d'un véritable épisode de l'histoire que nous avons étudié ici et qui permet d'identifier la fin du XVIII^e siècle comme une période de renouvellement. L'industrie démontre qu'il s'amorce à cette époque le changement vers le capitalisme du XIX^e siècle. La fin de la monarchie entraîne aussi de nombreux changements touchant nos sujets d'étude. Les manufactures s'éteignent peu à peu pendant la révolution et les établissements comme les artifices perdent de leur influence avec la fin des banalités et l'implantation des grandes minoteries aux abords des villes, obligeant des changements de stratégies productives. Mais cette évolution ne s'explique pas seulement par le changement de système politique, mais aussi par le changement de manière de produire : le passage d'utilisation de l'eau à la vapeur d'eau pour faire fonctionner les machines est notamment à prendre en considération. C'est ainsi que le capitalisme commercial prend le pas sur le capitalisme manufacturier et met par moment en place des rapports tendus entre propriétaires et ouvriers. En étudiant une goûte d'eau de l'industrie française du XVIII^e, nous avons pu distinguer certaines caractéristiques des prémisses du capitalisme industriel.

Sources

Sources manuscrites

Archives départementales de l'Isère

Sous série 2C, Institutions et communes

2C1017, Registre d'entrée et sortie du fond de mendicité de Grenoble, 1769-1785.

2C1028, Journal des Vagabonds et mendiant détenus au couvent des recollets de St Joseph servant de fond de mendicité, 1775-1776.

2C96, Compte rendu concernant les manufactures en Dauphiné, seconde moitié du XVIII^e siècle.

Série 3E, notaires

3E1403/1 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 1, 1760-1762, 484 folios.

3E1403/2 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 2, 1763-1764, 478 folios.

3E1403/3 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 3, 1765-1766, 468 folios.

3E1403/4 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 4, 1767-1768, 298 folios.

3E1403/5 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 5, 1769-1770, 492 folios.

3E1403/6 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 6, 1771-1772, 372 folios.

3E1403/7 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 7, 1773-1774, 515 folios.

3E1403/8 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 8, 1775-1776, 520 folios.

3E1403/9 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 9, 1777-1778, 645 folios.

3E1403/10 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 10, 1779-1780, 527 folios.

3E1403/11 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 11, 1781-1782, 482 folios.

3E1403/12 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 12, 1783-1784, 608 folios.

3E1403/13 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 13, 1785-1786, 537 folios.

3E1403/14 : Protocole du notaire Jean-Antoine Disdier de Sassenage numéro 14, 1787-1788, 566 folios.

3E2750 : Protocole du notaire François Joseph Repelin de Sassenage, 1759-1782, 356 folios.

Série L, période révolutionnaire

L286, Pièces relatives à la manufacture de blondes établie à Sassenage, 1789-1791.

L54, Registre parlementaire en période révolutionnaire comprenant la séance du 11 novembre 1791.

Série 4B, procédures judiciaires

4B745, Procédure judiciaire de la baronnie de Sassenage, dossier 1761.

Fonds privés du château de Sassenage

Série A

A3402-23 : Répertoire des baux de la baronnie de Sassenage, 1790-1794.

A4301-16 : Arrentement des moulins de Sassenage, 1320.

A720-8 : Procès entre le marquis de Bérenger et la commune de Sassenage sur les eaux du Furon, 1854-1856.

A980-48 : Extrait du plan cadastral de la commune de Sassenage, 28. 12. 1844.

A990-3 : Diplome de la 9^e exposition internationale, commerciale, industrielle et manufacturière, 1896.

Série B

B1603-10 : Inventaire et description des moulins, foulons et artifices de Sassenage, 26. 03. 1738.

B1601-13, B1601-22, B1603-10 : Descriptions et inventaire des artifices de Sassenage, 1721-1737.

B7101-84 : Mémoire, factures et quittances des biens de marquis de Bérenger, 1869-1875.

B7304 : Baux à ferme de pièces de terre sur Sassenage, 1825-1855.

B731 : Comptes et baux des moulins de Sassenage, 1835-1878.

B7312 : Baux à ferme et comptes des scies de Sassenage, 1845-1866.

Série E

E3301-12 : Actes et procédure concernant le bail à ferme du château de Sassenage passé à la manufacture des blondes, 1770-1784.

E3301-10 : Rapport de visite du château de Sassenage lors du départ de la fabrique des blondes, 1775-1776.

E3301-16 : Actes de procédure du marquis de Bérenger contre le sieur Ducoin, directeur de la fabrique des blondes, 1775-1776.

B1604-2 : Description et inventaire de la ferme des Blondes à Sassenage, 31.05.1776 – 02.06.1776.

A7501-45 : Poursuite en paiement d'une vente de Marie Chevallier à Antoine-Henry Ducoin, entrepreneur de la manufacture des blonde, 1781-1785.

Série F

F3301-4 : Mémoires et quittances de l'administration des biens du marquis de Bérenger, 1792-1863

Série H

H2701-2 : Pièces justificatives de dépenses de l'administration des biens de Raymond-Ismond-Marie de Bérenger, 1843.

H4401 : Actes et correspondances concernant la vente des biens des mineurs Bérenger, 1822-1841

H4903 : Dossier concernant les eaux et les diverses usines de Sassenage, 1785-1901.

Sources imprimées

MAIGNIEN Edmond, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes du Dauphiné / par Edmond Maignien*,..., s.l., 1892.

PARMENTIER Antoine Augustin (1737-1813) Auteur du texte, *Le parfait boulanger, ou Traité complet sur la fabrication et le commerce du pain*, par M. Parmentier,..., s.l., 1778.

PINGEON Georges, *Catalogue des tableaux, dessins, aquarelles, gravures au burin, objets d'art..., meubles anciens et modernes, composant l'important mobilier artistique de feu M. Adolphe Ducoin*,... / s.l., 1889.

Recueil des actes et déclaration de Roy... concernant le Dauphiné, s.l., 1759.

Bibliographie

Dictionnaires

BONNIN B., *Paroisses et communes de France : Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, Isère, Paris, CNRS Editions, 2000.

Outils de travail

AUDISIO Gabriel et BONNOT-RAMBAUD Isabelle, *Lire le français d'hier: manuel de paléographie moderne XVe-XVIIIe siècle*, Cinquième édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin, 2016.

CHARBONNIER Pierre, *Les anciennes mesures du Centre historique de la France d'après les tables de conversion*, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (coll. « Collection Orientations et méthodes »), 2012.

HAUTE-SAVOIE. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, *La pratique des documents anciens: actes publics et notariés, documents administratifs et comptables*, Annecy, France, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1995.

Ouvrages généraux

BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2012.

CONSTANT Jean-Marie, *La société française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Gap, Ophrys Editions, 2002.

CASSAN Michel, *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVIIe siècle*, Paris, CNED Sedes, 2007.

GARNOT Benoît, *Les Villes en France aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys Editions, 2002.

Société et territoires d'Ancien-Régime

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett (ed.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe, XVIe - XVIIIe siècles*, Paris, Presses de l'Univ.Paris-Sorbonne (coll. « Collection Roland Mousnier »), 2004.

BURGUIÈRE André, « L'Etat monarchique et la famille (XVIe-XVIIIe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 56, n° 2.

CARRÉ Henri, *La Noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle*, s.l.

CÉNAT Jean-Philippe, « De la guerre de siège à la guerre de mouvement : une révolution logistique à l'époque de la Révolution et de l'Empire ? », *Annales historiques de la Révolution française*, 2007, vol. 348, n° 1.

CHABOT études réunies par Anna Bellavitis et Isabelle, *La justice des familles*, Rome, École française de Rome, 2011.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *La Noblesse au XVIIIe siècle : De la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Complexe, 1992.

CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse en liberté*, Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2004.

CONSTANT Jean-Marie, *La Noblesse française aux XVIe-XVIIe siècles*, Paris, : Hachette, 1994.

COULOMB Clarisse, « Des villes de papier : écrire l'histoire de la ville dans l'Europe moderne », *Histoire urbaine*, 1 février 2011, n° 28.

COULOMB Clarisse, *Les pères de la patrie*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

FIGEAC Michel, *L'automne des gentilshommes: noblesse d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*, Paris, Champion (coll. « Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine »), 2002.

FONTAINE Laurence, « Pouvoir, relations sociales et crédit sous l'Ancien Régime, Structural indebtedness of the Early Modern European Societies », *Revue Française de Socio-Économie*, 2 mai 2012.

HARDWICK Julie, « Banqueroute : la faillite, le crime et la transition vers le capitalisme dans la France moderne », *Histoire, économie société*, 12 juillet 2011, 30e année, n° 2.

LABROUSSE Ernest, BRAUDEL Fernand et QUADRIGE, *Histoire économique et sociale de la France, tome 1 : 1450-1660*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 1993.

LEMAITRE Nicole, *Le Scribe et le Mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVIe et XVIIe siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 2000.

MEYER Jean, *Jean Meyer. La Noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, s.l., S.E.V.P.E.N., 1966.

EDMOND ESMONIN, *Études sur la France des XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIIIe siècle*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1989.

PROVOST Audrey, *Le Luxe, les Lumières et la Révolution*, s.l., Editions Champ Vallon, 2016.

ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris*, [Paris], Fayard, 1998.

RUGGIU François-Joseph, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVIIe - XVIIIe siècles)*, Paris, L'Harmattan (coll. « Villes, histoire, culture, société »), 1997.

SGARD Jean, « L'échelle des revenus », *Dix-Huitième Siècle*, 1982, vol. 14, n° 1.

SOBOUL Albert, *La Civilisation et la Révolution française*, Paris, Arthaud, 1993.

Industrie et proto-industrie

AUFFRET Marc, « La Révolution française, frein à la modernisation ? Le cas du textile coton sarthois », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1990, vol. 97, n° 3, p. 261-280.

BAUDET Jean C., *Histoire des techniques*, Paris, Vuibert, 2016.

BELHOSTE Jean-François, *Histoire des forges d'Allevard: des origines à 1970*, Grenoble, D. Richard, 1982.

BELHOSTE Jean-François et WORONOFF Denis, « Ateliers et manufactures : une réévaluation nécessaire » dans Raymonde Monnier (ed.), *À Paris sous la Révolution : Nouvelles approches de la ville*, Paris, Éditions de la Sorbonne (coll. « Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles »), 2016.

BELMONT Alain, *La pierre à pain*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 2 vol.

BELMONT Alain, « La pierre et le pain », *Histoire Societes Rurales*, 2001, Vol. 16, n° 2.

BERNARDI Philippe, *Bâtir au Moyen âge*, Paris, CNRS, 2014.

BOUCHU Étienne-Jean (1655-1715), *Le Dauphiné en 1698, suivant le Mémoire de l'intendant Bouchu sur la généralité de Grenoble : notes, dissertations & commentaires / par J. Brun-Durand,...*, s.l., 1874.

BOUVOT Claudette, BOUVOT Michel, *Dentelles normandes*, C. Corlet.

CHANUT Jean-Marie, HEFFER Jean, MAIRESSE Jacques et POSTEL-VINAY Gilles, « Les disparités de salaires en France au XIX^e siècle », *Histoire & Mesure*, 1995, vol. 10, n° 3, p. 381-409.

CHAPTAL Jean Antoine et BERGERON Louis, *De l'industrie française*, Paris, Impr. Nationale, Éd (coll. « Collection acteurs de l'histoire »), 1993.

DELPYERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII^e siècle*, Paris, A. Biro, 1996.

DESCHANEL Boris, « Pratiques commerciales et mutations frontalières dans le Dauphiné pré-industriel (de 1713 à la Restauration). Entre enjeux économiques, militaires et politiques », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 15 février 2016, n° 29.

DESCHANEL Boris, « Champ et habitus économiques dans le Dauphiné préindustriel au XVIII^e siècle », *Revue Française de Socio-Economie*, 30 mai 2014, n° 13, n° 1, p. 49-65.

DEWERPE Alain, *L'Industrie aux champs : Essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord, 1800-1880*, Rome, Ecole Française de Rome, 1985.

DUJARDIN Laurent, « Extraction et vente de la pierre dans une carrière de Caen de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Etude d'un registre d'exploitation », *Annales de Normandie*, 1995, vol. 45, n° 2, p. 115-193.

EDWARD P. THOMPSON Valérie Bertrand, *La guerre du blé au XVIII^e siècle*, Montreuil, Ed. de la Passion, DL1988.

GARDEN Maurice, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, : Flammarion, 1975.

GAYOT Gérard, *Manufacture, territoires et sociétés en révolution*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2016.

GAYOT Gérard, POUPART DE NEUFLIZE André, MAITTE Corine, OLIVEIRA Matthieu de et TERRIER Didier, *L'entrepreneur et l'historien: deux regards sur l'industrialisation dans le textile (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion (coll. « Documents et témoignages Histoire »), 2013.

GILLE Bertrand, *Les forges françaises en 1772*, [Paris], S.E.V.P.E.N., 1960.

GODECHOT Jacques, « L'industrie dauphinoise : Léon (Pierre), La naissance de la grande industrie en Dauphiné, Paris, P.U.F., 1954, 2 vol., préface d'Ernest Labrousse », *Annales du Midi*, 1955, vol. 67, n° 29, p. 81-83.

KAPLAN Steven Laurence, *Les ventres de Paris*, Paris, Fayard, 1988.

LÉON Pierre, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1954.

MANTOUX Paul, *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, Éd. Génin, 1959.

MARTIN par Germain, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV*, Paris, A. Fontemoing, 1900.

MINARD Philippe, « L'inspection des manufactures en France de Colbert à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997.

MINARD Philippe, *L'inspection des manufactures en France, de Colbert à la Révolution*, thesis, Paris 1, s.l., 1994.

MOULIN Annie, *Les Maçons de la Creuse: les origines du mouvement*, s.l., Presses Univ Blaise Pascal, 1994.

MOUSNIER Mireille, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes, IXe-XVIIIe siècle: actes des XXIes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran 3, 4, 5 septembre 1999*, s.l., Presses Univ. du Mirail, 2002.

PAUL DELSALLE, *La France industrielle aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Gap, Ophrys, DL1993.

PERRY Laurence, *Le moulin et le meunier dans la société rurale auvergnate du XVIIIe siècle*, thesis, Clermont-Ferrand 2, s.l., 1986.

PIERROT Nicolas, Doctorat d'Histoire sous la direction de M. Denis Woronoff, *les images de l'industrie en France : Peintures, dessins, estampes v. 1760- v.1890*, 2010.

RIVALS Claude, *Le moulin et le meunier*, Portet-sur-Garonne, Empreinte éditions, 2000.

ROJON Jérôme, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné, le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914)*, thesis, Lyon 2, s.l., 2007.

SMITH Jean-François Belhoste et Paul, *Architectures et paysages industriels*, Paris, La Martinière, 2012, 1 vol. (271 p.) p.

WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie en France: du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil (coll. « Points Histoire »), 1998.

Isaac Petit, *un meunier à Rivières sous Louis XIV - Moulins et meuniers charentais*, <http://meuniers.charentais.free.fr/spip.php?article89>, consulté le 30 mai 2019.

Histoire du Dauphiné

BELMONT Alain, *Des ateliers au village*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998.

BELMONT Alain, « Les artisans ruraux en Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles d'après les rôles de taille et les révisions de feux », *Histoire, économie & société*, 1993, vol. 12, n° 3.

BLIGNY Bernard, *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973.

BONNIN Bernard, *La terre et les paysans en Dauphiné au XVII^e siècle*, [S.l.], thèse sous la direction de Maurice garden, 1979, 3 t. en 4 vol.

COEUR Denis, *La plaine de Grenoble face aux inondations: Genèse d'une politique publique du XVII^e au XX^e siècle*, s.l., Quae, 2008.

COULOMB Clarisse, *Les pères de la patrie*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

ESMONIN par Edmond, *Un Recensement de la population de Grenoble en 1725*, Lyon, Faculté des lettres, 1957.

FAVIER René, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993.

FAVIER René, BONNIN Bernard et COLLECTIF, *L'intendance en Dauphiné en 1698 : Edition critique du mémoire rédigé par l'intendant Etienne-Jean Bouchu « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques - CTHS, 2005.

FAVIER sous la direction de René, *Nouvelle histoire du Dauphiné*, Grenoble, Glénat, 2007, 1 vol. (255 p.) p.

GAL Stéphane, *Lesdiguières*, Grenoble, : Presses universitaires de Grenoble, 2007.

PICAVET Régis, BORNECQUE Robert, TOSATTO Guy et BOUCHARLAT Alain, *Dauphiné: Drôme, Hautes-Alpes, Isère*, s.l., C. Bonneton, 2006.

PLANK André, *L'origine des noms des communes du département de l'Isère.*, Grenoble, Artès, 1995.

SOULBIEU Lise, *Le château de Sassenage*, Grenoble, PUG, 2015.

Table des matières

Table des matières

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat.....	3
Remerciements.....	4
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
PARTIE 1 - L'INDUSTRIE EN FRANCE AU XVIII^E SIÈCLE, DE L'APPROCHE GÉNÉRALE À LA L'ÉTUDE LOCALE.....	15
CHAPITRE 1 – L'INDUSTRIE SOUS L'ANCIEN-RÉGIME ET SON HISTORIOGRAPHIE.....	16
La France et l'industrie.....	16
<i>L'industrie face à son historiographie.....</i>	<i>16</i>
Les manufactures et l'État.....	18
L'industrie en Dauphiné au XVIII ^e siècle.....	20
Les industries dauphinoises.....	20
L'évolution des industries au siècle des Lumières.....	22
CHAPITRE 2 – SASSENAGE AU XVIII ^E SIÈCLE.....	24
Géographie et peuplement de Sassenage.....	24
Sassenage et Grenoble.....	24
État des professions à Sassenage.....	27
Les fonds notariés révélateurs des professions industrielles.....	27
La prédominance d'autres activités.....	31
CHAPITRE 3 – LES TAILLEURS DE PIERRES.....	34
Organisation du secteur d'activité.....	34
Les carrières de pierre.....	34
Les chantiers de maçonnerie.....	37
Une activité difficile à reconstruire.....	39
Niveaux de vie.....	39
Les carrières de pierres de Sassenage : une industrie ?.....	41
PARTIE 2 - LES ARTIFICES DE SASSENAGE AU XVIII^E SIÈCLE.....	43
CHAPITRE 4 – DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DES BÂTIMENTS.....	44
Des artifices au fil de l'eau.....	44
Descriptions des artifices au XVIII ^e siècle.....	44
L'eau comme source motrice.....	48
L'absence d'industrie métallurgique.....	50
Les artifices : des possessions valorisées.....	51

Les établissements de M. de Bérenger au XIX ^e siècle.....	53
CHAPITRE 5 – LES BERTET, UNE DYNASTIE DE MEUNIER DE RIVIÈRE.....	56
Meuniers et moulins.....	56
Les meuniers : un groupe social ?.....	56
Les riches meuniers du XVIII ^e siècle.....	58
Un profil hors-norme.....	59
Une polyvalence des activités.....	59
Les Bertet et leur patrimoine foncier.....	62
CHAPITRE 6 – RAYONNEMENT ET CONTINUITÉ DE L’INDUSTRIE.....	65
Une production importante au XVIII ^e siècle.....	65
Une production à grande échelle.....	65
Mise en relation locale.....	68
Le XIX ^e siècle, un indicateur de la valeur des biens ?.....	70
PARTIE 3 - LA MANUFACTURE DE BLONDES DE SASSENAGE (1770-1791).....	72
CHAPITRE 7 – RÉUSSITES ET DÉBOIRES DE LA MANUFACTURE AU CHÂTEAU DE SASSENAGE (1772-1784).....	73
La Manufacture au Château de Sassenage.....	73
Les fonds de mendicité grenoblois.....	73
La Manufacture royale au château.....	76
Le départ de la manufacture du château.....	78
Des clauses d’aménagement et de réparation non respectées.....	78
La construction du château des blondes (1784-1786).....	80
CHAPITRE 8 – VIVRE ET TRAVAILLER À LA MANUFACTURE.....	82
TRAVAILLEURS ET TECHNIQUES.....	82
Les professions à la Manufacture.....	82
Les conditions de vie à la fabrique.....	84
Antoine-Henri Ducoin : un riche entrepreneur du Dauphiné.....	88
Étudier un entrepreneur.....	88
Les investissements d’Antoine-Henri Ducoin.....	91
CHAPITRE 9 – UNE MANUFACTURE TOMBÉE EN DÉSUÉTUDE DURANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.....	96
Les manufactures et la révolution.....	96
Le bouleversement d’un modèle productif ?.....	96
Le luxe en révolution ?.....	98
La manufacture en quête de fonds (1789-1791).....	100
Discussions et critiques autour de la fabrique.....	100
La fermeture de la manufacture en novembre 1791.....	105
Conclusion.....	108
Sources.....	114

Bibliographie.....	118
Table des matières.....	124

RÉSUMÉ

L'industrie est au cœur de l'histoire de la société et de son évolution. Très tôt, le pouvoir chercha à contrôler le secteur, mais ce sont surtout les politiques de Colbert qui vont marquer son intervention soutenue à la fin du XVII^e siècle. À l'aube de la révolution, l'esprit entrepreneurial s'intensifie avec l'essor de notables industriels, cherchant à tirer profit des libertés économiques accordées par la monarchie. Ce secteur se trouve principalement en milieu urbain, mais il ne faut pas délaisser l'industrie rurale où une partie de la production est établie. Toute l'ambition de cette étude est de démontrer l'intérêt des études localisées, notamment sur le plan historique, mais également sur le plan de la compréhension de notre société humaine. Celles-ci permettent la mise en évidence d'éléments fondamentaux de la société et les études de cas permettent parfois d'identifier des profils isolés des généralités. Notre sujet porte sur Sassenage, village au pied de l'est du massif du Vercors, non loin de Grenoble. En nous focalisant sur ce cas entre 1759 et 1791, la visée de cette recherche est de nous centrer sur ses principaux centres industriels : la manufacture de dentelles de blondes, les artifices de Sassenage et les carrières de pierres entre Sassenage et Fontaine. Chacune des applications possède leurs particularités et recèle les principaux traits d'une société en évolution. Cette recherche est aussi idéale pour aborder la question sociale et ouvrière, notamment les relations entre les travailleurs et leurs conditions de travail au sein des ateliers manufacturiers. Cette recherche est élaborée à partir d'une multitude d'archives, entre autres l'intégralité des protocoles des notaires de Sassenage entre 1759 et 1788, des enquêtes industrielles et divers actes tels que des quittances, locations, baux qui permettent d'éclairer nos études de cas de l'industrie sassenageoise. Nous convions donc le lecteur à une lecture de l'histoire d'un territoire réduit qui entretient des relations avec la ville de Grenoble.

SUMMARY

The industry is at the heart of the company's history and evolution. Very early on, the government sought to control the sector, but it was Colbert's policies in particular that marked his sustained intervention at the end of the 17th century. At the dawn of the revolution, the entrepreneurial spirit intensified with the rise of prominent industrialists, seeking to take advantage of the economic freedoms granted by the monarchy. This sector is mainly located in urban areas, but rural industry, where part of the production is established, should not be neglected. The whole purpose of this study is to demonstrate the interest of localized studies, particularly in terms of history, but also in terms of understanding our human society. These allow the identification of fundamental elements of society and case studies sometimes allow the identification of isolated profiles of generalities. Our subject is Sassenage, a village at the foot of the eastern part of the Vercors massif, not far from Grenoble. Focusing on this case between 1759 and 1791, the aim of this research is to focus on its main industrial centres: the manufacture of blond lace, the Sassenage artifices and the stone quarries between Sassenage and Fontaine. Each application has its own particularities and contains the main features of an evolving society. This research is also ideal for addressing social and labour issues, including the relationships between workers and their working conditions in manufacturing workshops. This research is based on a multitude of archives, including all the protocols of the notaries of Sassenage between 1759 and 1788, industrial surveys and various acts such as receipts, leases, leases that shed light on our case studies of the Sassenage industry. We therefore invite the reader to read the history of a small territory that has relations with the city of Grenoble.

MOTS CLÉS : Industrie, moulins, manufacture, ouvriers, ateliers, artisans, Industry, mills, manufacture, workers, workshops, craftsmen